



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 33 971 708,40 euros  
Siège social : Impasse des carrés de l'Arc – Rond-point du Canet - 13590 Meyreuil  
R.C.S. d'Aix-en-Provence 399 275 395

## Document d'enregistrement universel (URD) 2018



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 26 décembre 2019 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

## Sommaire général

<b>1. Présentation de Verimatrix et de ses activités</b>	<b>8</b>
<b>1.1. Présentation de la Société</b>	<b>8</b>
1.1.1 Présentation générale	8
1.1.2 Historique de la Société	8
1.1.3 Faits marquants récents	9
<b>1.2. Offre produits</b>	<b>11</b>
1.2.1 La protection de contenu	11
1.2.2 Produits et outils de protection des applications	14
1.2.3 Verimatrix Analytics	15
<b>1.3. Marchés principaux</b>	<b>16</b>
1.3.1 Aperçu	16
1.3.2 Protection des contenus numériques et de divertissement	16
1.3.3 Sécurité des applications mobiles	17
1.3.4 L'Internet des Objets	17
<b>1.4. Stratégie</b>	<b>18</b>
1.4.1 Aperçu	18
1.4.2 Logiciel de protection de contenus : poursuivre une croissance durable	18
1.4.4 Poursuivre la monétisation du portefeuille de brevets NFC par le biais du programme de licence	19
<b>1.5 Clients</b>	<b>19</b>
<b>1.6 Concurrents</b>	<b>20</b>
<b>1.7 Activités opérationnelles</b>	<b>20</b>
1.7.1 Recherche & développement et opérations	20
1.7.2 Marketing et vente	21
1.7.3 Organisation géographique	22
1.7.4 Investissements	22
<b>1.8. Organigramme du Groupe</b>	<b>23</b>
<b>1.9. Règlementation des activités</b>	<b>25</b>
<b>2. Facteurs de risques et cadre de maîtrise de l'activité</b>	<b>27</b>
<b>2.1. Facteurs de risques</b>	<b>27</b>
2.1.1 Risques liés à l'activité	27
2.1.2 Risques liés aux opérations	30
2.1.3 Risques juridiques et réglementaires	34
2.1.4 Risques financiers et fiscaux	36
<b>2.2. Cadre de maîtrise de l'activité des risques</b>	<b>40</b>
2.2.1 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société	40
2.2.2 Assurances et couverture des risques	44
<b>2.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>44</b>
<b>3. Performance financière</b>	<b>45</b>
<b>3.1. Examen de la situation financière et du résultat du Groupe</b>	<b>45</b>
3.1.1 Résultat et analyse de l'activité du Groupe	45

3.1.2 Trésorerie et capitaux	54
<b>3.2. Informations sur les tendances</b>	<b>59</b>
<b>3.3. Etats financiers consolidés</b>	<b>60</b>
3.3.1 États financiers consolidés au 31 décembre 2018	60
3.3.2 États financiers consolidés semestriels	108
<b>3.4 Comptes pro forma</b>	<b>131</b>
<b>3.5 Rapports des Commissaires aux comptes</b>	<b>146</b>
3.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018	146
3.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	152
3.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro forma	154
3.5.4 Commissaires aux comptes	156
<b>3.6 Date des dernières informations financières</b>	<b>156</b>
<b>3.7 Informations financières intermédiaires</b>	<b>156</b>
<b>4. Performance extra-financière</b>	<b>157</b>
<b>4.1 Informations sociales</b>	<b>157</b>
4.1.1 Emploi	157
4.1.2 Organisation du travail	159
4.1.3 Relations sociales	160
4.1.4 Santé et sécurité	161
4.1.5 Formation	161
4.1.6 Egalité de traitement	162
4.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	163
<b>4.2 Informations sociétales</b>	<b>163</b>
<b>4.3 Informations environnementales</b>	<b>165</b>
4.3.1. Politique générale en matière d'environnement	165
4.3.2. Pollution et gestion des déchets	166
4.3.3. Changement climatique	166
4.3.4. Protection de la biodiversité	166
<b>5. Gouvernement d'entreprise</b>	<b>167</b>
<b>5.1. Composition des organes d'administration et de direction</b>	<b>167</b>
5.1.1 Composition du conseil d'administration	167
5.1.2 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration	173
5.1.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale	173
<b>5.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>173</b>
5.2.1 Composition et missions du conseil d'administration	173
5.2.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	174
5.2.3 Comités spécialisés	176
5.2.4 Fonctionnement de la direction générale	180
<b>5.3. Référence à un Code de gouvernement d'entreprise</b>	<b>181</b>
<b>5.4. Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux et cadres dirigeants</b>	<b>183</b>
5.4.1 Informations relatives aux mandataires sociaux : rémunérations et avantages de toute nature	183
5.4.2 Transactions avec les parties liées	190

5.4.3 Contrats de services entre les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	190
---	-----

## 6. Actionnariat et Assemblée générale .. 191

<b>6.1. Capital social</b>	191
<b>6.2. Capital potentiel</b>	191
6.2.1 Bons de souscription d'actions	191
6.2.2. Attributions gratuites d'actions	192
6.2.3. Options d'achat ou de souscription d'actions	195
6.2.4. OCEANE	197
<b>6.3 Capital autorisé</b>	197
<b>6.4 Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions</b>	207
6.4.1 Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel	207
6.4.2 Historique du capital social au cours des trois derniers exercices	208
6.4.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	208
6.4.4 Etat de la participation des salariés au capital social	209
<b>6.5 Politique de distribution des dividendes</b>	210
<b>6.6 Informations statutaires sur les actions et les assemblées générales</b>	210
6.6.1 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	210
6.6.2 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	210
<b>7. Informations complémentaires</b>	<b>214</b>
<b>7.1. Identité de la société</b>	214
<b>7.2. Personnes responsables du document d'enregistrement universel et de l'information financière</b>	215
7.2.1 Identité des personnes responsables	215
7.2.2 Déclaration du responsable du document d'enregistrement universel	215
<b>7.3. Documents accessibles au public</b>	215
<b>8. Annexes</b>	<b>216</b>
<b>8.1. Table de concordance du document d'enregistrement universel (URD)</b>	216
<b>8.2. Glossaire</b>	222

## Note

Dans le présent Document d'enregistrement universel (le « Document d'Enregistrement Universel »), les termes « Verimatrix » ou la « Société » désignent la société Verimatrix, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé Impasse des Carrés de l'arc -Rond-point du Canet – 13590 Meyreuil, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395. Le terme « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées. Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le présent Document d'Enregistrement Universel figure en annexe.

*Jusqu'en juin 2019, la Société était connue sous le nom d'Inside Secure. A cette date, la Société a adopté le nom de Verimatrix, nom d'une société acquise en février 2019. Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, il est fait référence à Inside Secure ou à Verimatrix, en fonction de la date et/ou la nature de l'information présentée.*

## Avertissement

### *Glossaire*

Un glossaire définissant certains termes techniques utilisés dans le présent Document d'Enregistrement Universel figure à la section 8.2 « *Glossaire* » du présent document.

### *Informations sur le marché et la concurrence*

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient, notamment au chapitre 1 « *Présentation de Verimatrix et de ses activités* », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

### *Informations prospectives*

Le présent Document d'Enregistrement Universel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement Universel et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont données uniquement à la date de dépôt du document d'enregistrement universel. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut

donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

### *Facteurs de risques*

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 2.1 « *Facteurs de risque* » du document d'enregistrement universel avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

### *Arrondis*

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement Universel ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement Universel peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

### *Indicateurs de performance non définis par les IFRS*

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend continuer de suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination. Ces indicateurs sont définis dans la section 3.1.1 « *Résultat et analyse de l'activité du Groupe* » et font l'objet d'une réconciliation avec les agrégats définis par les normes IFRS les plus proches dans les notes aux états financiers consolidés.

## **Incorporation par référence**

En applications des articles 9 et 19 du règlement (UE) n° 2017/1129, sont inclus par référence, sous réserve des sections modifiées, complétées ou remplacées dans le Document d'Enregistrement Universel :

- les informations financières consolidées du Groupe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » et à la section 20.2 « *Vérification des informations financières historiques annuelles* » du document de référence de l'année 2017, déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2018 sous le numéro D.18-0307, et
- les informations financières consolidées du Groupe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » et à la section 20.4 « *Vérification des informations financières historiques* » du document de référence de l'année 2016, déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2017 sous le numéro D.17-0244.

## **Table de concordance**

La table de concordance figurant au chapitre 8 « *Annexes* » du présent Document d'enregistrement Universel permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD et de croiser celles-ci avec les sections du présent Document d'Enregistrement Universel.

## 1. Présentation de Verimatrix et de ses activités

### 1.1. Présentation de la Société

#### 1.1.1 Présentation générale

Verimatrix conçoit, développe et commercialise des solutions de sécurité logicielle et de *business intelligence* qui protègent le contenu, les applications et les objets connectés, sur plusieurs marchés. Verimatrix propose ses solutions opérées sur les infrastructures de ses clients (sous forme de licence) ou sur des infrastructures hébergées sur le Cloud (*software-as-a-service*). De nombreux fournisseurs de services de premier plan dans le monde et à la pointe de l'innovation font confiance à Verimatrix pour protéger les systèmes dont les utilisateurs dépendent au quotidien. Fort de plus de vingt ans d'expérience et bénéficiant d'une équipe d'experts, Verimatrix s'estime particulièrement bien placée pour comprendre et anticiper de manière proactive les défis en matière de sécurité de ses clients. Verimatrix fournit des solutions innovantes, conviviales, économiques, faciles à déployer et répondant aux besoins des clients grâce à des équipes réactives basées dans le monde entier.

#### 1.1.2 Historique de la Société

Historiquement, l'activité de la société Inside Secure s'articulait autour de la conception et de la commercialisation de produits semi-conducteurs. **A partir de 2012**, la Société a élargi son périmètre à la sécurité logicielle avec l'acquisition, le 1<sup>er</sup> décembre 2012, d'Embedded Security Solutions (ESS), spécialiste de la conception et du développement des technologies puis l'acquisition de Metaforic en 2014. La Société a ainsi constitué un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryption pour diverses industries.

**Entre 2014 et 2016**, la Société s'est désengagée de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs, initiative achevée par la cession à la société WISeKey le 20 septembre 2016 de l'activité de conception et commercialisation de puces sécurisées, pour se concentrer sur son activité de logiciels et de composants de propriété intellectuelle.

En **2017**, la Société a accéléré l'exécution de son plan stratégique avec l'acquisition de Meontrust et SypherMedia International (SMI) lui permettant, d'une part, d'enrichir son portefeuille de briques technologiques avec une solution d'authentification forte et d'autre part, de déployer une offre de services de sécurité logicielle de bout en bout, de la conception jusqu'à la gestion du cycle de vie du produit de la sécurité embarquée dans les puces électroniques.

Le **28 février 2019**, la Société a réalisé l'acquisition de la société Verimatrix un acteur incontournable des solutions de sécurité logicielles pour la gestion de contenus pour l'industrie du Divertissement grâce à sa plate-forme complète et évolutive. Cette acquisition a permis à la société de renforcer sa taille et la portée de sa proposition de valeur, sur des marchés en pleine transition vers des solutions de sécurité basées sur une approche logicielle et sur le Cloud pour accompagner l'évolution de la consommation de contenus vidéo sur plusieurs types d'appareils et selon différents formats.

En **juin 2019**, Inside Secure a changé de raison sociale pour devenir Verimatrix afin de mieux refléter la vision de permettre et sécuriser l'avenir connecté, tout en s'acquittant de sa mission visant à accompagner le développement de l'activité de ses clients via des solutions de sécurité faciles à mettre en œuvre et des solutions d'analyse de données. Ce changement de dénomination permet également de tenir compte du poids respectifs des activités.

Enfin, le **6 décembre 2019**, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés à la société américaine Rambus, Inc. (NASDAQ : RMBS). Cette opération vise à accroître le focus de la société en tant que *pure player* des logiciels de sécurité et des solutions de business intelligence, tout en accroissant la flexibilité financière de Verimatrix, en s'appuyant sur un bilan renforcé.

### *1.1.3 Faits marquants récents*

#### *Acquisition de la société Verimatrix, Inc.*

Le 28 février 2019, Inside Secure a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement et dont le siège social est à San Diego, Californie. Avec plus de 300 personnes dans 20 pays, Verimatrix a réalisé un chiffre d'affaires de 82,1 millions de dollars en 2018 (normes US GAAP).

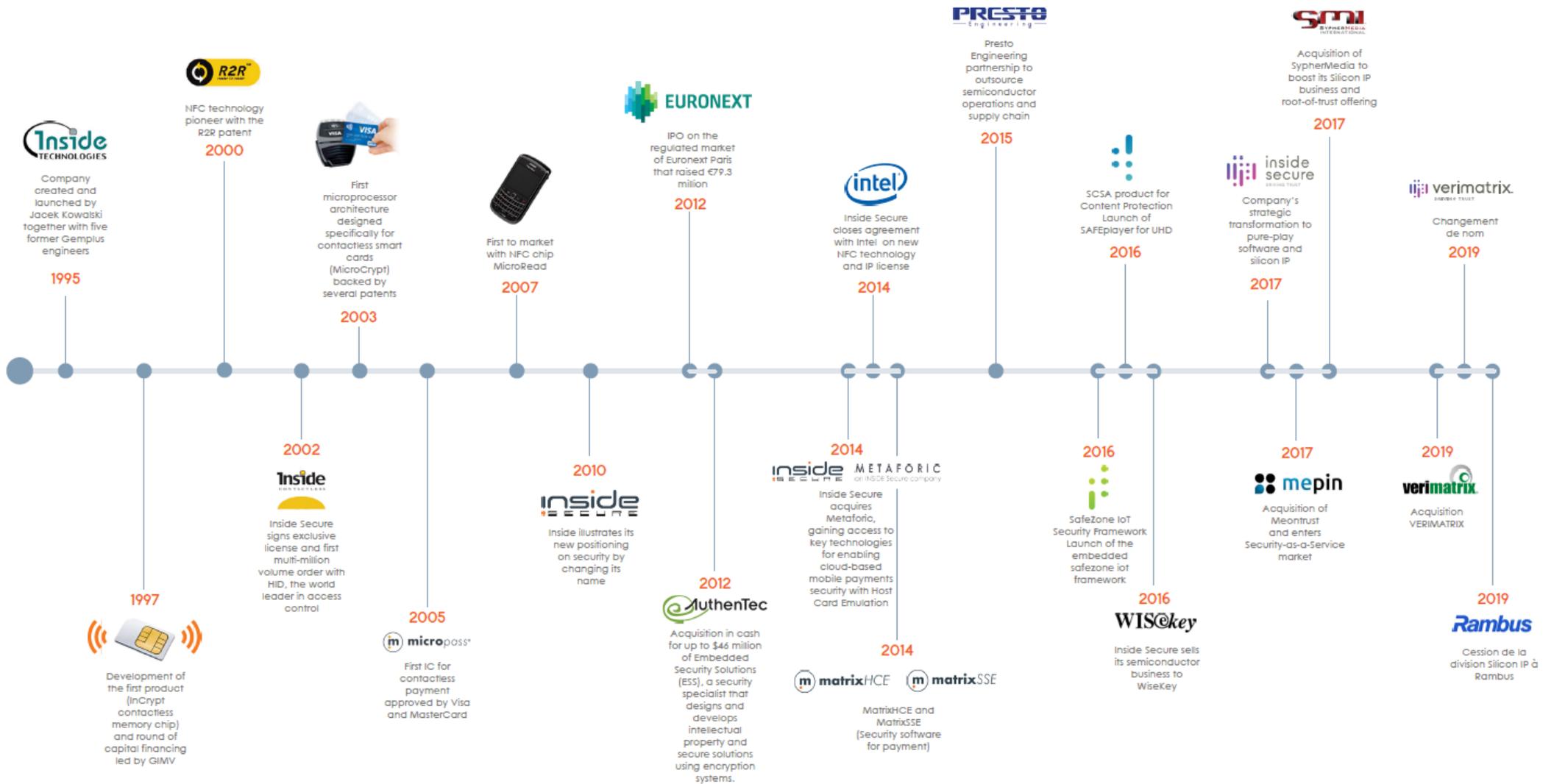
A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix sur l'EBITDA 2018. Le montant des ajustements et du complément de prix a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

L'opération a été financée par la combinaison de l'utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société (pour un montant de 37 millions de dollars, hors les dépenses et honoraires liés à l'acquisition), la mise en place d'une dette privée auprès d'Apera Capital (d'un montant de 54 millions de dollars) et un renforcement des fonds propres réalisé en janvier 2019 composé d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut de 22,5 millions d'euros et de l'émission réservée au gestionnaire de fonds One Equity Partners (OEP) d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros. Suite au remboursement en actions de la Société en date du 18 avril 2019, 21 651 191 actions nouvelles de la Société, représentant 25,5% du capital (sur une base non-diluée) ont été attribués à OEP, qui est devenu à cette occasion actionnaire de référence de la Société, en soutien de son développement futur et de sa stratégie.

#### *Cession de la division Silicon IP*

Le 6 décembre 2019, la Société a cédé sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société américaine Rambus (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix, intégralement en numéraire. Au closing, Verimatrix a perçu un montant de 45 millions de dollars en numéraire et pourrait percevoir un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020.

Consécutivement à la réalisation de cette cession, la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale (voir paragraphe *Acquisition de la société Verimatrix, Inc.* ci-dessus).



## 1.2. Offre produits

L'offre produits du Groupe s'articule autour de 3 axes :

- Protection des contenus - Solutions répondant aux exigences de sécurité des studios d'Hollywood pour protéger les contenus vidéos et solutions de gestion des droits numériques (DRM<sup>1</sup>) ;
- Protection des applications - Une gamme complète d'outils de protection logicielle ainsi que des services d'authentification, d'identification et d'autorisation ; et
- Solutions d'analyse de données de masse (« analytics »).

L'offre produits du Groupe comprend :

- Des outils de développement logiciel (« Software Development Kit » ou « SDK ») ;
- Des logiciels embarqués, et
- Des solutions applicatives fournies en tant que licence, opérées sur les infrastructures des clients, et en tant que service (*software-as-a-service*), opérées sur des infrastructures hébergées sur le Cloud.

### 1.2.1 La protection de contenu

Verimatrix offre une proposition de valeur unique sur le marché de la sécurité dans l'industrie du Divertissement, qui permet aux fournisseurs de contenu et aux opérateurs de services de gérer les défis les plus complexes en matière de sécurité vidéo en tirant partie de :

- Une plate-forme robuste répondant à l'ensemble des besoins multi-réseaux de l'écosystème ;
- Un positionnement prouvé d'acteur centré sur le logiciel et présent sur les segments en forte croissance du marché de la protection de contenus numériques ;
- Une large gamme de solutions qui s'étend des outils de développements aux solutions applicatives hébergées et le suivi des droits numériques ;
- Un portefeuille clients solide et diversifié avec des solutions ancrées et bénéficiant de la confiance tant des grands studios d'Hollywood que des autres propriétaires de contenu du monde entier ;
- Une opportunité d'offrir plus de valeur aux clients en déployant des solutions vidéo intégrées multi-supports.

### Verimatrix VCAS

Le système Verimatrix Video Content Authority System (VCAS), sécurise le contenu et les revenus pour tous les types de réseaux et de types d'appareils. L'architecture VCAS fournit des profils de solution logicielle pour les réseaux IP gérés et non gérés, ainsi que les réseaux DVB non connectés (unidirectionnels) via une interface opérateur unique et unifiée. Plate-forme adaptable éprouvée dans plusieurs centaines de déploiements dans le monde.

L'architecture VCAS reposant une plateforme commune, offre différents composants permettant de multiples profils de déploiement réseau - y compris IPTV, DVB hybride et broadcast hybride – et notamment une interface de gestion opérateur (point d'intégration unique pour les systèmes de service client, de facturation et de middleware), des systèmes d'encryption des flux, un outil de gestion de la sécurité du contenu (prenant en charge l'authentification, la distribution des clés et le contrôle des

---

<sup>1</sup> Un glossaire définissant certains termes techniques utilisés dans le présent Document d'Enregistrement Universel figure à la section 8.2 « Glossaire » du présent document

utilisateurs) et un système de sécurité logiciel sans carte à puce (mettant en œuvre la sécurité sur les décodeurs, les lecteurs, et plus généralement les dispositifs d'affichage vidéo fournis par les clients).

### Verimatrix VCAS | Multi-DRM

La sécurisation du contenu OTT sur un nombre croissant d'appareils est un défi complexe sur le marché actuel. Les consommateurs de contenu vidéo veulent regarder à travers différents navigateurs et appareils, tandis que les exigences de sécurité pour le contenu premium continuent de se resserrer. Le résultat est une technologie fragmentée et des mesures de protection et / ou des processus de connexion lourds.

Alimentée par la base de données VCAS, Verimatrix Multi-DRM unifie la gestion des droits pour la plupart des DRM et des appareils clients, réduisant les dépenses opérationnelles pour les fournisseurs de services vidéo. Avec l'option du SDK client et d'un lecteur pré-intégré, la sécurité de bout en bout est assurée et le déploiement est simple et direct. Cette solution permet aux fournisseurs de lancer, d'ajouter et de développer leur activité multi-écrans.

### Watermarking (Filigrane) Verimatrix

Le piratage de contenu - en particulier avec des événements diffusés en direct - est endémique et coûte aux détenteurs des droits des millions de dollars de manque à gagner. Pour aider à contrecarrer la redistribution non autorisée de ces contenus, les opérateurs de services vidéo doivent mettre en œuvre des mesures de sécurité plus strictes pour identifier la source du piratage.

Verimatrix a mis sur le marché la première solution de filigrane, qui intègre un marquage invisible dans le contenu vidéo numérique qui permet de le remonter jusqu'au délinquant et au lieu d'origine. Le service Verimatrix Reveal extrait et révèle ensuite la charge utile du filigrane, identifiant le contenu piraté. Ces solutions puissantes fournissent suffisamment de détails sur la distribution illicite pour forcer la fermeture de la loi à la discrétion du fournisseur.

### Authentification TV *Everywhere*

Les consommateurs sont susceptibles d'abandonner un service s'ils ne peuvent pas facilement profiter de leur contenu où qu'ils se trouvent. Ils veulent accéder au contenu dans n'importe quel emplacement, sur n'importe quel appareil, sans avoir à se connecter à plusieurs reprises. La solution d'authentification Verimatrix TV *Everywhere* offre cette expérience de manière transparente et sécurisée.

Basée sur un cadre efficace de chiffrement de contenu, la solution peut servir les utilisateurs de centaines de fournisseurs de services vidéo différents. Il utilise une technologie d'authentification unique pour minimiser les interruptions et permettre une meilleure expérience utilisateur - tout en maintenant la sécurité et en permettant l'évolutivité.

### Distribution de contenu

En raison des différents protocoles de sécurité, des exigences technologiques et des types d'appareils, la distribution de contenu est excessivement complexe et coûteuse pour les fournisseurs de services vidéo. Ces infrastructures sont généralement peu évolutives, pouvant conduire à une baisse des contenus distribués et des manques à gagner en termes de revenus. Verimatrix a repensé l'intégralité de la gestion des flux, la rationalisant de bout en bout, de sorte que le contenu ne doit être chiffré qu'une seule fois, puis peut être distribué à plusieurs opérateurs et régions.

La solution de distribution de contenu en mode SaaS est agnostique à la solution DRM choisie par le client et comprend des fonctionnalités à valeur ajoutée telles que la collecte de données, l'analyse et les rapports en amont nécessaires pour les audits qui prennent du temps. La centralisation de la fonction de traitement de contenu permet aux fournisseurs d'atteindre plus d'abonnés avec moins de coûts d'exploitation.

### Solutions téléchargeables pour la lecture de contenu sécurisée

Verimatrix offre des solutions téléchargeables de protection de contenu avec sa gamme de produits « Content Protection » pour les besoins d'accès depuis un appareil mobile à des contenus stockés sur un serveur, permettant aux propriétaires et distributeurs de contenus de distribuer en toute sécurité du contenu de forte valeur (« Over-The-Top », ou « OTT »).

Ces solutions sont compatibles avec les services de diffusion de contenu multi-DRM, avec les protocoles multiples, ainsi qu'avec une large gamme de fonctionnalités du lecteur de contenu : les produits Content Protection téléchargeables protègent aussi bien les systèmes reposant sur le seul chiffrement du serveur ou sur des solutions complètes DRM.

### Content Protection Client

Content Protection Client est une solution robuste pour la lecture de contenus multimédias par le client qui permet la lecture protégée par des technologies multi-DRM ainsi que la monétisation sur les plateformes Apple iOS et tvOS et sur les appareils fonctionnant avec Google Android et Amazon FireOS. La robustesse de la sécurité de ce client a été approuvée par l'ensemble des principaux studios d'Hollywood, et il est utilisé quotidiennement par plus de 100 millions de personnes. Une API simple et courante sur l'ensemble des plateformes permet le développement rapide d'applications vidéo de haute qualité.

Grâce à la mise en œuvre des systèmes DRM les plus populaires (Microsoft PlayReady, Google Widevine et Verimatrix ViewRight) et à la protection par surcouche logicielle de type « wrapper » de l'ensemble du code et des données par la solution de protection logicielle parmi les plus robustes disponibles sur le marché, la solution DRM Fusion Downloadable Agent de Verimatrix offre une solution de sécurité pour les propriétaires de contenu autorisant l'accès à leurs contenus à des résolutions atteignant jusqu'à 1080 pixels à ce jour.

### Content Protection Server

Solution DRM « end-to-end », Content Protection Server est capable de créer des services de diffusion en direct et à la demande pour toute plateforme, dont les télévisions, les PC, les tablettes et appareils mobiles. Content Protection Server permet de faciliter l'ensemble du processus de gestion des droits : depuis la protection du contenu, la création des droits, la gestion des droits et conditions d'utilisation, jusqu'à la génération et à la fourniture de licences. Le contenu sous licence peut être livré via tout réseau IP, et tout appareil fixe ou mobile disposant de fonctions de traitement de la partie client du système DRM.

Content Protection Server de Verimatrix dispose d'un support intégré des fonctionnalités les plus avancées prévues par Windows Media DRM 10, telles que la fourniture directe de licence à des appareils portables ou le chaînage des licences pour les services par abonnement. Par ailleurs, il est compatible avec l'ensemble des fonctionnalités prévues par les cahiers des charges des systèmes DRM

Microsoft PlayReady et Google Widevine DRM, et est donc interopérable avec la base de clients DRM la plus largement adoptée et la plus accessible à ce jour.

Content Protection Server inclut des composants qui prennent en charge les fonctionnalités agnostiques côté serveur (de telle sorte qu'aucun client DRM propriétaire n'est requis). Il permet une gestion intelligente et dynamique des droits et conditions d'utilisation des contenus numériques.

### *1.2.2 Produits et outils de protection des applications*

Les logiciels et outils de Verimatrix permettent aux développeurs de protéger les applications qu'ils développent et les données qui seront stockées pour assurer l'autodéfense des applications déployées dès leur mise en fonctionnement, en étant protégées du détournement, du vol, du piratage, ou de toute autre forme de corruption.

#### Core

La solution Core offre de puissants outils de protection des applications logicielles automatisés applicables à l'ensemble des plateformes mobile, PC, IoT et serveur. Core permet à tout développeur de logiciel de protéger automatiquement ses programmes, et de s'assurer que les applications déployées peuvent s'auto-défendre des hackers, pirates, menaces ciblées, des tentatives de détournement par des utilisateurs autorisés, et même des défauts matériels.

#### Whitebox

Avec les méthodes héritées du chiffrement traditionnel, il demeure difficile de s'assurer que les clés cryptographiques demeurent privées car le hacker peut facilement analyser le logiciel et en découvrir les secrets. Ce phénomène est amplifié avec l'utilisation des logiciels sécurisés sur des plateformes ouvertes – de tels environnements devraient en effet toujours être considérés comme compromis – dès le moment où ils sont initialement mis en fonctionnement.

La solution cryptographique Whitebox « dissout » les clés dans le code et dissimule les algorithmes, y compris à l'exécution. Cela préserve la sécurité des clés, même lorsqu'un pirate dispose d'un accès complet à l'appareil sur lequel les fonctions cryptographiques sont en cours d'exécution.

#### ProtectMyApp

Commercialisé depuis 2019, ProtectMyApp est un nouveau service hébergé conçu pour offrir aux développeurs d'applications une sécurisation simplifiée et à moindre coût de leurs applications mobiles – offrant un gain de temps et une simplicité d'utilisation sans précédent pour protéger une application lors de son développement et avant son lancement. Face à l'omniprésence de la rétro-ingénierie et des tentatives de piratage pouvant potentiellement entraîner des défaillances majeures, des pertes financières et le vol de données, la Société propose aux développeurs d'applications mobiles une réponse économique aux cyber-menaces toujours plus nombreuses.

#### Strong Authentication (ou MePIN)

MePIN est une plateforme universelle d'authentification en ligne complète assurant une authentification forte et moderne et une authentification 2-facteurs héritée pour les services en ligne. Il est possible de choisir les méthodes et politiques d'authentification, ou de laisser choisir l'utilisateur final. L'intégration est facile grâce au serveur API unifié MePIN.

L'application mobile MePIN et le SDK permettent d'authentifier l'utilisateur au moyen d'une clé privée PKI et d'un certificat. Chaque événement d'authentification est assorti d'une politique dynamique qui définit si l'utilisateur doit faire l'objet d'une nouvelle authentification au moyen d'un code PIN, de son empreinte digitale ou de la reconnaissance faciale.

### Paiement mobile

Les produits certifiés et approuvés de paiement mobile multistandards de la Société utilisent les mêmes outils de sécurité afin d'assurer que les banques et autres émetteurs de cartes de paiement soient en mesure de déployer rapidement des solutions sûres, attractives et avantageuses auprès de leurs clients.

#### - *Mobile Payments Client*

Mobile Payments Client est un outil de développement logiciel (« Software Development Kit » ou « SDK ») pouvant supporter plusieurs standards de paiement et simultanément compatibles avec Visa et MasterCard (ou avec d'autres programmes, sur option) à partir d'une seule base de code. Mobile Payments Client offre des fonctions de Paiement Mobile fondées sur la technologie HCE (« Host Card Simulation ») et met en œuvre les principaux standards de paiement (Visa, Mastercard principalement) dans un environnement sécurisé.

#### - *Mobile Payments Server & Mobile Payments Wallet*

Mobile Payments Server permet de relier les applications mobiles d'une banque avec les services dont cette dernière assure le fonctionnement. Mobile Payments Server permet aux émetteurs de cartes bancaires de connecter leurs applications de paiement mobile aux services de « tokenisation » des standards de paiement, simplement et en toute sécurité. Mobile Payments Wallet est compatible avec les systèmes Visa et MasterCard de façon standard et en intégration directe avec Mobile Payments Server, afin de permettre des délais de commercialisation brefs et de minimiser les exigences de développement.

### *1.2.3 Verimatrix Analytics*

Les fournisseurs de services vidéo sont confrontés à de grandes bases de données de données inutilisées sur les abonnés. Ils ont besoin de données propres, agrégées, sécurisées et exploitables. La plate-forme Verimatrix Analytics compile et sécurise les données provenant de diverses sources (décodeurs, périphériques d'affichage vidéo, serveurs VOD, systèmes DRM) et les affiche dans des tableaux de bord faciles à comprendre.

À partir de là, la plate-forme peut créer un puissant schéma de segmentation pour les préférences de réseau et d'appareil au niveau de l'abonné. Cette analyse multicouche surveille l'état des appareils, les performances des joueurs et la navigation des utilisateurs afin de résoudre les problèmes de qualité de service de manière proactive et en temps opportun. En conséquence, les fournisseurs augmentent l'engagement des téléspectateurs, réduisent le taux de désabonnement et monétisent le contenu plus efficacement.

## 1.3. Marchés principaux

### 1.3.1 Aperçu

L'essor considérable du marché mondial des appareils mobiles et autres objets connectés – notamment des smartphones, tablettes et terminaux portatifs – et de leurs usages, la prolifération des applications mobiles constitue une formidable opportunité pour Verimatrix, la sécurité des objets et des applications devant être assurée. Il s'agit notamment de la révolution de l'Internet des Objets et de la consommation des contenus vidéo sur de nombreux appareils (smartphone, tablette, etc.). L'ensemble de ces appareils et applications nécessitent une sécurisation des transactions qu'ils effectuent et des contenus qu'ils hébergent. Il en est ainsi notamment du développement des technologies de diffusion continue (« streaming ») qui révolutionne la manière dont le consommateur acquiert des contenus audio et vidéo, utilise des services financiers en ligne, réalise des paiements mobiles ou connecte ses appareils d'usage quotidien.

Les solutions et technologies de la Société sont conçues pour répondre aux défis de sécurité tant présents que futurs, s'adaptant pour cela aux enjeux d'architecture et de certification. Verimatrix est neutre dans son approche de la sécurité, car elle dispose d'une gamme logicielle adressant les défis de sécurisation des points d'accès des consommateurs – notamment au contenu audio et vidéo - et, la gestion des problèmes associés à l'usage aujourd'hui en pleine expansion et, principalement, sur les segments de marché suivants :

- la protection de contenus numériques et de divertissement,
- la sécurité des applications mobiles,
- l'Internet des objets (dont la voiture connectée), et
- les services financiers et la banque en ligne.

Le marché de la protection de contenus numériques et de divertissement représente environ 90% du chiffre d'affaires du Groupe, et les autres marchés 10% environ.

D'un point de vue géographique, le Groupe a réalisé 23% de son chiffre d'affaires<sup>2</sup> en Amérique du nord, 22% en Asie et 45% en Europe/Afrique/Amérique Latine.

### 1.3.2 Protection des contenus numériques et de divertissement

Le piratage continue à affecter les entreprises, des studios de cinéma aux éditeurs de jeux vidéo. Le piratage en ligne représente des milliards de dollars de chiffre d'affaires perdu pour la seule industrie du film aux États-Unis. Les producteurs de contenus répliquent au moyen de mesures anti-piratage et en poussant les législateurs à élaborer de nouvelles lois visant à protéger les contenus protégés.

La protection des contenus est rendue possible par des solutions qui portent l'accent sur l'utilisation par plusieurs appareils, la protection tant du contenu, ainsi que l'usage de l'identification du contenu, à la fois à des fins de lutte contre le piratage que pour le développement de nouveaux modèles de monétisation. Ce besoin d'une mise en œuvre robuste de mesure de sécurité informatique sur les appareils connectés est en forte croissance. Les fournisseurs et distributeurs de contenus, ainsi que les fournisseurs de vidéos et plate-forme de diffusion ont besoin de solutions de sécurité de premier ordre afin de protéger la diffusion en continu de contenu premium de forte valeur (par exemple aux formats 1080p, 4K/UHD, ou les technologies plus avancées – « High Dynamic Range ») combinant technologie logicielle et matérielle d'un bon rapport coût-efficacité avec un dispositif unique prenant en compte la fragmentation technologique (multiplicité des systèmes d'exploitation, des technologies DRM, des protocoles de streaming, des appareils, etc.).

Au sein de ce marché, les acteurs traditionnels de la télévision linéaire (câblo-opérateurs, diffuseurs satellite) sont challengés par des acteurs émergents s'appuyant sur des infrastructures Internet existantes

---

<sup>2</sup> Chiffre d'affaires consolidé pour le semestre clos le 30 juin 2019

pour diffuser leurs contenus (OTT). Le marché de la télévision linéaire, globalement en baisse dans les pays occidentaux, demeure en croissance dans les pays émergents où l'infrastructure Internet à haut débit n'est pas développée.

Le marché de la protection des contenus est porté par des tendances de fond, principalement :

- La croissance des contenus diffusés :
  - o Explosion du nombre de contenus
  - o Évolution des modes de consommation des contenus (de la télévision linéaire vers la vidéo-à-la-demande)
  - o Augmentation du nombre de canaux de diffusion
- L'émergence de nouveaux modèles de distribution (*multiscreen* et OTT)
- Les nouvelles opportunités de monétisation des contenus grâce à la multiplication des formats de distribution
- L'émergence du 4K/UHD nécessite de nouveaux investissements en infrastructure
- Une tendance au basculement vers des solutions de sécurité tournées vers des réponses logicielles (vs historiquement des solutions reposant sur des cartes à puce) et basées dans le Cloud
- Une demande croissante pour des solutions d'analyse de données de masse (« big data analytics ») dans un environnement marqué par la consommation de contenus vidéo multi-supports et multi-formats
- Des propriétaires de contenus et opérateurs de services de plus en plus déterminés à protéger leur revenus numériques et leurs marges (la perte de revenus due au piratage en 2018 étant estimée à 37 milliards de dollars<sup>3</sup>)

### 1.3.3 Sécurité des applications mobiles

Les applications mobiles sont en train de rapidement devenir la méthode préférée, pour les personnes et les entreprises, d'accéder à des services d'importance critique. Il s'agit aussi d'un outil clé de gestion personnelle pour l'Internet des Objets (« IoT »). Cela signifie que des informations personnelles ou commerciales sensibles peuvent être consultées, stockées et gérées de façon abusive et sur un éventail croissant d'appareils. Verimatrix offre des outils de développement avancés permettant aux développeurs d'applications mobiles de protéger leurs applications de façon effective.

Des études suggèrent que jusqu'à la moitié des utilisateurs d'applications mobiles ne prennent pas les mesures pour protéger leurs appareils, même lorsqu'ils ont conscience des risques encourus, et les prétendus moyens de défense des systèmes d'exploitation sont aisément neutralisés. La Société estime qu'environ 80% des applications mobiles ne sont pas protégées ou ne le sont pas suffisamment.

### 1.3.4 L'Internet des Objets

Les acteurs de l'IoT sont à la recherche de solutions de sécurité simples de mise en œuvre et d'utilisation du fait des budgets limités alloués à la sécurité. La demande de solutions de sécurité pour l'IoT dépend du déploiement effectif de l'IoT. Cependant, des besoins significatifs se font déjà sentir pour le fonctionnement d'applications verticales ou la mise en œuvre d'exigences légales.

Aujourd'hui, de multiples technologies de sécurité peuvent efficacement renforcer la protection d'appareils ou des applications, modérant ainsi les préoccupations ayant trait à la sécurité.

Cependant, la sécurité logicielle intégrée constitue l'aspect le plus critique de l'avenir de l'IoT. Être proactif quant au développement d'une solution assurant la sécurité de l'IoT à un stade précoce de son processus de conception est critique pour son succès.

Avec le développement de l'automobile connectée et autonome, de nouveaux enjeux apparaissent pour cette industrie. Deux enjeux majeurs font obstacle à l'avènement de la révolution numérique : la sécurité

---

<sup>3</sup> Source: Statista Research – *Global online TV and movie revenue lost through piracy*, 2018

des systèmes et la sécurité du conducteur. Pour les équipementiers automobiles, la conception des véhicules doit impérativement prendre en compte ces deux aspects. La complexité de la réponse aux problématiques de sécurité du marché automobile est liée à la nécessité de se spécialiser à la fois dans la protection des logiciels, les logiciels de Digital Rights Management, les systèmes de paiement, les protocoles de sécurité, les modules matériels de sécurité (HSM), etc.

## 1.4. Stratégie

### 1.4.1 Aperçu

La stratégie de Verimatrix s'articule aujourd'hui autour des axes suivants sur ses deux marchés principaux :

- Logiciels de protection de contenus : poursuivre une croissance durable
- Protection des applications : tirer parti de la dynamique dans les domaines de la protection des données, de l'identité numérique et des transactions

Pour chacun de ces axes, Verimatrix entend explorer systématiquement la meilleure approche lui permettant d'optimiser la réponse aux attentes des clients et la rentabilité de ses investissements et des capitaux investis. La Société entend par ailleurs combiner ses briques technologiques sur ses différents secteurs d'activité afin de proposer des offres combinées (« bundle ») à ses clients et prospects. Ainsi, comme elle l'a fait par le passé, la Société entreprend une démarche d'analyse visant à choisir pour chaque investissement majeur, la meilleure approche entre développements internes, partenariats et, le cas échéant, croissance externe ciblée, ou leur combinaison, notamment au regard de l'écosystème dans lequel le Groupe se positionne et de l'évolution rapide de celui-ci.

### 1.4.2 Logiciel de protection de contenus : poursuivre une croissance durable

Aujourd'hui, des millions d'appareils ont accès à du contenu numérique depuis Internet ou des solutions de stockage en ligne (« Cloud »), générant de nouvelles menaces. Cela expose plus que jamais les producteurs (ex. les studios d'Hollywood) et les distributeurs de contenus au vol de ces contenus, compromettant de précieuses sources de revenus.

Dans le monde de l'entreprise, la protection du contenu s'articule souvent autour des impératifs de confidentialité et des questions juridiques. Pour les médias et les éditeurs, il convient de s'assurer que le contenu ou la propriété intellectuelle ne soient pas volés ou reproduits de manière frauduleuse.

Le piratage continue à affecter les entreprises, des studios de cinéma aux maisons d'éditions du livre en passant par les éditeurs de jeux vidéo. Le piratage en ligne représente des milliards de dollars de chiffre d'affaires perdu pour la seule industrie du film aux États-Unis. Les producteurs de contenus répliquent au moyen de mesures anti-piratage et en poussant les législateurs à élaborer de nouvelles lois visant à protéger les contenus protégés.

Dans ce contexte, la stratégie de la Société sur ce marché s'articule autour des priorités suivantes :

- Prendre des parts de marché dans les pays matures (Europe et Amérique du nord),
- Accompagner la croissance des zones en développement (Asie, Amérique latine et du sud),
- Supporter le développement de l'OTT en accompagnant la transition des clients historiques et en supportant les opérateurs mobiles et les nouveaux acteurs de la vidéo à la demande,
- Accélérer le déploiement de l'offre *Analytics* pour permettre aux clients d'être plus performants,
- Développer de nouveaux modèles de revenus (sous forme d'abonnement), et
- Développer l'offre SaaS.

### *1.4.3 Protection des applications : tirer parti de la dynamique dans les domaines de la protection des données, de l'identité numérique et des transactions*

Les applications mobiles sont de plus en plus le support privilégié pour accéder aux services critiques. Les informations personnelles et professionnelles sensibles sont consultées, stockées et gérées sur un nombre croissant d'appareils. Les cybercriminels affûtés connaissent la valeur de ces données et parviennent à tirer parti des failles des plateformes, des systèmes d'exploitation et des applications. Des études suggèrent que jusqu'à la moitié des utilisateurs d'applications mobiles ne prennent aucune mesure pour protéger leurs appareils, même lorsqu'ils ont conscience des risques encourus, et les prétendus moyens de défense des systèmes d'exploitation sont aisément neutralisés.

On observe également une tendance plus fondamentale au sein du secteur de la sécurité, à savoir, l'évolution vers des modèles économiques fondés sur les services de sécurité hébergés, un prestataire intégrant son offre de sécurité au sein des infrastructures de l'entreprise, les clients payant un abonnement ou à l'usage. Une fois pris en compte le coût total de possession, cette solution est plus économique que les solutions que peuvent l'obtenir seuls la plupart des particuliers ou des entreprises.

Dans ce contexte, la stratégie de la Société sur ce marché vise principalement à augmenter le nombre de clients, via des efforts marketing et commerciaux accrus, et à accélérer le déploiement de solutions innovantes telles que ProtectMyApp.

### *1.4.4 Poursuivre la monétisation du portefeuille de brevets NFC par le biais du programme de licence*

Enfin, pionnier de la technologie de connectivité sécurisée NFC, la Société détient un portefeuille de brevets qu'elle considère comme clés en ce qui concerne cette technologie. En juin 2012, le Groupe a lancé un programme de licence d'une partie de ses brevets NFC en partenariat avec France Brevets (un fonds d'investissement européen spécialisé dans la promotion et à la monétisation des brevets). Selon les termes de cet accord, France Brevets conduit l'ensemble des opérations du programme de licence NFC auprès des fabricants de dispositifs NFC et, en particulier, des fabricants de terminaux mobiles. En 2014, la Société a concédé à Intel une licence exclusive sur la technologie et ses produits NFC mais a conservé la propriété du portefeuille de brevets, par ailleurs licenciés à France Brevets.

Depuis le lancement de ce programme, France Brevets a conclu des accords de licence porteurs de droits, principalement avec des fabricants de téléphones mobiles majeurs, et poursuit son activité afin de conclure de nouveaux accords à l'avenir.

## **1.5 Clients**

Verimatrix opère sur des marchés tels que les solutions de sécurité pour les réseaux vidéo et pour l'IoT, protection des contenus et des applications, les paiements mobiles et banque mobile. La technologie développée par Verimatrix protège aujourd'hui les solutions d'un large éventail de clients, parmi lesquels diffuseurs de contenus (câblo-opérateurs, diffuseurs satellite, opérateurs mobiles, diffuseurs OTT, agrégateurs de contenus), des intégrateurs de systèmes, des développeurs d'applications et des prestataires de services et des institutions financières.

Deutsche Telekom, AT&T, Vodafone, HBO, Sky, Globo.com, Rogers, Orange, Charter Spectrum, Chase, ING, figurent parmi les clients du Groupe.

Il convient de noter que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, certains clients de Verimatrix imposant une stricte confidentialité sur la nature de leurs relations contractuelles avec le Groupe, indispensable pour leur stratégie de développement de solutions de sécurité.

## 1.6 Concurrents

Le Groupe évolue dans un milieu concurrentiel globalement fragmenté. Sur le marché des solutions de protection de contenu vidéo, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme Nagra-Kudelski, Irdeto, Synamedia, notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité des applications, des terminaux mobiles et des objets connectés, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade.

## 1.7 Activités opérationnelles

### 1.7.1 Recherche & développement et opérations

#### (a) Activité du Groupe en matière de recherche et développement

Verimatrix investit des moyens importants dans sa recherche et développement, facteur clef de son succès, afin de créer de nouveaux produits, d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, de développer et améliorer ses logiciels, et ce tout en perfectionnant leur sécurité et l'adaptant aux nouvelles menaces.

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Unique, 133 de ses salariés travaillent en recherche et développement (« R&D »)<sup>4</sup>, soit environ 47% de l'effectif total du Groupe<sup>2</sup> répartis principalement en Californie et en Europe du nord. Ils sont basés principalement en Californie et en Europe. La multiplicité des sites de R&D reflète l'historique de la Société avec plusieurs acquisitions successives mais présente également une opportunité pour identifier et recruter des talents. La Société fait également appel à des sous-traitants, dont notamment une équipe d'une quinzaine de personnes en Inde.

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe ont représenté 25% du chiffre d'affaires<sup>5</sup>, contre 29% pour l'année 2018<sup>5</sup>.

Verimatrix développe une large gamme de logiciels et d'outils logiciels fondés sur des standards pour la gestion des droits numériques (DRM) destinés, côté serveurs, aux opérateurs mobiles, fournisseurs de services et intégrateurs de plates-formes, et, côté clients, aux fabricants d'appareils grand public et de logiciels applicatifs et intégrateurs de plates-formes. Verimatrix est aussi spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable (« obfuscation ») et de logiciels de sécurité spécialisés dans le cryptage. A titre d'exemple, la ligne de produits destinée à la protection des applications offre un niveau de protection élevé des fonctions de paiement et a vocation à sécuriser l'échange de données en s'appuyant sur une infrastructure exclusivement logicielle. Ces solutions protègent les données statiques, en transit ou dynamiques, dotent les applications critiques de fonctions de confidentialité des communications, de protection par clé de cryptage et de sécurité des données, et sont de nature à répondre aux besoins croissants de sécurité des grandes sociétés.

Verimatrix détient et/ou a développé de nombreux droits de propriété intellectuelle et s'attache à les protéger activement auprès des offices ou juridictions des pays jugés clés par le Groupe. A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe détient un portefeuille 225 brevets et demandes de brevets (compte non tenu des 271 brevets relatifs à la technologie NFC d'Inside Secure (voir la section 1.4.4 « Poursuivre la monétisation du portefeuille de brevets NFC par le biais du programme de licence » ci-dessus) et en excluant les brevets transférés dans le cadre de la cession de la division Silicon IP (voir section 1.1.3 « Faits marquants récents » ci-dessus). Le Groupe utilise également de façon marginale des droits de propriété intellectuelle de tiers, de même qu'il partage sa technologie avec des tiers par le biais de licences.

---

<sup>4</sup> En excluant la division Silicon IP, cédée le 6 décembre 2019 (voir section 1.1.3. « Faits marquants récents » ci-dessus)

<sup>5</sup> Sur une base pro forma ajustée (voir section 3.4 « Comptes pro forma » du Document d'Enregistrement Universel)

L'offre logicielle de la Société s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- les outils de développement logiciel (SDK)
- les outils de protection des logiciels
- les applications embarquées
- les solutions logicielles dédiées aux serveurs et au Cloud, proposées aux clients en tant que licence, opérée sur les infrastructures des clients, et en tant que service (software-as-a-service).

Les logiciels de Verimatrix, et en particulier leur code source (l'ensemble des instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) sont protégés non seulement au titre du droit d'auteur, mais également via les dispositions relatives au secret des affaires, en sus de la protection, dans la mesure du possible et en fonction de considérations stratégiques, par des brevets.

La plupart des logiciels du Groupe sont développés en interne, par les salariés dans l'exercice de leurs fonctions ou suivant les instructions du Groupe, et appartiennent de ce fait, à ce dernier. Dès lors, Verimatrix est propriétaire de ces logiciels. De façon marginale, la Société peut externaliser certains travaux de développement à des spécialistes tiers, tout en conservant la propriété intellectuelle des logiciels développés. Certains de ses logiciels utilisent des composants du marché, telles que des bases de données d'Oracle.

Lorsqu'ils sont commercialisés, les logiciels du Groupe sont distribués via des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels (par opposition à un droit de propriété). Ces contrats contiennent notamment des dispositions de nature à réserver la propriété du Groupe sur ses logiciels ainsi qu'à en protéger en particulier la confidentialité. Depuis 2018, la Société propose des logiciels accessibles en tant que service et hébergés dans le Cloud, utilisant les services de *cloud computing* à la demande d'Amazon Web Services (AWS).

#### *(b) Operations*

Afin d'aider les clients du Groupe à intégrer les solutions logicielles, les supporter dans le cadre de ses engagements contractuels et opérer les services hébergés dans le Cloud, la Société emploie une équipe d'environ 40 personnes, en Californie et en Allemagne principalement.

#### *1.7.2 Marketing et vente*

L'équipe marketing élabore la stratégie et gère le portefeuille de produits, les processus d'introduction des nouveaux produits, la gestion de vie des produits, l'étude des besoins du marché et l'analyse de la concurrence. Elle s'assure également du lancement de nouveaux produits et des programmes de commercialisation avec les activités de vente et des activités de développement, notamment via les canaux digitaux.

Le Groupe dispose de canaux de distribution directe vers ses principaux clients et travaille également avec des partenaires (tels qu'intégrateurs de systèmes, agents commerciaux et distributeurs) afin d'être en mesure de servir l'ensemble de la chaîne de valeur des marchés qu'il cible.

La base de clients de Verimatrix comprend un vaste éventail de sociétés allant de start-ups aux plus grands groupes internationaux en passant par des petites et moyennes entreprises. Afin d'assurer une bonne couverture de ses clients, le Groupe a développé une présence mondiale avec une organisation globale des ventes reposant sur des forces de vente régionales, présente sur trois grandes régions, Europe/Afrique, Amérique du Nord et du Sud et Asie. L'organisation vente intègre également des personnels locaux de support technique, avant-vente et après-vente pour les clients. A proximité des clients, ces équipes sont chargées d'orienter et de conseiller les clients durant les phases de développement, de test et de lancement de leurs produits.

A la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe disposait d'une équipe de vente composée de 33 personnes (vendeurs, ingénieurs d'application sur le terrain, management).

Le département communication du Groupe est quant à lui centralisé et regroupe la communication *corporate*. La communication financière est indépendante.

### *1.7.3 Organisation géographique*

Le siège social de la Société est situé à Meyreuil, à proximité d'Aix-en-Provence, en France et le siège principal des opérations est situé à San Diego, Californie. Ces installations accueillent les équipes de direction, marketing et communication, financières, informatique et réseaux, et administratives.

Acteur de dimension mondiale, le Groupe est également présent dans d'autres pays d'Europe (Allemagne, Ecosse, Finlande, Pays-Bas, principalement), en Asie et en Amérique latine et du sud.

### *1.7.4 Investissements*

#### *(a) Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices*

En tant qu'éditeur de logiciels, le Groupe n'a pas d'activité industrielle il n'a donc pas à supporter d'investissements en matière de production notamment. En conséquence, les investissements du Groupe résident essentiellement, outre les dépenses en matière de recherche et développement dans (i) l'acquisition de sociétés ou d'activités et (ii) l'acquisition d'immobilisations corporelles diverses, de licences et de logiciels et, (ii) le cas échéant et conformément aux normes IFRS, dans la capitalisation de certaines dépenses de recherche et développement. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas significatives.

Dans le cadre de son développement, le Groupe procède à des acquisitions de sociétés et d'activités. Ces trois dernières années, dans le cadre du développement de son activité de licence de technologies et de logiciels de sécurité, le Groupe a procédé à l'acquisition des sociétés et activités suivantes (voir également la note 5 « Regroupement d'entreprises » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel) :

#### Meontrust

Le 28 août 2017, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Meontrust Oy, jeune société finlandaise qui a développé une technologie flexible d'authentification, d'identification et d'autorisation. Le prix d'acquisition s'élève à 4,0 millions d'euros (4,8 millions de dollars).

#### SypherMedia

Le 6 novembre 2017, le Groupe a acquis les actifs et repris les salariés de la société californienne SypherMedia International, Inc. (« SMI »), société californienne fournisseur de solutions et de services de sécurité. Le prix d'acquisition s'élève à 7 millions de dollars, auquel pourrait s'ajouter un complément de prix éventuel pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars. Cette activité a été cédée en décembre 2019, dans le cadre de la cession de la division Silicon IP à Rambus (voir section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel).

## Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. Verimatrix est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement. A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix sur l'EBITDA 2018. Le montant des ajustements et du complément de prix a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

### *(b) Principaux investissements en cours*

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe n'a pas entrepris de projet d'investissement significatif ou sortant du cadre normal des affaires.

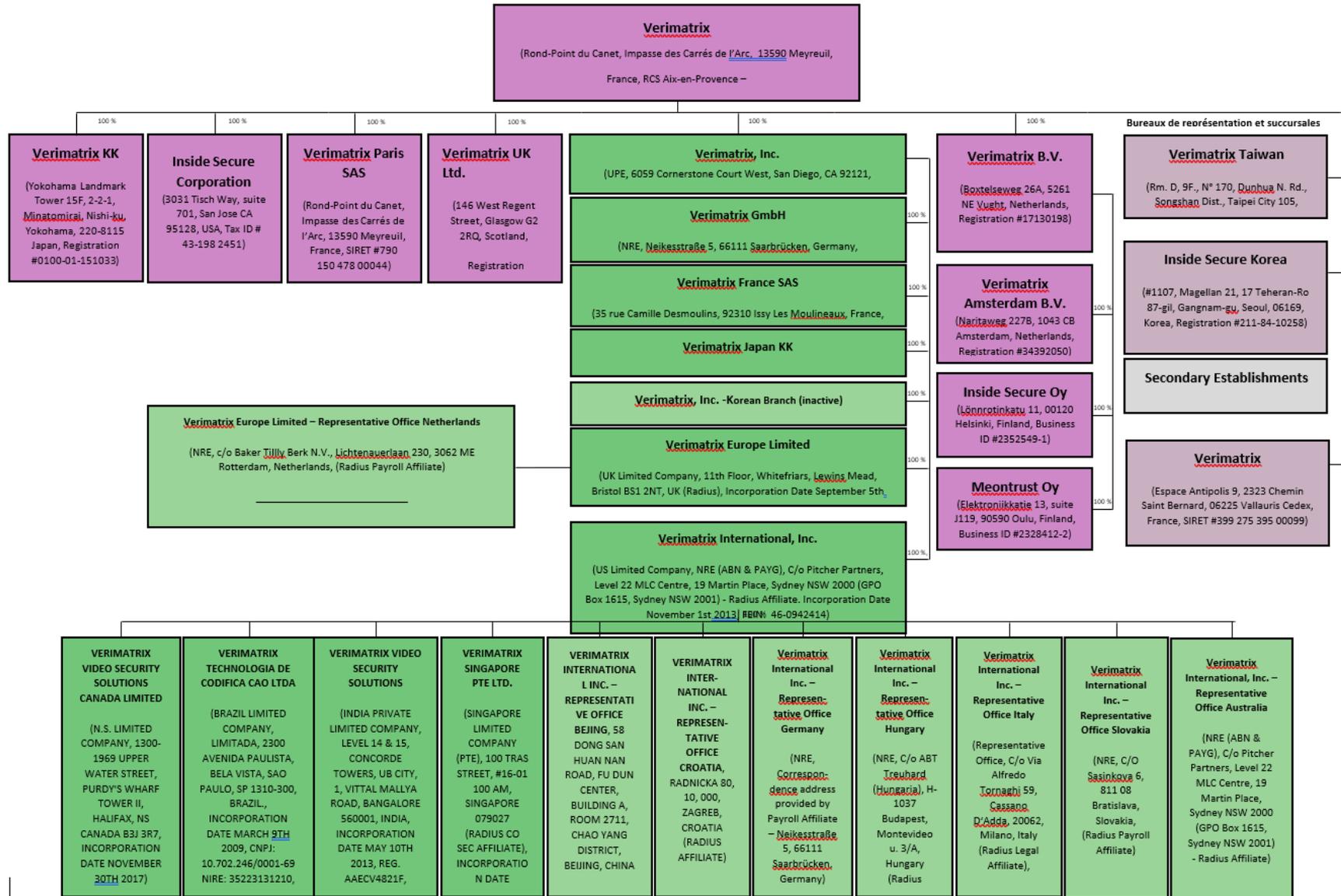
### *(c) Principaux investissements futurs*

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les organes de direction du Groupe n'ont pris aucun engagement ferme relatif à des investissements significatifs ou hors du cadre normal des affaires.

## **1.8. Organigramme du Groupe**

A la date du Document d'Enregistrement Universel, l'organigramme juridique de la Société et de ses filiales se présente comme suit :

	Sociétés du sous-groupe Inside Secure
	Bureaux de représentation et succursales du sous-groupe Inside Secure
	Sociétés du sous-groupe Verimatrix
	Bureaux de représentation et succursales du sous-groupe Verimatrix



Verimatrix SA, par ailleurs société mère du Groupe, et Verimatrix, Inc. sont les principales sociétés opérationnelles ; elles détiennent la quasi-intégralité des actifs du Groupe (et notamment les brevets et technologies, les contrats clients, l'essentiel de la trésorerie) et concentrent l'essentiel des flux opérationnels liés à l'activité (dont l'intégralité de la facturation aux clients du Groupe) ; les filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services à Verimatrix SA et Verimatrix, Inc. (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs).

## 1.9. Règlements des activités

### Réglementation de l'activité cryptologie du Groupe

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie, activité réglementée dans la mesure où elle est liée à la sécurité nationale.

La cryptologie est une science qui se divise essentiellement en deux domaines d'expertise :

- la cryptographie, qui permet de protéger des messages, et
- la cryptanalyse, qui consiste à mettre en place des mécanismes permettant de contourner la protection de ces messages sans connaître les clefs de protection afin d'en étudier les faiblesses.

En France, le régime juridique de la cryptologie est défini aux articles 29 et suivants de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, qui distingue entre (i) l'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie et (ii) la fourniture de prestations de cryptologie.

### L'utilisation et la diffusion de moyens de cryptologie

Tout matériel ou logiciel conçu ou modifié pour transformer des données, qu'il s'agisse d'informations ou de signaux, à l'aide de conventions secrètes ou pour réaliser l'opération inverse avec ou sans convention secrète est un moyen de cryptologie. Ces moyens de cryptologie ont principalement pour objet de garantir la sécurité du stockage ou de la transmission de données, en permettant d'assurer leur confidentialité, leur authentification ou le contrôle de leur intégrité.

L'utilisation ou la diffusion de moyens de cryptologie est en principe libre mais peut être soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

Sont libres : la fourniture, le transfert depuis ou vers un État membre de la Communauté européenne, l'importation et l'exportation de moyens de cryptologie assurant exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité.

Sont soumis à déclaration préalable auprès du Premier ministre : la fourniture, le transfert depuis un État membre de la Communauté européenne ou l'importation d'un moyen de cryptologie n'assurant pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être dispensées de cette déclaration préalable.

Sont soumis à autorisation préalable du Premier ministre : le transfert vers un État membre de la Communauté européenne et l'exportation d'un moyen de cryptologie n'assurant pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Certaines catégories de moyens peuvent être soit soumises au régime déclaratif, soit dispensées de toute formalité préalable.

Conformément au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007, sont notamment dispensés de toute formalité préalable les moyens de type « cartes à microprocesseur personnalisées destinées à des applications pour le grand public, lorsque la capacité cryptographique (a) est conçue et limitée pour servir uniquement les équipements de réception de radiocommunication mobiles destinés au grand public ou les équipements téléphoniques sans fil destinés au grand public ou les équipements utilisés dans des opérations bancaires ou financières à destination du grand public et (b) n'est pas accessible à l'utilisateur et est spécialement conçue et limitée pour permettre la protection des données qui y sont stockées ».

L'utilisation et la diffusion par la Société des moyens de cryptologie nécessaires à son activité sont, soit libres, soit dispensées de déclaration préalable auprès du Premier ministre ou d'autorisation préalable de ce dernier.

Toutefois, certains moyens de cryptologie utilisés ou diffusés par la Société ne rentrent pas dans le champ d'application de l'exception visée ci-dessus et leur utilisation ou diffusion est ainsi soumise à déclaration préalable au Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

De plus, compte tenu d'une interprétation parfois différente de la réglementation en vigueur par les juridictions européennes, une autorisation préalable du Premier ministre est, à titre de précaution, parfois demandée par la Société afin d'exporter certains de ses moyens de cryptologie.

Enfin, l'utilisation, la diffusion ou l'exportation des moyens de cryptologie du Groupe conformément à la réglementation applicable dans les pays autres que la France où le Groupe exerce ses activités ou vend ses produits peuvent être soumises à une autorisation préalable.

### **La fourniture de prestations de cryptologie**

Selon la loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée, la fourniture de prestations de cryptologie doit également, sauf exception, être déclarée auprès du Premier ministre ou autorisée par ce dernier. Les personnes exerçant cette activité sont assujetties au secret professionnel. Elles engagent en outre leur responsabilité en cas d'atteinte à l'intégrité, à la confidentialité ou à la disponibilité des données, nonobstant toute clause contractuelle contraire.

Le décret n° 2007-663 du 2 mai 2007 dispensant de formalité préalable la fourniture de prestations de cryptologie de type cartes à microprocesseur, telle que définie ci-dessus, la fourniture par la Société de prestations de cryptologie nécessaires à son activité n'est donc pas non plus, en principe, soumise à déclaration préalable du Premier ministre ou à autorisation préalable de ce dernier.

### **Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication**

Conformément à l'article 5.5 de l'annexe I du règlement européen, le Groupe estime ne pas être dépendant de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication, qui ne sauraient être conclus à des conditions de marché.

## 2. Facteurs de risques et cadre de maîtrise de l'activité

### 2.1. Facteurs de risques

Dans le cadre de la préparation du Document d'Enregistrement Universel, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Il n'est cependant pas exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, puissent ou pourraient exister. En outre, conformément à la nouvelle réglementation Prospectus 3 applicable à compter du 21 juillet 2019, seuls les risques significatifs et spécifiques au Groupe sont présentés dans le présent chapitre.

Les risques sont présentés dans ce chapitre au sein de quatre catégories concernant :

- les risques liés à l'activité,
- les risques liés à la conduite des opérations,
- les risques de nature juridique et réglementaires, et
- les risques financiers et fiscaux.

Ces catégories ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie (ou le cas échéant de sous-catégorie), les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissante déterminé par la Société à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif. Cette hiérarchie des risques prend en compte les effets de mesure prises par la société pour gérer ces risques. L'appréciation par la Société de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes ou propres à elle.

#### 2.1.1 Risques liés à l'activité

**Le Groupe opère dans un environnement très concurrentiel. Si le Groupe n'était pas compétitif, il pourrait ne pas augmenter ou maintenir son chiffre d'affaires ou ses parts de marché.**

Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clients plus étendue que celle du Groupe. Leur présence historique sur ces marchés leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les tendances et les demandes futures. Les ressources accrues de ces concurrents de plus grande taille leur permettent de gagner en réactivité dans la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. Enfin, certains concurrents pourraient offrir aux clients une offre intégrée avec des produits complémentaires ou adopter une politique de prix agressive. Cela pourrait affecter la capacité du Groupe à étendre ou même maintenir ses parts de marché.

Sur le marché des solutions de protection de contenu vidéo, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme Nagra-Kudelski, Irdeto, Synamedia, notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité des applications, des terminaux mobiles et des objets connectés, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade. D'autres sociétés pourraient entrer en concurrence directe avec le Groupe si elles développaient leur propre technologie,

ou si elles venaient à signer des contrats de licence de technologie, de logiciels et de propriété intellectuelle avec des tiers.

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à anticiper les besoins du marché (notamment en en identifiant de nouveaux) et à développer des produits qui y répondent ;
- sa capacité à comprendre rapidement les niveaux de prix et de performances des produits concurrents sur le marché ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à maintenir et développer ses relations avec ses principaux clients ; et
- sa capacité à se conformer aux standards du secteur tout en développant de nouvelles technologies brevetées, afin de proposer des produits nouveaux.

Si le Groupe n'est pas en mesure de rester compétitif face à ses concurrents actuels ou futurs, ou s'il est confronté à des concurrents qui ont plus de succès que lui, notamment en raison de leur taille, cela impactera défavorablement ses parts de marché, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

**Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer et de vendre des produits nouveaux dans des délais et des conditions économiques acceptables ou ne pas parvenir à conquérir de nouveaux marchés.**

Les marchés sur lesquels le Groupe opère ainsi que les marchés qu'il vise sont caractérisés par l'évolution rapide des technologies et des standards, la rapide obsolescence des technologies existantes et les lancements fréquents de produits nouveaux. Ils sont également caractérisés par une forte concurrence en termes de prix, l'introduction de produits nouveaux étant un facteur différenciant qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Le Groupe doit donc, pour maintenir sa position concurrentielle, être en mesure d'anticiper les évolutions technologiques et concevoir, développer, améliorer et commercialiser de nouveaux produits dans des délais courts et à des coûts acceptables.

Le développement de technologies et produits nouveaux commercialisables est complexe et nécessite généralement des investissements significatifs sur le long terme. Le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ces développements et arriver sur le marché avec une technologie obsolète ou sur laquelle l'un de ses concurrents est déjà très bien implanté ou encore développer des produits sur la base d'un standard qui ne serait finalement pas celui retenu par l'industrie. Les coûts de développement pourraient par ailleurs être trop élevés par rapport au prix auquel le Groupe pourrait commercialiser ses produits. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, la situation financière et le développement du Groupe.

**Le développement des technologies et produits de sécurité du Groupe dépend du développement général du marché des solutions de sécurité pour les réseaux et les objets connectés, de son acceptation par les utilisateurs ainsi que de la demande des clients.**

Les marchés des solutions de protection du contenu vidéo et de la sécurité des applications, des terminaux mobiles et des objets connectés du Groupe dépendent notamment de :

- leur capacité perçue à résoudre les problèmes réels des clients ;
- leur qualité perçue, leur prix, leur facilité d'utilisation et leur interopérabilité avec les solutions des concurrents du Groupe ;

- la perception par le marché de la facilité ou la difficulté qu'il y a à les intégrer et les déployer, en particulier dans des environnements réseaux complexes ;
- le développement du commerce électronique comme un moyen durable de faire des affaires ;
- l'acceptation par le marché de ces nouvelles technologies et normes ;
- la perception par les consommateurs de la nécessité de sécurisation du commerce électronique et des communications via les réseaux câblés et les réseaux mobiles ;
- la capacité du Groupe à s'adapter aux changements technologiques,
- la capacité du Groupe à s'adapter aux évolutions des modes de consommations des contenus (et notamment l'expansion de l'OTT au détriment de la télévision linéaire) et
- la conjoncture économique générale, qui, entre autres, influe sur les montants que les clients et clients potentiels sont prêts à investir sur ces technologies.

Si le Groupe ne parvenait pas à faire face à de telles circonstances, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement s'en trouveraient impactés négativement.

**Le succès du Groupe repose notamment sur une augmentation de la demande pour les technologies et les solutions de sécurité embarquée.**

Les clients du Groupe peuvent reporter l'achat, cesser d'utiliser ou décider de ne pas renouveler la licence d'utilisation de solutions de sécurité embarquée du Groupe, certains contrats de licence pouvant d'ailleurs être résiliés par les clients du Groupe à tout moment. Les contrats avec les clients du Groupe prévoient généralement des droits de licence de base, des frais d'accès aux technologies et/ou des redevances fondées sur une base unitaire, des frais d'utilisation ou un pourcentage du chiffre d'affaires provenant des solutions intégrant la technologie du Groupe, ainsi que des prestations de service et des frais de maintenance. Un certain nombre de contrats significatifs prévoient en outre des redevances à percevoir plafonnées quand les volumes déclarés par les clients dépassent certains seuils. En conséquence, une partie des revenus du Groupe n'est pas récurrente, ce qui rend ceux-ci plus difficiles à prévoir. Les niveaux de dépenses reposant, en partie, sur les anticipations de revenus futurs et étant pour la plupart fixes à court terme, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'ajuster ses dépenses en temps opportun afin de compenser une baisse non anticipée de ses revenus, ce qui pourrait impacter négativement ses résultats, sa situation financière et son développement.

**La plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et/ou d'un pouvoir de négociation significatifs et pouvant faire appel à d'autres sociétés afin de développer et fournir des solutions remplissant des fonctions similaires à celles des produits du Groupe, ou pouvant chercher à développer eux-mêmes des solutions similaires.**

Plusieurs des marchés sur lesquels le Groupe est présent et/ou entend se développer sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs. Dans certains cas, tels que les solutions de propriété intellectuelle, les clients peuvent chercher à développer eux même des composants de sécurité pour leurs propres produits.

Sur certains marchés où le nombre de clients est restreint et où les clients s'approvisionnent auprès de plusieurs fournisseurs, les concurrents du Groupe pourraient accroître leurs volumes d'affaires au détriment du Groupe, et les clients de ce dernier pourraient être incités à renégocier à la baisse les conditions financières des contrats.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

**Le Groupe fournit des solutions qui offrent des fonctionnalités de sécurité à ses clients que des tiers pourraient essayer de contourner.**

Le cœur de l'offre du Groupe est la fourniture de logiciels et de composants de propriété intellectuelle conçus notamment afin de protéger l'intégrité des informations contenues dans les produits ou applications des clients du Groupe. Ces solutions sont axées sur la protection des revenus, des modèles économiques, des actifs ou plus généralement des intérêts des clients. Il s'agit, par exemple, de prévenir des opérations bancaires frauduleuses, d'assurer que seuls les clients payant pour un contenu numérique le reçoivent ou de maintenir la sécurité d'informations confidentielles.

Des efforts considérables peuvent être déployés par ceux qui tentent de contourner la sécurité des systèmes au sein desquels les solutions du Groupe sont intégrées. Toute violation de la sécurité des produits du Groupe ou des systèmes au sein desquels ils sont intégrés (du fait de la violation de la sécurité des produits ou applications des clients du Groupe ou autrement) pourraient causer des dommages à ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation et aux activités du Groupe.

**Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à retenir ses clients principaux ou à étendre ses relations commerciales.**

Une part significative des ventes du Groupe est réalisée auprès d'un nombre relativement limité de clients et le Groupe prévoit que cette situation pourrait perdurer bien qu'il ait réussi à réduire son exposition entre 2016 et 2018. Ces clients pourraient décider de ne plus intégrer les technologies du Groupe dans leurs produits, de ne plus acheter les solutions du Groupe, d'en acheter moins ou d'en renégocier les conditions financières. Dans la mesure où chaque client représente un pourcentage significatif de ses comptes clients, le Groupe se trouve par ailleurs davantage exposé au risque d'insolvabilité ou de retard de paiement de l'un d'eux, étant précisé qu'à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le montant des créances échues non-recouvrées n'est pas significatif.

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient, respectivement, 7%, 23% et 35% de son chiffre d'affaires consolidé pour le semestre clos le 30 juin 2019, 11%, 29% et 43% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et 26%, 46% et 57% de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2017.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un d'entre eux pourraient affecter la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

### *2.1.2 Risques liés aux opérations*

**Risques de dépendance vis-à-vis du personnel clé - Le Groupe pourrait perdre du personnel clé et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.**

La réussite du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement, d'ingénierie, de vente et de marketing hautement qualifié. Le personnel lié à la recherche et au développement du Groupe représente notamment un atout important et constitue la source de ses innovations et le Groupe prévoit de recruter des ingénieurs de conception et d'application supplémentaires. Le Groupe pourrait ne pas réussir à retenir ou à attirer suffisamment de personnel technique et d'ingénierie pour soutenir la croissance prévue. En outre, pour élargir sa

clientèle et augmenter ses ventes auprès de ses clients existants, le Groupe aura besoin de renforcer l'équipe commerciale. La concurrence pour le recrutement du personnel qualifié est intense, compte tenu du manque de personnes qualifiées dans ce secteur et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les retenir ou de les attirer.

Si le Groupe ne parvenait pas rapidement à recruter et former un personnel qualifié, sa croissance en serait affectée. En outre, si le Groupe était dans l'incapacité de retenir son personnel existant, il lui serait difficile de poursuivre son développement. Ceci aurait un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives.

### **Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire du Groupe.**

Il est également important pour le Groupe de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe doit fréquemment donner accès à des tiers à de l'information sensible, protégée ou non par des brevets. Dans ces hypothèses, le Groupe s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser à des fins non autorisées ou communiquer à des tiers ces informations, au moyen d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que le Groupe tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, les accords de confidentialité n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par le Groupe. Le Groupe ne peut donc garantir que ces tiers respectent ces accords, qu'il sera informé d'une violation de ces accords, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir soit suffisante au regard du préjudice subi, ne serait-ce qu'en raison des délais avant son obtention.

De tels accès aux informations sensibles du Groupe exposent donc le Groupe au risque de voir des tiers (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des éléments du savoir-faire du Groupe, (ii) ne pas respecter la confidentialité du savoir-faire brevetable ou non-brevetable du Groupe, (iii) divulguer les secrets commerciaux du Groupe à ses concurrents ou utiliser ces secrets commerciaux pour développer des technologies concurrentes et/ou (iv) violer de tels accords, sans que le Groupe n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé un savoir-faire semblable ou similaire dans sa nature ou sa destination à ceux du Groupe ; et
- qu'aucun cocontractant ou tiers ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

## **Le Groupe pourrait ne pas arriver à faire face aux défis organisationnels et opérationnels liés à son évolution.**

Le Groupe a poursuivi son développement, tant par croissance organique que par acquisitions, et a considérablement fait évoluer son activité ces dernières années (y compris avec le désengagement de l'activité de conception et commercialisation de puces électroniques en septembre 2016, la cession de la division Silicon IP en décembre 2019 et, avec l'acquisition de Verimatrix, Inc. en février 2019).

Pour satisfaire les besoins d'une structure internationale demeurant complexe et multi-sites et déployer sa stratégie, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de son organisation, de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes. Il doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses salariés et ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Le Groupe doit par ailleurs continuer à se concentrer sur la qualité d'exécution tout en maintenant sa capacité d'innovation. Dans la mesure où son organisation évolue, le Groupe doit également s'assurer que le profil et les compétences de ses salariés sont constamment réévalués et adaptés.

Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, de ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

## **Le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés et activités acquises.**

Le développement du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés et/ou d'activités complémentaires. Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration des sociétés et activités récemment acquises, l'intégration des services et du personnel et, enfin, l'impact des synergies attendues. Bien que le Groupe entreprenne des diligences préalablement aux acquisitions et prenne des mesures d'intégration en amont de l'acquisition, il pourrait notamment être confronté à des difficultés d'intégration et de création de synergies, tant au niveau opérationnel qu'humain ; des mises en jeu de la responsabilité de la Société, notamment en raison d'un accroissement des contentieux salariaux ou de propriété intellectuelle ; la perte de clients historiques, la non réalisation des objectifs fixés dans le cadre des acquisitions ; et des difficultés à assurer une continuité de services aux clients des activités acquises.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

En particulier, la Société a réalisé le 28 février 2019, l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. Verimatrix qui emploie plus de 300 personnes dans 20 pays et dont le siège social est à San Diego, Californie, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix sur l'EBITDA 2018. Le montant des ajustements et du complément de prix a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le

montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

Il existe un risque de dépréciation du goodwill résultant de cette acquisition, et plus marginalement des acquisitions antérieures, qui figure au bilan consolidé pour un montant de 125,9 millions de dollars au 30 juin 2019, dont 96,4 millions de dollars au titre du goodwill provisoire au titre de Verimatrix, Inc. (se reporter également à la note 6 « *Regroupement d'entreprises* » de l'annexe aux états financiers consolidés semestriels).

**Des opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.**

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables et/ou répondront aux objectifs attendus. Leur réalisation pourrait de surcroît nécessiter de lever des capitaux et diluer les actionnaires existants ou se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

**La sécurité des installations et des systèmes internes pourrait être compromise.**

Les installations de recherche et développement (« R&D ») du Groupe sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques, généralement intégrés. Il n'est toutefois pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et sa réputation.

Pour réduire ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une sauvegarde des données stockées *hors site* et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Le Groupe a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 2.2.2 « *Assurances et couverture des risques* » ci-après).

### *2.1.3 Risques juridiques et réglementaires*

#### **Risques liés à la propriété intellectuelle**

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur les droits d'exploitation exclusifs conférés par sa propriété intellectuelle. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir, pour chacun de ses droits, l'étendue de protection adéquate lui garantissant un avantage concurrentiel.

Le Groupe dépend, dans une large mesure, de ses droits de propriété intellectuelle afin de protéger ses produits et ses technologies contre les détournements de tiers.

Le Groupe, à l'instar des autres déposants ou demandeurs de titres de propriété intellectuelle, pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de brevets, l'enregistrement de marques ou l'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'un brevet ou l'enregistrement d'une marque, même après examen de la demande par un Office de brevets ou de marques, n'en garantit pas de manière absolue la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe pourraient à tout moment contester avec succès la délivrance, la validité ou l'opposabilité des brevets, demandes de brevet, marques enregistrées ou demandes d'enregistrement de marques du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait empêcher leur délivrance, aboutir à leur révocation ou invalidation ou réduire leur portée et ainsi permettre leur contournement par des concurrents.

De plus, le Groupe n'a pas, à ce jour, déposé de demande de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans tous les pays dans lesquels il opère. La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations versées aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, conduisant le Groupe à procéder au cas par cas à une sélection des États où une protection est demandée, en fonction des perspectives d'exploitations envisagée.

En conséquence, les droits obtenus pourraient se révéler insuffisants afin d'assurer une protection adéquate ou un avantage concurrentiel. En particulier, le Groupe ne peut pas garantir que :

- le Groupe parviendra à développer un savoir-faire brevetable ;
- le savoir-faire développé par le Groupe pourra être breveté ;
- les demandes de brevets, d'enregistrement de marques ou d'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de titres ou à des titres ayant la même portée que celle initialement demandée ;
- les brevets délivrés et les marques enregistrés au nom du Groupe, ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle obtenus, ne seront pas contestés, invalidés, révoqués ou contournés ou n'auront pas leur portée réduite ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux brevets ou autres droits des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des salariés du Groupe ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions ou autres œuvres à la création desquelles ils ont participé.

Les situations auxquelles le Groupe pourrait être confronté, qui l'empêcheraient d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur son savoir-faire, ses signes distinctifs et/ou ses créations, ou qui l'empêcheraient de les exploiter paisiblement, pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement. Il pourrait en outre être demandé

au Groupe de concéder des licences sur ses brevets du fait de sa participation dans diverses organisations normatives.

### **Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions judiciaires.**

Dans la mesure du possible, le Groupe continue de diligenter, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, des études préalables qui lui semblent nécessaires afin d'identifier des éventuels droits antérieurs et limiter tout risque contentieux avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Toutefois, il ne peut être exclu qu'existent des brevets antérieurs ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre du Groupe, de ses partenaires industriels ou de ses clients.

Les personnes auxquelles le Groupe a accordé des licences ou fourni des produits ou services pourraient ainsi être impliquées dans des litiges concernant la violation par ces licences, produits ou services de brevets ou droits de tiers. Certains clients du Groupe ont déjà reçu des notifications écrites de tiers faisant valoir leurs droits sur certaines technologies et les invitant à obtenir une licence. Conformément aux contrats signés avec ses clients et partenaires industriels, le Groupe pourrait être amené à défendre et indemniser ses clients ou partenaires industriels en cas d'action intentée à leur encontre et fondée sur une violation alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers par ses licences, produits ou services.

Le Groupe ne peut ainsi pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, ni que les standards adoptés par l'industrie et mis en œuvre par le Groupe ne violent pas des droits de tiers.

Un litige intenté contre le Groupe, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts considérables et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si de telles poursuites devaient être menées à leur terme, le Groupe pourrait être tenu :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus,
- de prendre licence au détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables,
- de revoir le design de ses produits ou services ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits, afin de ne pas violer des droits de tiers.

De tels litiges pourraient aussi entraver l'activité du Groupe ou de celle de ses clients ou partenaires industriels et, par conséquent, provoquer une baisse de la vente de ses technologies et de ses produits. Ceci pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### **Changements dans la législation, les politiques fiscales et réglementaire**

Les activités du Groupe sont soumises au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation. En particulier, les produits du Groupe peuvent être soumis à des licences à l'exportation, de restrictions à l'exportation dans certains pays et/ou à certains clients, notamment du fait de législations, de réglementations et/ou de décrets présidentiels (« *executive orders* ») aux Etats-Unis. Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation pourraient avoir un

impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **Risques liés aux activités de cryptologie du Groupe**

Le Groupe fournissant des moyens et des prestations de cryptologie, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourraient notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie. De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes États ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « Investisseur Non Communautaire ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes États ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « Investisseur Communautaire ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier). De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

#### *2.1.4 Risques financiers et fiscaux*

**Risque de change - Une part prépondérante du chiffre d'affaires du Groupe est libellée en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et nombre de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros.**

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar, devise également retenue pour la présentation de ses états financiers consolidés. Les ventes du Groupe, tout comme les paiements à ses fournisseurs les plus importants, sont, de façon prépondérante, libellés en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et une partie de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, le résultat opérationnel et les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de l'année 2018 de 2 220 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens. Inversement, l'impact

d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de l'année 2018 de 2 220 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle, à l'exception de l'emprunt obligataire convertible émis en euros. L'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à reconnaître une perte de change de 1 499 milliers de dollars US en 2018.

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe conduit depuis 2009 une politique de couverture du risque de change pour préserver sa rentabilité et sa trésorerie. Le Groupe ne peut toutefois garantir que sa politique de couverture le protégera efficacement contre les variations des changes (se reporter également à la note 3.1(a) « *Risque de change* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

### **Risques de variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe - Les variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel trimestriels ou annuels et les difficultés à les anticiper pourraient entraîner la chute du cours des actions du Groupe.**

Le chiffre d'affaires du Groupe et son résultat opérationnel sont historiquement sujets à d'importantes variations, et cela devrait se poursuivre dans le futur. Même si le Groupe a mis en place des outils de prévisions et de reporting adaptés à la nature de son activité et à sa taille, il peut connaître des difficultés à établir des prévisions fiables et les données réelles peuvent s'avérer significativement différentes des objectifs et des attentes.

Le processus visant à convaincre les clients du Groupe d'adopter ses produits peut être long. Même en cas de succès, rien ne garantit que les technologies du Groupe soient utilisées dans des produits qui seront finalement mis sur le marché par les clients du Groupe, qui seront commercialement acceptés ou qui procureront au Groupe des redevances importantes. De plus, bien que certains des contrats de licence du Groupe prévoient des paiements de redevances fixes et trimestrielles, bon nombre des contrats de licence prévoient des redevances basées sur des volumes et peuvent également être assujettis à des plafonds sur les redevances au cours d'une période donnée. Le volume des ventes et les prix des produits des clients du Groupe au cours d'une période donnée peuvent donc être difficiles à prévoir.

En conséquence, la comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels sur des périodes successives, a fortiori trimestrielles, ne saurait être un indicateur des performances futures. A l'avenir, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe pourraient être inférieurs aux attentes des analystes et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner la chute du cours des actions de la Société.

### **Risques sur l'utilisation future des déficits fiscaux**

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 214 millions de dollars au 31 décembre 2018 (contre 231 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ces déficits sont en principe indéfiniment reportables dans les conditions de l'article 209-I alinéa 3 du code général des impôts. Ce droit au report peut toutefois être remis en cause dans l'hypothèse où la société concernée a fait l'objet d'opérations de restructuration ou a subi une modification de son activité s'assimilant à un changement profond d'activité au sens de l'article 221-5 du code général des impôts, tel qu'interprété par la jurisprudence administrative. Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables. A la date d'établissement du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe ne peut pas exclure que l'administration fiscale cherche à remettre en cause, sur ce fondement, le droit au report de déficits fiscaux. Une telle

remise en cause aurait un effet défavorable sur le Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

### **Risques sur les activités internationales du Groupe**

Le Groupe est par nature global et opère dans un grand nombre de pays, principalement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. 95%, 95% et 98% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a ainsi été réalisé à l'étranger au cours, respectivement, du 1<sup>er</sup> semestre 2019 et des exercices 2018 et 2017.

Le Groupe est, par conséquent, soumis à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc, notamment, de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux, de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions et de la politique de prix de transfert. L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact défavorable sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache ainsi à revoir périodiquement la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Toutefois, le Groupe ne peut pas exclure que certaines des administrations fiscales des juridictions concernées puissent chercher à remettre en cause la politique de prix de transfert retenue. La remise en cause de la politique de prix de transfert retenue par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

### **Risques de liquidité – Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.**

Historiquement, la Société a financé son développement par un renforcement de ses fonds propres, par voie d'augmentations de capital réalisées auprès de fonds de capital-risque et de partenaires industriels, puis, en février 2012, dans le cadre d'une offre publique concomitante à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et enfin, en avril 2016 dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires significatifs. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires. En outre, en juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022 (voir la section 3.1.2.3 « Sources de financement » du Document d'Enregistrement Universel). Enfin, en janvier 2019, la Société a émis des obligations remboursables en actions réservées au gestionnaire de fonds One Equity Partners pour 30 millions d'euros (remboursées en actions en avril 2019) et, en février 2019, la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 22,5 millions d'euros et émis une dette obligataire de 54 millions de dollars souscrite par le fonds de dette Apera Capital, ces trois opérations visant à contribuer au financement de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies, la commercialisation de ses produits et la réalisation d'éventuelles opérations de croissance externe. Il se pourrait, dans ces conditions, que les flux de trésorerie opérationnels générés par le Groupe ne soient

pas suffisants pour autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais d'augmentations de capital ou plus généralement d'appels au marché.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le Groupe leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'obligations convertibles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou le cours de ses actions.

**Risque de dilution - Le Groupe pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pour financer son développement ou dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.**

Ainsi que cela est indiqué au paragraphe « Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires » ci-dessus, la Société pourrait recourir à l'émission d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a, depuis sa création, émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites à plusieurs reprises. Ainsi, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital, ainsi que l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites non encore acquises et la conversion uniquement par attribution d'actions nouvelles de la totalité des OCEANE émises en 2017 entraîneraient l'émission de 7 337 476 actions nouvelles générant une dilution de 8,6 % du capital social à la date du Document d'Enregistrement Universel (soit un capital pleinement dilué de 36 906 698,80 euros, divisé en 92 266 747 actions).

La Société entend continuer à procéder à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. De telles opérations auront pour effet de diluer la participation des actionnaires.

De telles fluctuations pourraient avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux et, ce faisant, sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et son développement.

## **2.2. Cadre de maîtrise de l'activité des risques**

### *2.2.1 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société*

#### 2.2.1.1 Principes généraux de gestion des risques

##### *(a) Définition*

La gestion des risques vise à identifier l'ensemble des principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne. Le contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations financières et comptables. Cette démarche a vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

##### *(b) Les objectifs de la gestion des risques*

La Société a adopté la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

##### *(c) Composantes du dispositif de gestion des risques*

La méthode de maîtrise des risques utilisée par la Société est fondée principalement sur une cartographie de ses risques qu'elle remet à jour chaque année et sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter ces risques.

La cartographie des risques fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe sont décrits dans le chapitre 2 « *Facteurs de risques* » du Document d'Enregistrement Universel.

##### *(d) Principaux plans d'actions en matière financière et comptable*

Pour les principaux risques identifiés, des plans d'actions spécifiques sont mis en place afin d'apporter une réponse adaptée. Les risques à caractère financier et comptable et les contrôles en place sont

régulièrement partagés avec les commissaires aux comptes et le comité d'audit afin d'adapter ces plans d'actions.

Compte tenu des incertitudes liées à la nature technologique de l'activité dans laquelle opère le Groupe, les plans d'actions en matière financière et comptable sont principalement les suivants :

Plan d'actions en matière financière :

- Suivi actif des marchés et établissement d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriels et d'un reporting mensuel ;
- Gestion prudente de la trésorerie et limitation de l'endettement externe ;
- Protection des technologies brevetées ; et
- Pilotage des projets de recherche et développement tout au long de leur vie.

Plans d'actions en matière comptable :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires uniquement lorsque le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques à chacune des natures de revenus du Groupe sont remplis ;
- Pas de capitalisation des frais de développement internes dans la mesure où les critères d'activation sont difficiles à documenter ;
- Constatation des subventions en produit uniquement lorsque leur obtention définitive est avérée ;
- Suivi régulier des indices de perte de valeur pour les actifs immobilisés (projections de flux de trésorerie tenant compte notamment d'une durée de vie des produits variant entre 5 et 7 ans et incluant des taux d'actualisation intégrant une prime de risque) ; et
- Evaluation de la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs en fonction, notamment, des perspectives de bénéfices imposables futurs (cette évaluation tenant compte de la séquence historique des résultats imposables du Groupe).
- Application des nouvelles normes comptables – notamment IFRS 15 à partir du 1er janvier 2017 et IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 2.2.1.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne vise à s'assurer que les plans d'actions spécifiques sont effectivement mis en place.

#### 2.2.1.3 Principes généraux de contrôle interne

##### *A) Définition*

Verimatrix adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice

d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

### *B) Les composantes du contrôle interne*

#### Référentiels

Les procédures décrites ci-après sont celles de la Société et de ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. La Société se réfère par ailleurs au guide de mise en œuvre du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2013.

#### *Les différents acteurs du contrôle interne*

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur la direction générale de la Société, son conseil d'administration, son comité d'audit et son comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement sont décrits ci-dessus.

#### *Pilotage et organisation comptable et financière*

Le Groupe dispose d'un certain nombre de procédures relatives aux informations comptables et financières, principalement organisées autour d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriel et d'un reporting mensuel.

#### *Identification de contrôles clés et suivi de leur application*

Le Groupe a identifié les risques majeurs auxquels l'expose la nature de ses activités dans le cadre de sa cartographie de ses risques.

En liaison avec la cartographie des risques et les plans d'actions correspondants, le Groupe a identifié douze processus participant à l'élaboration de l'information financière :

- gouvernance
- reporting et procédures budgétaires
- activité de recherche et développement
- reconnaissance du revenu et clients
- procédures achats et fournisseurs
- paie et ressources humaines
- trésorerie et instruments dérivés
- relations contractuelles et cadre juridique
- environnement fiscal
- crédit impôt recherche et subventions
- procédures de clôtures comptables intermédiaires et annuelles
- systèmes d'information

Ces processus sont répertoriés dans une matrice de contrôle interne qui comportait 80 et 59 contrôles clés pour le périmètre de l'ancien Inside Secure et de Verimatrix, Inc. respectivement, lors de sa dernière revue, en novembre 2019. Certains contrôles clés ont fait apparaître des faiblesses de contrôle interne qui, selon la Société, ne présentaient pas de risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses informations financières dans la mesure où des contrôles compensatoires ont été mis en place. Ils constituent des axes d'amélioration pour le Groupe. La matrice de contrôle interne est revue une fois par an par le comité d'audit.

## *Systèmes d'information comptables et financiers*

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, le Groupe dispose principalement d'un outil de gestion ERP (SAP) dont l'objectif est de restituer de façon automatisée et sécurisée l'information financière. Cet outil a contribué à formaliser un plan de comptes, à améliorer la traçabilité de l'information et à créer des pistes d'audit.

### *Moyens affectés au contrôle interne*

Compte tenu de sa taille, le Groupe n'a pas mis en place de direction de l'audit interne, le contrôle interne étant, à titre principal, du ressort de sa direction financière. Lors de leur visite sur les sites à l'étranger, ses équipes revoient les analyses de comptes préparées par les comptables des filiales. En règle générale, pour les filiales étrangères, le Groupe s'appuie sur des cabinets d'expertise comptable extérieurs pour l'établissement des comptes et des déclarations fiscales annuelles, afin de maintenir un niveau adéquat de séparation des tâches et de veiller à la connaissance et la bonne application des dispositions juridiques et fiscales locales.

#### 2.2.1.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

#### 2.2.1.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La direction générale de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et définit les objectifs stratégiques et opérationnels. Elle veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans le domaine de la technologie, de la sécurité, et des ressources humaines et financières.

Le référentiel de contrôle interne propre à la Société est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières.

La direction générale est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société. En l'absence d'une direction de l'audit interne, elle confie à la direction financière la charge d'identifier les risques, de mettre en place, de suivre et d'évaluer le contrôle interne.

Au sein de la direction financière, le directeur financier, le vice-président finance & achats et le département du contrôle de gestion font partie intégrante du dispositif et travaillent en étroite collaboration avec les différents services opérationnels pour garantir un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Enfin, sous la responsabilité des membres du conseil d'administration de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

#### 2.2.1.6 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne relève d'une démarche d'amélioration continue. En 2017, la Société a adapté son dispositif de contrôle interne suite à la forte évolution de son activité intervenue en 2016, afin notamment de l'adapter au périmètre d'activité recentré autour des logiciels et de la licence de propriété intellectuelle. En 2019, la Société a fait évoluer son dispositif de contrôle interne et de reporting dans le cadre de l'intégration de la société Verimatrix, Inc. et poursuit son effort pour harmoniser les processus opérationnels et le contrôle interne au sein du Groupe.

#### 2.2.2 Assurances et couverture des risques

Dans le cadre de la gestion de ses risques opérationnels, le Groupe a souscrit différents programmes d'assurance auprès d'assureurs de premier rang.

**Responsabilité civile :** ce programme vise à couvrir le Groupe dans le cadre de ses activités contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages et/ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers. Les limites de cette garantie responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle) sont conformes à celles d'une société internationale dans le secteur dans lequel le Groupe évolue. Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché.

**Responsabilité des dirigeants :** l'assurance responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux vise à couvrir tout type de réclamation pouvant intervenir et mettant en cause les dirigeants de la Société et de ses filiales.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et le cas échéant ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs dans les différentes entités du Groupe.

Le montant des charges enregistrées par le Groupe en 2018 au titre de l'ensemble des polices d'assurance s'élevait à 332 milliers de dollars.

### 2.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est exposé à diverses autres réclamations et litiges, dont des réclamations de clients, de salariés ou anciens salariés.

À la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe considère que les éventuelles pertes qu'il pourrait subir dans le cadre de ces réclamations et litiges en cours, ne sauraient à elles seules avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité et estime, quand elle l'estimait nécessaire, avoir comptabilisé des provisions pour un montant adéquat au regard des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

### 3. Performance financière

#### 3.1. Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

*La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble du Document d'Enregistrement Universel et, notamment, les états financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 et le 1<sup>er</sup> semestre clos le 30 juin 2019 figurant à la section 3.3 « Etats financiers consolidés » du Document d'Enregistrement Universel.*

##### 3.1.1 Résultat et analyse de l'activité du Groupe

###### 3.1.1.1 Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les principales méthodes comptables sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 4 de ladite annexe. Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société dont le rapport figure au chapitre 3.5 « *Rapports des Commissaires aux comptes* » du Document d'Enregistrement Universel.

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2019, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale financière IAS 34, « *Information financière intermédiaire* ». Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 qui ont été préparés conformément aux normes IFRS. Les principales méthodes comptables sont présentées dans la note 3 de l'annexe aux états financiers semestriels au 30 juin 2019 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 4 de ladite annexe. Les états financiers semestriels ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de la Société dont le rapport figure au chapitre 3.5 « *Rapports des Commissaires aux comptes* » du Document d'Enregistrement Universel.

###### *Devise de présentation des états financiers consolidés*

Le Groupe a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

###### *Périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation du Groupe est décrit dans la note 34 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

Le périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2019 figure dans la note 21 de l'annexe aux états financiers consolidés semestriels. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019, le périmètre de consolidation a évolué significativement, consécutivement à l'acquisition de la société Verimatrix, Inc.

### *Mise en œuvre de la norme IFRS 15*

Le chiffre d'affaires et les résultats de la Société des années 2017 et 2018 ont été préparés conformément à la norme IFRS 15 « *Produits des activités tirés des contrats conclus avec des clients* », d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société avait choisi d'anticiper au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la mise en œuvre de la norme, notamment pour pouvoir présenter une année 2018 directement comparable à 2017.

### *Indicateurs de performance non définis par les IFRS*

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend continuer de suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination.

Le chiffre d'affaires ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentent la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2017 et 2018 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe et, pour les résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2019, dans la note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés semestriels ; figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel.

### 3.1.1.2 Analyse des résultats annuels 2018

(en milliers de dollars)	Activité stratégique Ajustée		Consolidé Ajusté		IFRS	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Chiffre d'affaires	<b>40 274</b>	38 816	<b>42 080</b>	38 816	<b>42 080</b>	38 816
Marge brute	<b>38 946</b>	37 624	<b>39 717</b>	37 048	<b>39 649</b>	35 554
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<b>96,7%</b>	96,9%	<b>94,4%</b>	95,4%	<b>94,2%</b>	91,6%
Charges opérationnelles	<b>(34 055)</b>	(29 334)	<b>(34 130)</b>	(29 334)	<b>(38 419)</b>	(33 909)
Résultat opérationnel	<b>4 891</b>	8 290	<b>5 587</b>	7 714	<b>1 230</b>	1 645
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<b>12,1%</b>	21,4%	<b>13,3%</b>	19,9%	<b>2,9%</b>	4,2%
Résultat net consolidé des activités poursuivies (i)	-	-	-	-	<b>3 418</b>	(798)
Résultat net consolidé des activités non poursuivies (ii)	-	-	-	-	-	(278)
Résultat net consolidé (i) + (ii)	-	-	-	-	<b>3 418</b>	(1 076)
EBITDA	<b>5 313</b>	8 773	<b>6 585</b>	8 773	-	-
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<b>13,2%</b>	22,6%	<b>15,6%</b>	22,6%	-	-

#### Chiffre d'affaires de l'exercice 2018

##### *Chiffre d'affaires consolidé*

En 2018, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 42,1 millions de dollars, en hausse de 8 % par rapport à 2017, compensant largement le déclin anticipé de la contribution d'un client américain historique du secteur de la défense. Il est utile de rappeler que ce client a apporté une contribution nulle au chiffre d'affaires du second semestre 2018 et la Société n'attend plus de revenu additionnel de ce client à l'avenir.

En excluant la contribution de ce client américain, la progression en rythme annuel du chiffre d'affaires a atteint 41 %, portée principalement par le dynamisme des activités stratégiques sur la période et, dans une moindre mesure, par le nouveau contrat pour le programme de licence de brevets NFC.

##### *Chiffre d'affaires de l'activité stratégique*

Le chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels de sécurité et de licences de technologie est ressorti à 40,3 millions de dollars en 2018, en hausse de 4 % en rythme annuel. En excluant la contribution du client américain historique, le chiffre d'affaires de l'activité stratégique s'est inscrit en hausse de 35%, porté par une forte traction commerciale et par de nouveaux contrats signés avec d'importants clients existants, notamment sur la ligne de produits Silicon IP et d'échanges sécurisés de données, conduisant à une reconnaissance accélérée du chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15.

En 2018, la Société a continué à renouveler les contrats et à développer les ventes croisées auprès de ses clients existants, en leur proposant de nouveaux produits et solutions, tout en parvenant à diversifier sa clientèle de base : les 10 premiers clients de la Société représentaient 43% du chiffre d'affaires de l'activité stratégique en 2018, contre 58% en 2017.

Sur la période, les revenus de licences ont connu une forte progression pour atteindre 13,5 millions de dollars, en augmentation de 39 % par rapport à 2017, la Société ayant tiré parti de l'activité commerciale soutenue qu'elle a menée tant auprès de ses clients existants qu'auprès de nouveaux clients sur l'ensemble des lignes de produits.

En 2018, la Société a signé des contrats importants pour intégrer les fonctions de sécurité dans les puces génériques utilisées notamment pour l'IoT, la connectivité dans le Cloud et l'automobile (au travers ses solutions Silicon IP) tout en continuant de gagner en traction dans la mise en œuvre d'échanges sécurisés de données et la protection des applications sur des marchés tels que les centres de données et le secteur

financier (applications de paiement mobile). La Société a également signé de nouveaux contrats pour aider les opérateurs télécoms et les opérateurs de service vidéo à protéger le contenu vidéo OTT (« over-the-top »).

En 2018, le niveau des royalties s'est établi à 21,2 millions de dollars tandis que les revenus de contrats de maintenance et autres services ont atteint 5,6 millions de dollars, en ligne avec le périmètre d'activité de la Société.

#### *Revenus des brevets NFC*

En 2018, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 1,8 million de dollars sur son programme de licence de brevets NFC grâce à un nouveau contrat de licence signé au 2<sup>e</sup> trimestre par France Brevets avec un grand équipementier chinois en téléphonie et systèmes de télécommunication, qui assure la gestion du programme (pour mémoire, ce programme n'avait pas généré de chiffre d'affaires en 2017).

#### Résultat opérationnel ajusté et EBITDA

##### *Marge brute ajustée de l'activité stratégique > 95 %*

En 2018, la marge brute ajustée de l'activité stratégique a atteint à 38,9 millions de dollars, contre 37,6 millions de dollars en 2017, soit une croissance en ligne avec celle du chiffre d'affaires, la marge brute étant restée stable en pourcentage du chiffre d'affaires, à 96,7%.

La marge brute consolidée a augmenté, passant de 35,6 millions de dollars en 2017 à 39,6 millions de dollars en 2018. En pourcentage du chiffre d'affaires, elle a progressé de 91,6% à 94,2%, l'année 2017 marquant la fin de l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre de l'acquisition de l'activité Embedded Security Solutions (« ESS ») en 2012 (charge d'amortissement de 1,5 million de dollars en 2017).

##### *Bonne maîtrise des charges opérationnelles*

Les charges opérationnelles ont augmenté de 29,4 millions de dollars en 2017 à 34,1 millions de dollars en 2018, la Société ayant amplifié ses efforts de R&D et consolidé les charges opérationnelles liées aux deux acquisitions réalisées en 2017 (2,8 millions de dollars). En 2018, la Société a mis à profit ses ressources pour réaliser des investissements, notamment en recherche & développement, afin d'étoffer son offre sur des marchés de croissance à fort potentiel, notamment l'IoT et l'automobile connectée.

Au total, les charges opérationnelles sont restées en deçà de la fourchette de 36 à 37 millions de dollars annoncée auparavant, ce qui résulte d'une bonne maîtrise des charges, de la redéfinition de l'ordre de priorité des projets, d'un crédit d'impôt meilleur que prévu sur la R&D en France (0,2 million de dollars) et au Royaume-Uni (0,2 million de dollars) et, dans une moindre mesure, d'un taux de change EUR/USD plus favorable au second semestre 2018.

##### *Le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA reflètent le levier opérationnel*

Comme anticipé, le résultat opérationnel ajusté de l'activité stratégique a diminué de 8,3 millions de dollars en 2017 à 4,9 millions de dollars en 2018, et l'EBITDA de 8,8 millions de dollars en 2017 à 6,6 millions de dollars en 2018 (un niveau qui dépasse cependant l'EBITDA attendu de 6,2 millions de dollars communiqué le 15 janvier 2019 en raison de charges opérationnelles plus faibles que celles estimées à cette date).

(en milliers de dollars)	2018	2017
<b>EBITDA</b>	<b>6 585</b>	8 773
Amortissements et dépréciations d'immobilisations (*)	(998)	(1 059)
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>5 587</b>	7 714
Regroupements d'entreprise (**)	(1 886)	(2 426)
Autres coûts non récurrents (***)	(1 761)	(3 122)
Paiements fondés sur des actions	(710)	(521)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 230</b>	1 645
Produits / (charges) financiers, nets	3 180	(1 879)
Charges d'impôts sur le résultat	(992)	(564)
Résultat net des activités non poursuivies	-	(278)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>3 418</b>	(1 076)

(\*) hors amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises. Eléments sans impact sur la trésorerie

(\*\*) amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises

(\*\*\*) Coûts de restructuration et d'acquisitions

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

### Résultat opérationnel (IFRS)

La Société a généré un résultat opérationnel de 1,2 million de dollars en 2018, impacté par des éléments sans incidence sur la trésorerie, contre 1,6 million de dollars en 2017.

Les principaux éléments ayant eu une incidence sur le résultat opérationnel sont les suivants :

- le résultat opérationnel ajusté de 5,6 millions de dollars ;
- les charges nettes non récurrentes liées aux acquisitions (en particulier le projet d'acquisition de la société Verimatrix) et à la restructuration antérieure à hauteur de 1,8 million de dollars ;
- des éléments sans incidence sur la trésorerie d'un montant de 2,6 millions de dollars, dont : une dotation aux amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions réalisées par la Société ces dernières années (Metaforic en 2014 et Meontrust et SypherMedia en 2017) de 1,9 million de dollars, ainsi que les charges liées aux paiements fondés sur les actions à hauteur de 0,7 million de dollars.

### Produits / charges financiers, nets

Le résultat financier s'est élevé à 3,2 millions de dollars en 2018, les intérêts sur les obligations convertibles à échéance 2022 ayant été compensés par un produit financier, sans incidence sur la trésorerie, de 3,8 millions de dollars en raison de l'évolution de la juste valeur de l'option de conversion attachée aux obligations convertibles, et par les produits générés par les placements de trésorerie et par les gains de change.

### Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt nette de 992 milliers de dollars en 2018 est constituée essentiellement des retenues à la source prélevées lors de la signature de licences avec des clients de certains pays asiatiques.

### 3.1.1.3 Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2019

	Pro forma Ajusté				IFRS	
	Activité stratégique		Société		S1 2019	S1 2018
(en milliers de dollars)	S1 2019	S1 2018	S1 2019	S1 2018	S1 2019	S1 2018
Chiffre d'affaires	57 245	56 724	60 793	58 530	52 874	22 492
Marge brute	47 225	47 303	49 402	48 364	44 452	20 764
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	82,5%	83,4%	81,3%	82,6%	84,1%	92,3%
Charges opérationnelles	(43 243)	(45 895)	(43 367)	(45 999)	(49 932)	(19 961)
Résultat opérationnel	3 982	1 407	6 035	2 364	(5 480)	803
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	7,0%	2,5%	9,9%	4,0%	-10,4%	3,6%
Résultat net consolidé des activités poursuivies (i)	-	-	-	-	(7 211)	1 803
Résultat net consolidé des activités non poursuivies (ii)	-	-	-	-	1 650	-
Résultat net consolidé (i) + (ii)	-	-	-	-	(5 561)	1 803
EBITDA	7 676	4 709	9 964	5 952	-	-
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	13,4%	8,3%	16,4%	10,2%	-	-

### Résultats pro forma ajustés du 1<sup>er</sup> semestre 2019

Le chiffre d'affaires et les résultats pro forma ajustés non audités présentés ci-après ont été préparés comme si l'acquisition de Verimatrix, Inc. était intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de permettre une comparaison en glissement annuel des activités réunies. Les données pro forma sont « ajustées » dans la mesure où, conformément à la communication financière habituelle de la Société, elles excluent certains éléments définis au paragraphe « Indicateurs de performance non définis par les IFRS » figurant dans la section 3.1.1 « remarques liminaires ci-dessus ».

Les données pro forma ajustées présentées ci-après incluent le chiffre d'affaires et les résultats de la division Silicon IP (au 30 juin 2019, la cession de cette division n'était pas hautement probable), contrairement aux comptes pro forma présentés dans la section 3.4 « Comptes pro forma » du présent Document d'Enregistrement Universel qui incluent la société Verimatrix, Inc. et excluent la division Silicon IP.

### Chiffre d'affaires pro forma ajusté du 1<sup>er</sup> semestre 2019

Chiffre d'affaires pro forma ajusté par division :

(en milliers de dollars)	T2-2019	T2-2018	T2 2019 vs. T2 2018	S1-2019	S1-2018	S1 2019 vs. S1 2018
Business unit - Logiciels	27 475	23 709	16%	46 870	44 348	6%
Business unit - Silicon IP	5 856	6 279	-7%	10 375	12 376	-16%
<b>Chiffre d'affaires pro forma ajusté de l'activité stratégique</b>	<b>33 331</b>	<b>29 988</b>	<b>11%</b>	<b>57 245</b>	<b>56 724</b>	<b>1%</b>
Licences de brevets NFC		1 806	-	3 548	1 806	-
<b>Chiffre d'affaires pro forma ajusté</b>	<b>33 331</b>	<b>31 794</b>	<b>5%</b>	<b>60 793</b>	<b>58 530</b>	<b>4%</b>

Sur une base pro forma et ajustée, le chiffre d'affaires du premier semestre 2019 est ressorti à 60,8 millions de dollars, en hausse de 4 % par rapport au premier semestre 2018, avec 23,6 millions de dollars issus des activités historiques de la Société (+5 %) et 37,2 millions de dollars provenant des activités historiques de Verimatrix, Inc. (+3%). Le chiffre d'affaires du premier semestre 2019 intègre la contribution de 3,5 millions de dollars du Programme de licence de brevets NFC géré par France Brevets (contre 1,8 million de dollars au premier semestre 2018).

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté des activités stratégiques s'est élevé à 57,2 millions de dollars, en hausse de 1% par rapport au premier semestre 2018, la progression de la division Logiciels (+6%) se trouvant en partie compensée par celle de la division Silicon IP pénalisée par une base de comparaison défavorable.

Au premier semestre 2019, la division Logiciels a enregistré un chiffre d'affaires pro forma ajusté de 46,9 millions de dollars, en hausse de 6% par rapport à 2018, la Société étant parvenue à compenser la performance exceptionnellement faible enregistrée par Verimatrix, Inc. au premier trimestre 2019. La Société a principalement tiré parti de la solide position dans l'industrie du Divertissement pour aider ses clients à protéger le contenu qu'ils diffusent à travers de nouvelles plates-formes d'accès et de nouveaux systèmes d'exploitation.

La division Silicon IP a généré un chiffre d'affaires pro forma ajusté de 10,4 millions de dollars au premier semestre 2019, en recul par rapport à l'année dernière essentiellement du fait de l'absence de royalties du client historique de la Société aux États-Unis qui avait généré 1,5 million de dollars au premier semestre 2018 avant de disparaître au cours de l'exercice. Au premier semestre 2019, la Société a maintenu une forte dynamique commerciale, grâce à un portefeuille de produits qui permet à ses clients de relever les nouveaux défis en matière de sécurité. La Société a notamment signé de nouveaux contrats de licence avec des clients existants d'envergure, soit dans le cadre de nouvelles générations de leurs produits, soit pour intégrer les technologies de sécurité embarquée de la Société dans leur offre produits.

(en milliers de dollars)	Pro forma ajustés	
	S1 2019	S1 2018
Chiffre d'affaires	60 793	58 530
<b>Marge brute ajustée</b>	<b>49 402</b>	<b>48 364</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>81,3%</i>	<i>82,6%</i>
Frais de recherche et développement	(16 756)	(19 011)
Frais commerciaux et de marketing	(15 345)	(17 132)
Frais généraux et administratifs	(10 967)	(9 795)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(299)	(61)
<b>Total charges opérationnelles ajustées</b>	<b>(43 367)</b>	<b>(45 999)</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté des activités poursuivies</b>	<b>6 035</b>	<b>2 364</b>
<b>EBITDA</b>	<b>9 964</b>	<b>5 952</b>

### Marge brute ajustée pro forma

Sur une base pro forma, la marge brute ajustée s'est établie à 49,4 millions de dollars pour le premier semestre 2019, contre 48,4 millions de dollars au premier semestre 2018.

En excluant la contribution du programme de licence de brevets NFC, la marge brute ajustée des activités stratégiques est restée globalement stable à 47,2 millions de dollars. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a connu un léger recul de 83,4% à 82,5% au premier semestre 2019, du fait du mix produit.

### Charges opérationnelles ajustées pro forma

Sur une base pro forma, les charges opérationnelles ont été ramenées de 46,0 millions de dollars au premier semestre 2018 à 43,3 millions de dollars au premier semestre 2019, la Société ayant récolté les premiers fruits du plan de synergies de coûts mis en œuvre au deuxième trimestre 2019 et ayant également bénéficié d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro.

Après la mise en place de sa nouvelle organisation le 1<sup>er</sup> avril 2019, la Société a exécuté son plan de rationalisation au deuxième trimestre 2019, tout en préservant ses capacités stratégiques en matière de

R&D, de ventes et de marketing pour investir dans sa croissance future. L'impact de la réduction des charges opérationnelles réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du plan est estimée à 1,5 million de dollars sur le premier semestre 2019 (hors charges de restructuration ponctuelles – voir ci-dessous).

Par ailleurs, la Société a bénéficié de l'appréciation du dollar US au premier semestre 2019 (parité moyenne de 1,1298 USD pour 1 EUR) par rapport à 2018 (parité moyenne : 1,2108 USD) qui a conduit à une diminution estimée à 1,2 million de dollars des charges opérationnelles libellées en euros.

### Résultat opérationnel ajusté pro forma et EBITDA pro forma

Le résultat opérationnel pro forma a été multiplié par 2,6 à 6,0 millions de dollars au premier semestre 2019 par rapport à 2018, du fait de l'effet de levier opérationnel, des premiers effets du plan de synergies de coûts et d'une parité EUR/USD plus favorable.

L'EBITDA pro forma s'est élevé à 10,0 millions de dollars au premier semestre 2019 contre 6,0 millions de dollars au premier semestre 2018, en croissance de 68%. La marge d'EBITDA pro forma a augmenté de plus de 600 points de base en glissement annuel à 16,5% du chiffre d'affaires.

### Résultats IFRS du 1<sup>er</sup> semestre 2019 impactés par des coûts ponctuels et des charges sans impact sur la trésorerie

#### Chiffre d'affaires consolidé (IFRS) du 1<sup>er</sup> semestre 2019

(en milliers de dollars)	T2-2019	T2-2018	T2 2019 vs. T2 2018	S1-2019	S1-2018	S1 2019 vs. S1 2018
Business unit - Logiciels	26 624	4 291	520%	38 951	8 310	369%
Business unit - Silicon IP	5 856	6 279	-7%	10 375	12 376	-16%
<b>Chiffre d'affaires de l'activité stratégique</b>	<b>32 480</b>	<b>10 570</b>	<b>207%</b>	<b>49 327</b>	<b>20 686</b>	<b>138%</b>
Licences de brevets NFC		1 806	-	3 548	1 806	-
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>32 480</b>	<b>12 376</b>	<b>162%</b>	<b>52 874</b>	<b>22 492</b>	<b>135%</b>

Au premier semestre 2019, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 52,9 millions de dollars contre 22,5 millions de dollars au premier semestre 2018 grâce au revenu incrémental de 29,3 millions de dollars issu de Verimatrix, consolidé à partir du 1er mars 2019.

### Marge brute

Au premier semestre 2019, la marge brute s'est établie à 44,5 millions de dollars contre 20,8 millions de dollars au premier semestre 2018, principalement portée par le revenu incrémental provenant de Verimatrix, consolidé à partir du 1er mars 2019.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute est passée de 92,3 % au premier semestre 2018 à 84,1 % au premier semestre 2019, principalement du fait de l'impact des marges moins élevées générées par l'activité historique de Verimatrix (typiquement 78%-80%) en comparaison de l'activité historique d'Inside Secure, en raison des services d'intégration et de support 24/7 aux clients.

## Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont de façon mécanique fortement progressé au premier semestre 2019 à 49,9 millions de dollars, traduisant à la fois la consolidation des activités de Verimatrix à partir du 1er mars 2019 et les charges ponctuelles d'acquisition et de restructuration.

Les charges de R&D, de Ventes et Marketing et les frais généraux se sont établies à 36,5 millions de dollars contre 19,9 millions de dollars au premier semestre 2018 avec l'intégration des activités de Verimatrix, Inc., nette des premiers effets du plan de synergies de coûts mis en œuvre au deuxième trimestre 2019, et de l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR, qui a réduit les charges opérationnelles supportées en EUR mais publiées en USD.

Pour le premier semestre 2019, les autres produits/(charges) opérationnels, nets, consistent en une charge nette de 13,5 millions de dollars, qui s'explique principalement par les éléments exceptionnels suivants, s'élevant à 13,5 millions de dollars :

- 2,5 millions de dollars de charges liées à l'acquisition de Verimatrix, Inc. (principalement des honoraires et commissions) ;
- 4,5 millions de dollars de charge de restructuration relative à la mise en œuvre du plan de synergies de coûts (principalement supportées au deuxième trimestre) ;
- 6,2 millions de dollars de dépréciation d'actifs inutilisés.

## Résultat opérationnel

La Société a généré une perte opérationnelle consolidée de 5,5 millions de dollars au premier semestre 2019, contre un bénéfice opérationnel de 0,8 million de dollars au premier semestre 2018. La perte opérationnelle s'explique principalement par les éléments suivants :

- une charge ponctuelle relative aux coûts d'acquisition de Verimatrix, Inc. pour 3,0 millions de dollars (des honoraires et commissions à hauteur de 2,5 millions de dollars et une provision pour bonus de rétention à hauteur de 0,5 million de dollars) et à la mise en œuvre du plan de synergies de coûts pour 4,5 millions de dollars ;
- la dépréciation d'actifs non utilisés<sup>6</sup> à hauteur de 6,2 millions de dollars ;
- une série d'éléments sans incidence sur la trésorerie pour 3 millions de dollars, à savoir : une dotation aux amortissements liée aux actifs incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions réalisées par la Société ces dernières années (Metaforic en 2014, Meontrust et SypherMedia en 2017 et Verimatrix, Inc. en 2019) pour 2,5 millions de dollars, et charges liées aux paiements fondés sur les actions à hauteur de 0,5 million de dollars.

En excluant ces éléments non récurrents, la Société aurait enregistré un résultat opérationnel ajusté de 12,7 millions de dollars, soit 24 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 2,7 millions de dollars au premier semestre 2018).

## Résultat financier

La Société a enregistré une perte financière de 2,0 millions de dollars au premier semestre 2019, attribuable principalement aux frais financiers sur l'emprunt obligataire de 54 millions de dollars souscrit

---

<sup>6</sup> En avril 2019, les employés de Verimatrix, Inc. à San Diego ont été regroupés dans un seul des deux bâtiments qu'ils occupaient auparavant. En conséquence, la Société a considéré le contrat de bail sur cet immeuble vacant comme un engagement onéreux et enregistré une charge de dépréciation sur le montant du droit d'utilisation comptabilisé au bilan en vertu de la norme IFRS 16, et correspondant au loyer cumulé dû jusqu'à l'échéance du contrat et aux aménagements et agencements intérieurs. La Société cherche néanmoins à relouer ce bâtiment.

pour assurer le financement de l'acquisition de Verimatrix (emprunt obligataire à échéance 2026 pour 1,8 million de dollars, et obligations convertibles à échéance 2022 pour 1 million de dollars).

## Résultat net consolidé

Au premier semestre 2019, la Société a réalisé une perte nette consolidée de 5,6 millions de dollars contre un bénéfice net de 1,8 million de dollars au premier semestre 2018. Ce résultat découle de la perte opérationnelle sur les activités poursuivies de 5,5 millions de dollars, des frais financiers nets de 2,0 millions de dollars et d'un profit ponctuel sans incidence sur la trésorerie de 1,7 million de dollars sur l'activité semi-conducteurs abandonnée, en conséquence de la reprise d'une provision enregistrée en 2016 après la cession de cette activité, et qui est devenue sans objet.

### 3.1.2 Trésorerie et capitaux

#### 3.1.2.1 Capitaux

La note 15 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 et le tableau de variation des capitaux propres consolidés établis selon les normes IFRS figurant parmi les états financiers, présenté à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Unique, détaillent respectivement l'évolution sur les deux derniers exercices du capital de la Société et des capitaux propres.

#### 3.1.2.2 Liquidités

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires). Ces disponibilités et OPCVM classés en trésorerie servent à financer les activités du Groupe. Au 31 décembre 2018, les disponibilités et OPCVM classés en trésorerie détenus par le Groupe étaient essentiellement placés dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

Au 30 juin 2019, le montant de la trésorerie disponible du Groupe s'élevait à 14 098 milliers de dollars, contre 47 381 milliers de dollars au 31 décembre 2018 et 45 874 milliers de dollars au 31 décembre 2017.

#### 3.1.2.3 Sources de financement

Depuis sa création, la Société a été financée par l'émission d'actions nouvelles ainsi, historiquement, que par le remboursement du crédit d'impôt recherche (soit via une restitution directement par l'État, soit via une cession de créances sans recours à un établissement financier).

Bien que le Groupe présente ses comptes en dollars, la Société, qui a son siège social en France, procède à des augmentations de capital en euros. En janvier 2019, dans le cadre du financement de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., la Société a procédé à une augmentation de capital de 22 501 milliers d'euros dans le cadre d'une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription et à une émission réservée d'obligations remboursables en actions 30 000 milliers d'euros (voir également la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel).

En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant de 16,1 millions d'euros (se reporter section 3.1.2.4 « *Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement* » ci-dessous).

Enfin, en février 2019, la société a émis 54 millions de dollars de dette obligataire souscrite par le fonds de dette Apera Capital (voir section 3.1.2.5 « Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement » ci-dessous).

### 3.1.2.4 Flux de trésorerie

#### (a) Flux de trésorerie de l'année 2018

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidés :

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>45 874</b>	<b>27 081</b>
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	2 780	2 477
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(303)	(862)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(978)	17 222
Profits / (pertes) de change sur trésorerie <sup>(1)</sup>	8	(44)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>47 381</b>	<b>45 874</b>

(1) Éléments sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars des actifs et passifs libellés dans d'autres devises.

#### Flux de trésorerie liés à l'activité

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net	3 418	(1 076)
Élimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité poursuivie	(150)	6 224
Élimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité non poursuivie	-	-
<b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>3 268</b>	<b>5 148</b>
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	185	(154)
Clients et comptes rattachés, nets des clients cédés	496	(2 250)
Fournisseurs et dettes rattachées	(135)	(1 312)
Autres créances/dettes nettes	(271)	(2 734)
Crédit d'impôt recherche et subventions	311	2 392
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies	-	2 500
<b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement</b>	<b>3 854</b>	<b>3 589</b>
Autres éléments (intérêts reçus/payés, impôts payés)	(1 074)	(1 112)
<b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité</b>	<b>2 780</b>	<b>2 477</b>

#### Année 2018

En 2018, les activités opérationnelles ont généré 2,8 millions de dollars de trésorerie (4,5 millions de dollars hors paiement des honoraires et autres charges liées au projet d'acquisition de la société Verimatrix finalisée le 28 février 2019).

### Année 2017

En 2017, l'amélioration de la performance opérationnelle a permis à la Société de générer un cash-flow pour l'activité poursuivie de 5 148 milliers de dollars. En excluant les charges de restructuration (2,6 millions de dollars) et les dépenses liées aux acquisitions (0,7 millions de dollars), la Société a généré un cashflow opérationnel de 8,4 millions de dollars avant variation du besoin en fonds de roulement.

#### Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encaissements liés à la cession de l'activité semi-conducteur	-	11 202
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - Meontrust	-	(4 814)
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - SMI	-	(7 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(303)	(250)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(303)</b>	<b>(862)</b>

### Année 2018

En 2018, les investissements immobilisés de l'activité poursuivie sont demeurés marginaux (303 milliers de dollars) et correspondent essentiellement à des acquisitions de matériel informatique, l'activité de la société ne nécessitant pas, par nature, d'investissements immobilisés.

### Année 2017

En 2017, la Société a procédé à la conversion puis la cession sur le marché de 100% des actions WISEKey pour un montant de 11 202 milliers de dollars. Les actions avaient été obtenues en rémunération de l'activité semi-conducteurs de la Société en septembre 2016.

Durant le second semestre 2017, la Société a acquis Meontrust et SypherMedia International (SMI) en vue d'accélérer l'exécution de son plan stratégique en enrichissant son portefeuille de briques technologies et en créant des opportunités de ventes croisées sur des marchés clés tels que l'Automobile, l'Internet des objets, le mobile et la banque.

Le Groupe a décaissé 4 814 milliers de dollars pour acquérir la totalité des actions de la société Meontrust, et 7 000 milliers de dollars pour l'acquisition d'en substance tous les actifs de SypherMedia. Les deux acquisitions font par ailleurs l'objet d'une clause de complément de prix (*earn-out*) en cas d'atteinte de certains objectifs commerciaux (voir les notes 5.1 et 5.2 de l'annexe 5 aux états financiers consolidés du Groupe).

## Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits des opérations sur le capital	-	212
Emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE)	-	17 260
Avances remboursables	-	(250)
Remboursement d'emprunt	(396)	-
Frais de transaction liés à la levée de dette ou aux opérations sur le capital	(582)	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(978)</b>	<b>17 222</b>

### *Année 2018*

En 2018, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont uniquement représentés par des remboursements d'emprunt (396 milliers de dollars) et des frais encourus en 2018 dans le cadre du projet d'acquisition de la société Verimatrix (diligences, conseils, frais liés à la levée de dette ou aux opérations sur le capital) pour 582 milliers de dollars.

### *Année 2017*

En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant global de 17 260 milliers de dollars (voir la section 3.1.2.4 ci-dessous).

#### *(b) Flux de trésorerie du 1<sup>er</sup> semestre 2019*

Au 30 juin 2019, la trésorerie consolidée de la Société s'élève à 14,1 millions de dollars, contre 47,4 millions de dollars au 31 décembre 2018.

L'endettement net s'établit à 61,1 millions de dollars au 30 juin 2019, contre une trésorerie nette 32,8 millions de dollars au 31 décembre 2018. L'endettement net au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

En milliers de dollars	30 juin 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 098	47 381
Passifs de loyers (IFRS 16)	(8 653)	
Emprunt Apera	(51 624)	
Obligations convertibles échéance 2022 (OCEANE)	(14 606)	(14 205)
Autres prêts	(359)	(416)
<b>Trésorerie / (dette) nette</b>	<b>(61 144)</b>	<b>32 760</b>

L'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement a généré 6,2 millions de dollars de flux de trésorerie au premier semestre 2019 contre 2,1 millions de dollars au premier semestre 2018 qui excluait Verimatrix, Inc. La variation du besoin en fonds de roulement a absorbé 16,1 millions de dollars en conséquence du besoin en fonds de roulement incrémental de Verimatrix, Inc. qui a été consolidé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019.

A la réalisation de l'acquisition de Verimatrix, Inc., la société a décaissé 129,1 millions de dollars, net de la trésorerie acquise (pour 18,8 millions de dollars). Pour financer l'acquisition de Verimatrix, la Société a utilisé 33,9 millions de dollars de sa propre trésorerie (hors les coûts relatifs à l'acquisition et à son

financement), a levé 60,0 millions de dollars (52,5 millions d'euros) de capital et autres fonds propres et émis un emprunt obligataire privé de 54 millions de dollars (emprunt in fine à échéance 2026).

### 3.1.2.5 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Le Groupe n'a pas recours à des emprunts bancaires à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel. Il a toutefois émis une dette obligataire privée d'un montant de 54 millions de dollars en février 2019, dans le cadre du financement de la société Verimatrix, Inc., dont les principaux termes sont les suivantes :

- Montant de 54 millions de dollars, souscrit par Apera Capital (fonds de dette privée) ;
- Terme de 7 ans, remboursable in fine en totalité ;
- Intérêts : LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2 %) majoré d'une marge initiale de 7 % susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net ;
- Covenants financiers habituels (ratio de levier financier net et test de couverture des intérêts) ;
- Un ensemble de sûretés en ligne avec les pratiques du marché ;
- Amortissement anticipé au pair possible après l'expiration d'un délai de 24 mois, tandis que pour la première année, une indemnité classique du type "non-call / make-whole" couvrant l'intégralité du manque à gagner des porteurs sera due et pour la deuxième année, une indemnité d'amortissement anticipé classique de type "soft call" (sous réserve de certaines exceptions). La documentation contiendra également des clauses usuelles pour ce type d'emprunts obligataires en matière d'amortissement anticipé obligatoire des obligations, d'engagements de faire et de ne pas faire ainsi que des cas de défaut (y compris de défaut croisé) susceptibles d'entraîner la déchéance du terme au profit des porteurs.

Consécutivement à la cession de la division Silicon IP (voir la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel), la Société a remboursé par anticipation (et sans pénalité de remboursement anticipé) à Apera Capital 10 millions de dollars, sur les 54 millions de dollars de dette initiale.

Enfin, en juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant de 16,1 millions d'euros (voir la section 6.2.4 « OCEANE » du Document d'Enregistrement Universel et la note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2018 figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel).

### 3.1.2.6 Restriction à l'utilisation des capitaux

En cas de réalisation d'opérations d'acquisitions ou de cessions significatives, la Société peut être conduite à demander l'autorisation préalable d'Apera Capital (voir section 3.1.2.4 ci-dessus).

### 3.2. Informations sur les tendances

Au cours des neuf premiers mois, Verimatrix a enregistré une croissance du chiffre d'affaires de 5 % qui s'appuie sur l'activité Logiciels et la contribution du programme de brevets NFC de la Société. En même temps, la Société a déployé et dépassé son plan de synergie des coûts. La Société prévoit désormais un impact positif des synergies de 7,0 millions de dollars en 2019 et de 12,5 millions de dollars par an en année pleine à partir de 2020 (contre respectivement 6 et 10 millions de dollars prévus initialement). Ces synergies de coûts s'entendent nettes des charges induites par les nouveaux recrutements actuellement prévus pour 2019.

Au quatrième trimestre, Verimatrix anticipe une activité commerciale particulièrement soutenue, en ligne avec la saisonnalité historique et le pipeline commercial, tout en concentrant ses investissements et ses efforts sur l'offre de produits afin de générer une croissance future des revenus avec des solutions innovantes et primées telles que ProtectMyApp ou nTitleMe.

#### *Objectifs 2021*

En conséquence de synergies de coûts plus importantes que prévu, Verimatrix a, à l'occasion de la publication de ses résultats semestriels 2019, révisé à la hausse son objectif de marge d'EBITDA pour 2021 à 26,5%, pour un objectif de chiffre d'affaires de 150 millions de dollars demeurant inchangé.

L'activité Silicon IP ayant été cédée le 6 décembre 2019, la Société communiquera à l'occasion de la publication de ses résultats annuels 2019, ses objectifs 2021 révisés.

### 3.3. États financiers consolidés

#### 3.3.1 États financiers consolidés au 31 décembre 2018

#### Compte de résultat consolidé

En milliers de dollars	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
<b>Chiffre d'affaires</b>	7	<b>42 080</b>	<b>38 816</b>
Coût des ventes		(2 431)	(3 262)
<b>Marge brute</b>		<b>39 649</b>	<b>35 554</b>
Frais de recherche et développement	23	(16 660)	(12 674)
Frais commerciaux et de marketing		(13 821)	(12 608)
Frais généraux et administratifs		(7 275)	(7 270)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	24	(663)	(1 357)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 230</b>	<b>1 645</b>
Coût de l'endettement financier net	27	(1 217)	(975)
Autres produits et charges financiers	27	4 397	(904)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>4 410</b>	<b>(234)</b>
Produit / (charge) d'impôts sur le résultat	28	(992)	(564)
Résultat net des activités poursuivies		3 418	(798)
Résultat net des activités non poursuivies		-	(278)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>3 418</b>	<b>(1 076)</b>
<b>Résultat revenant aux :</b>			
Actionnaires de la Société		3 418	(1 076)
Intérêts non contrôlés		-	-
<b>Résultat par action :</b>	29		
Résultat net par action		0,08	(0,02)
Résultat net dilué par action		0,03	(0,02)
Résultat net des activités poursuivies par action		n.a.	(0,02)
Résultat net dilué des activités poursuivies par action		n.a.	(0,02)
Résultat net des activités non poursuivies par action		n.a.	(0,01)
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action		n.a.	(0,01)

## Etat du résultat global consolidé

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Résultat net	3 418	(1 076)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	<u>13</u>	<u>(6)</u>
<b>Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat</b>	<b>13</b>	<b>(6)</b>
Couverture des flux de trésorerie	(293)	315
Différences de conversion	<u>(40)</u>	<u>(165)</u>
<b>Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat</b>	<b>(333)</b>	<b>150</b>
Autres éléments du résultat global	(320)	145
<b>Total du résultat global</b>	<b>3 098</b>	<b>(931)</b>
<b>Résultat global revenant aux</b>		
Actionnaires de la Société	3 098	(931)
Intérêts non contrôlant	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>3 098</b>	<b>(931)</b>

## Bilan Consolidé – Actif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Goodwill	8	29 530	29 563
Immobilisations incorporelles	9	5 896	8 478
Immobilisations corporelles		1 185	1 269
Autres actifs non courants	13	5 668	1 676
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>42 279</b>	<b>40 986</b>
Stocks		34	219
Clients et comptes rattachés	12	10 496	15 531
Autres actifs courants	13	4 303	3 390
Instruments financiers dérivés actifs	11	28	215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	47 381	45 874
<b>Total des actifs courants</b>		<b>62 242</b>	<b>65 230</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>104 521</b>	<b>106 216</b>

## Bilan Consolidé – Passif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital	15	22 504	22 056
Primes d'émission	15	227 760	228 209
Autres réserves	17	13 581	13 385
Report à nouveau	17	(196 814)	(195 738)
Résultat	17	3 418	(1 076)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>70 449</b>	<b>66 836</b>
Intérêts non contrôlants		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>70 449</b>	<b>66 836</b>
Instruments dérivés	11	790	4 759
Obligations convertibles	19	14 208	13 970
Dettes financières	19	399	575
Autres dettes	5	2 000	3 000
Provisions pour autres passifs	21	166	284
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>17 563</b>	<b>22 589</b>
Instruments dérivés passifs	11	14	-
Fournisseurs et dettes rattachées	18	9 003	8 779
Dettes financières	19	154	382
Provisions pour autres passifs	21	3 602	4 084
Produits constatés d'avance	22	3 737	3 547
<b>Total des passifs courants</b>		<b>16 510</b>	<b>16 791</b>
<b>Total du passif</b>		<b>34 073</b>	<b>39 380</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>104 521</b>	<b>106 216</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dollars	Part du Groupe					Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau et résultat	Total		
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>22 023</b>	<b>228 029</b>	<b>12 493</b>	<b>(198 875)</b>	<b>63 670</b>	-	<b>63 670</b>
Première application de IFRS 15 (voir note 2.1.2)	-	-	-	3 137	3 137	-	3 137
Résultat de l'exercice	-	-	-	(1 076)	(1 076)	-	(1 076)
Autres éléments du résultat global	-	-	145	-	145	-	145
Paielements fondés sur des actions	-	-	520	-	520	-	520
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	32	180	-	-	212	-	212
Actions propres	-	-	227	-	227	-	227
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>22 055</b>	<b>228 209</b>	<b>13 385</b>	<b>(196 814)</b>	<b>66 835</b>	-	<b>66 835</b>
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>22 055</b>	<b>228 209</b>	<b>13 385</b>	<b>(196 814)</b>	<b>66 835</b>	-	<b>66 835</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	3 418	3 418	-	3 418
Autres éléments du résultat global	-	-	(320)	-	(320)	-	(320)
Paielements fondés sur des actions	-	-	710	-	710	-	710
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	449	(449)	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(195)	-	(195)	-	(195)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>22 504</b>	<b>227 760</b>	<b>13 581</b>	<b>(193 396)</b>	<b>70 449</b>	-	<b>70 449</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers de dollars		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	2018	2017
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>3 418</b>	<b>(1 076)</b>
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	2 542	3 292
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		342	194
(Reprises) / Dotations aux provisions pour clients douteux, nettes	12	(91)	78
Résultat financier		(3 180)	1 879
Résultat sur cessions d'actifs		38	-
Charges liées aux paiements fondés sur des actions		710	520
Variations de la provision pour engagements de retraite		23	(172)
Charge d'impôts sur le résultat		992	564
Reprise de provision relative au complément de prix SMI	5, 2	(1 000)	-
Variations des provisions pour risques	21	(527)	(131)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>3 268</b>	<b>5 148</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement :</b>			
Stocks		185	(154)
Clients et comptes rattachés	12	496	(2 251)
Autres créances	13	594	(648)
Crédit d'impôt recherche et subventions	13	311	2 392
Fournisseurs et dettes rattachées	18	(135)	(1 312)
Autres dettes		(865)	(2 086)
Flux nets générés par les opérations non poursuivies		-	2 500
<b>Flux nets de trésorerie absorbés par le besoin en fonds de roulement</b>		<b>586</b>	<b>(1 559)</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>3 854</b>	<b>3 589</b>
Intérêts reçus / (payés)		(292)	(579)
Impôts sur le résultat payés		(782)	(533)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>2 780</b>	<b>2 477</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Encaissements liés à la cession de l'activité semi-conducteur		-	11 202
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - Meontrust	5	-	(4 814)
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - SMI	5	-	(7 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(303)	(250)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(303)</b>	<b>(862)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Produits des opérations sur le capital	16	-	212
Remboursement d'emprunt	19	(396)	-
Emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE)	19	-	17 260
Avances remboursables	19	-	(250)
Frais de transaction liés à la levée de dette ou aux opérations sur le capital	1	(582)	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(978)</b>	<b>17 222</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>		<b>1 499</b>	<b>18 837</b>
Trésorerie disponible à l'ouverture		45 874	27 081
Effet des variations des cours de change		8	(44)
<b>Trésorerie disponible à la clôture</b>		<b>47 381</b>	<b>45 874</b>

## Notes aux états financiers consolidés

### 1. Informations générales et événements significatifs de la période

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des contenus, des transactions et de l'identité numérique.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 5 mars 2019.

#### Acquisition de Verimatrix après la clôture en février 2019

Le 28 février 2019, Inside Secure a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Verimatrix qui emploie plus de 300 personnes dans 20 pays et dont le siège social est à San Diego, Californie, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement.

Verimatrix a réalisé un chiffre d'affaires de 82,1 millions de dollars et 15,6 millions de dollars d'EBITDA sur la période des douze mois se terminant le 31 décembre 2018.

A la réalisation de l'opération, Inside Secure a versé un montant 138,1 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix. Par ailleurs, un montant additionnel de 9,8 millions de dollars a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix, estimé à 8 millions de dollars, dont le montant définitif sera connu au deuxième trimestre de 2019 après la finalisation de l'audit des résultats annuels de Verimatrix.

L'opération a été financée par la combinaison de l'utilisation d'une partie de la trésorerie disponible d'Inside Secure (pour un montant de 37 millions de dollars, hors les dépenses et honoraires liés à l'acquisition), la mise en place d'une dette privée auprès d'Apera Capital (d'un montant de 54 millions de dollars) et un renforcement des fonds propres réalisé en janvier 2019 composé d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut de 22,5 millions d'euros et de l'émission réservée au fonds One Equity Partners (« OEP ») d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros.

#### *Obligations convertibles en actions Inside Secure émises en 2017*

Afin de renforcer sa capacité à financer des projets d'acquisition, la Société avait émis le 29 juin et le 5 septembre 2017 des obligations convertibles en actions Inside Secure nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 17,5 millions de dollars nets de frais (voir note 19).

## 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

### 2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm)

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options) et des obligations remboursables en actions détenues qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

#### 2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

<b>Dollar / euro</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Taux de clôture	1,1450	1,1993
Taux moyens	1,1815	1,1293

#### 2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017, à l'exception des éléments ci-dessous.

*Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018*

- IFRS 9, Instruments financiers – Classification des actifs et passifs financiers

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette norme remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que les différentes interprétations existantes et introduit de nouvelles dispositions quant à la classification, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ainsi que de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture.

Elle introduit notamment :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers :
  - o les actifs et passifs financiers du Groupe, hors créances commerciales, ne sont pas impactés par les changements apportés par IFRS 9 en matière de classification et d'évaluation.
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées :
  - o la nouvelle méthode de dépréciation des actifs financiers, y compris créances commerciales, entraîne un impact au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui n'a pas été comptabilisé par le Groupe dans les capitaux propres d'ouverture en raison de son caractère non-significatif.
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture privilégiant une analyse « économique » des couvertures mises en place visant ainsi à mettre en concordance la comptabilité et la politique de gestion des risques menée par le Groupe :
  - o Ce dernier volet est optionnel. Le Groupe a décidé de l'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois, la nouvelle méthode de comptabilité de couverture est sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les incidences des principaux changements de méthodes comptables résultant de l'application d'IFRS 9 sont par conséquent non significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Pour mémoire, et comme présenté dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 15 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon la méthode rétrospective. L'impact de la première application sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avait été présenté dans les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

Aucune des mesures de simplification proposées par la norme et relatives à la transition n'avait été retenue par la Société.

- IFRS 16, Contrats de location – Application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019

L'analyse des impacts liés à la norme IFRS 16 n'a pas encore été menée par le Groupe. Pour rappel, au 31 décembre 2018, le montant des engagements liés aux contrats de locations était de 2 421 millions de dollars (3 765 millions de dollars au 31 décembre 2017).

## **2.2 Consolidation**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) que le Groupe contrôle. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les ajustements éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

### ***2.3 Information sectorielle***

Le Groupe n'a qu'une seule activité cœur de métier. Par conséquent, la performance du Groupe est analysée par les décideurs opérationnels au niveau consolidé en considérant un seul secteur opérationnel. Les décideurs opérationnels sont les membres du Direction Générale, en charge de l'élaboration des décisions stratégiques. La Direction Générale est composée de cadres dirigeants du Groupe.

### ***2.4 Conversion des opérations en devises***

#### *(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers*

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

#### *(b) Transactions et soldes*

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

### *(c) Sociétés du Groupe*

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion".

## **2.5 Dépréciation des actifs non financiers**

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs non financiers à l'exception de certaines immobilisations incorporelles dédiées à des produits spécifiques (voir note 2.8), sont regroupés dans une unité génératrice de trésorerie unique qui représente le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

## **2.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles**

### *(a) Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie unique aux fins de réaliser le test de dépréciation.

### *(b) Redevances de licences de propriété intellectuelle*

Les redevances de licences de propriété intellectuelle immobilisées correspondent aux licences qui ont été transférées au Groupe dans le cadre d'acquisitions et représentent les redevances à percevoir au titre de technologies développées et licenciées antérieurement à la date du transfert. Le portefeuille de redevances de licences de propriété intellectuelle à percevoir est reconnu comme un actif incorporel dans la mesure où l'effort commercial et technologique a été réalisé par l'entité acquise avant le regroupement. Cet actif

incorporel est amorti au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

*(c) Technologies brevetées acquises*

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Chaque technologie dédiée à un produit spécifique est individuellement soumise à un test de dépréciation basé sur les ventes projetées du produit correspondant lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de sa valeur comptable est mise en doute. Lorsqu'une technologie ne peut être associée à un produit spécifique, l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour les tests de dépréciation est le secteur d'activité utilisant cette technologie. Lorsqu'une technologie brevetée acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

*(d) Relations commerciales*

Les relations commerciales ont été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir note 5). Elles sont reconnues à leur juste valeur à la date d'acquisition et sont amorties ultérieurement de façon linéaire en fonction du calendrier des flux de trésorerie projetés des contrats sur leur durée d'utilité estimée.

*(e) Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

*(f) Recherche et développement*

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées – sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

## **2.7 Immobilisations corporelles**

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de location simple.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

Installations et agencements	5 à 15 ans
Matériels informatiques	1 à 3 ans
Matériels de laboratoire et R&D	1 à 5 ans
Mobilier et matériels administratifs	3 à 8 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

## **2.8 Dépréciation des actifs non courants**

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

## **Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)**

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le Groupe est organisé autour d'une seule division opérationnelle, (voir note 6) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

## **Indices de perte de valeur**

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

## **Détermination de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

## **Perte de valeur**

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnelles, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## **2.9 Actifs financiers**

### **2.9.1 Classification et évolution**

Le Groupe distingue ses actifs financiers en deux catégories :

- les instruments de dettes : un actif financier qui peut être de la trésorerie, un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ou un droit contractuel d'échanger des actifs ou passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement favorables ;
- les instruments de capitaux propres : un actif financier qui est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs

#### *Instruments de dettes*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe classe les actifs financiers relatifs à des instruments de dettes selon les catégories suivantes :

- ceux qui sont évalués à la juste valeur en contrepartie soit des autres éléments du résultat global (OCI) soit du résultat ;

- ceux qui sont évalués au coût amorti.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction des modalités de gestion (business model) définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels sur la base du modèle du « prêt basique ». Cette approche de classification s'applique à tous ces actifs financiers, hors instruments de capitaux propres, y compris ceux comprenant des dérivés incorporés.

Le reclassement d'une catégorie d'actifs financiers à une autre ne sera réalisé par le Groupe que dans le cas de changement de « business model ».

Le tableau de classification des actifs financiers est présenté en note 10.

### *Instruments de capitaux propres*

Les actifs financiers relatifs à des instruments de capitaux propres détenus (actions...) sont toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Dans ce dernier cas, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI), sans possibilité de recyclage par résultat.

Les actifs classés dans cette dernière catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation.

### **2.9.2 Dépréciation**

Le modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers, notamment des créances commerciales, est basé sur le modèle des pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers suivant le modèle du « prêt basique » évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe utilise la méthode de calcul simplifiée pour les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Les estimations et jugements réalisés par le Groupe pour déterminer ces pertes de crédit attendues sont basés sur l'historique de défaut connu par le Groupe, les indicateurs de marché existants ainsi que les anticipations macro-économiques disponibles à chaque fin de période.

L'effet du risque du crédit au sein du Groupe n'est pas jugé significatif.

### **2.10 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture**

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 11. Les variations du poste “Couvertures de flux de trésorerie” dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d’un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l’échéance résiduelle de l’élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l’échéance résiduelle de l’élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

### **Couverture de flux de trésorerie**

La partie efficace des variations de la juste valeur d’instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en “Autres éléments du résultat global”. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en “Produits / (charges) financiers, nets”.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l’élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu’une vente prévue faisant l’objet d’une couverture se réalise).

Lorsqu’un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu’une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu’il n’est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en “Produits / (charges) financiers, nets”.

### **Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture**

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en “Produits / (charges) financiers, nets”.

### **Estimation de la juste valeur**

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L’instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L’évaluation fait appel à des techniques de valorisation s’appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s’appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	28	-	28
<b>Total actifs</b>	-	28	-	28
<b>Passifs</b>				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	790	-	790
Dérivés de couverture	-	14	-	14
<b>Total passifs</b>	-	804	-	804

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2017:

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	215	-	215
Obligations remboursables en actions	-	-	-	-
<b>Total actifs</b>	-	215	-	215
<b>Passifs</b>				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	4 759	-	4 759
Dérivés de couverture	-	-	-	-
<b>Total passifs</b>	-	4 759	-	4 759

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme et l'obligation remboursable en actions.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatifs ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

### ***2.11 Clients et comptes rattachés***

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en "Frais commerciaux et de marketing". Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing".

### ***2.12 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan, en "Dettes financières – Part court terme".

### ***2.13 Capital social***

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

### ***2.14 Fournisseurs et comptes rattachés***

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ***2.15 Dettes financières***

Les dettes financières comprennent des découverts bancaires classés en passifs courants ainsi que les obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») émises par la Société en juin et septembre 2017 pour un montant total de 16,1 millions d'euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action Inside Secure.

L'émission représente une dilution potentielle maximale de 12% du capital d'Inside Secure au 31 décembre 2018.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions Inside Secure nouvelles et/ou existantes, à raison de 1,25 action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE ont été émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif du bilan :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier).
- La quote-part des frais d'émission revenant au prorata aux composantes dérivé passif a été enregistrée en charges financières immédiatement pour 259 milliers de dollars au 31 décembre 2017.
- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur de cette composante est déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE, soit 13 700 milliers de dollars en date d'émission brut de frais d'émission. Cette composante dette est enregistrée selon les dispositions d'IAS 39, au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE).

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement.

## ***2.16 Impôt courant et impôt différé***

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-

adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

### ***2.17 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques***

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des "Frais de recherche et développement" au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs" courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des "Frais de recherche et développement" (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

### ***2.18 Avantages du personnel***

#### *Engagements de retraite*

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en "Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite".

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

### ***2.19 Paiements fondés sur des actions***

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

- y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;
- à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifié). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

### ***2.20 Provisions***

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

## **2.21 Reconnaissance du revenu**

Le Groupe commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services.

### *(a) Reconnaissance du revenu*

#### *Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques*

Le Groupe commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

#### *Vente de licences d'utilisation de logiciels avec développements spécifiques (moins de 5% du chiffre d'affaires)*

Le Groupe analyse chacun des contrats concernés pour déterminer s'il y a une seule obligation de performance (vente d'un logiciel personnalisé pour répondre spécifiquement aux demandes et besoins du client) ou deux obligations séparées (vente d'un logiciel standard et réalisation de prestations simples assistance). Le revenu est reconnu à l'avancement lorsque certains critères sont remplis dont le fait que le Groupe réalise un développement spécifique pour un client donné et qu'il bénéficie à tout moment du contrat d'un droit à paiement pour les prestations réalisées à date. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probables et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable. Si les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas remplis, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle qui a lieu à la date d'acceptation par le client du logiciel personnalisé.

#### *Redevances*

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et / ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

#### *Prestations de maintenance*

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte

à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

*(b) Recouvrabilité*

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

**Produits constatés d'avance et facturation à établir**

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période.

*(c) Coûts des contrats*

La Société a retenu la mesure de simplification proposée par la norme IFRS 15 et constate les coûts d'obtention des contrats en charge immédiatement lorsqu'ils sont encourus dans la mesure où leur durée d'amortissement aurait été inférieure à 12 mois, ce qui est généralement le cas. Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait pas de coûts capitalisés à l'actif du bilan.

**2.22 Coûts des ventes**

Le coût des ventes est principalement composé de redevances de technologie payées à des tiers, des coûts de revient des services vendus, des commissions d'agent relatives à la commercialisation des brevets de la Société, et, marginalement, d'autres coûts directs attribuables.

**2.23 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 29.

**2.24 Contrats de location**

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

### 3. Gestion du risque financier

#### 3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

##### (a) Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1., la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar US / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen, de 1,0634 dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2018 qui était de 1,1815 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre 2018		
	au taux moyen 2018	au taux moyen 2018 -10%*	Variance relative au taux de change
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>42 080</b>	<b>41 779</b>	<b>(301)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>39 649</b>	<b>39 348</b>	<b>(301)</b>
Frais de recherche et développement	(16 660)	(15 502)	1 158
Frais commerciaux et de marketing	(13 821)	(13 064)	757
Frais généraux et administratifs	(7 275)	(6 639)	636
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(663)	(693)	(30)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 230</b>	<b>3 450</b>	<b>2 220</b>

\* Pour la parité EUR/USD seulement

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de 2 220 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de 2 220 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle, à l'exception de l'emprunt obligataire convertible émis en euros. L'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à reconnaître une perte de change de 1 499 milliers de dollars US.

*(b) Risque de crédit*

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

*(c) Risque de liquidité*

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

Le Groupe avait procédé en mai 2017 à la cession-escompte de créances de Crédit d'Impôt Recherche. Ces cessions ont permis le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances au cessionnaire, le risque de redressement fiscal, conservé par le Groupe, étant considéré comme marginal.

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a contracté un emprunt dans le cadre du financement de la société Verimatrix, Inc. (voir Note 1) ; cet emprunt exposera la Société au risque de liquidité plus significativement que par le passé.

*(d) Risque sur obligations*

L'option de conversion des obligations convertibles en action (OCEANE) a été analysée, du point de vue comptable, comme un dérivé passif dont la juste valeur varie par résultat en fonction, notamment, du cours de bourse de la Société.

### ***3.2 Gestion du risque sur le capital***

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son développement à court et moyen terme.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

#### 4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

##### *(a) Reconnaissance du revenu*

Le Groupe tire principalement ses revenus de licences et de redevances. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances variables fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale (voir note 2.21).

##### *(b) Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de relations commerciales. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations incorporelles pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

##### *(c) Dépréciations des actifs non courants et des goodwill*

Comme mentionné en note 2.8, les actifs non courants sont regroupés selon l'UGT définie ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le plan d'affaires sur une période de trois ans. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 10% en 2018 (10,5% en 2017). Les flux de trésorerie au-delà de trois ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 1,9%. Au 31 décembre 2018, sur la base ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés pour l'UGT. Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin de déterminer si une diminution du chiffre d'affaires sur la durée du plan conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour l'UGT.

*(d) Paiements fondés sur des actions*

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black and Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

*(e) Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers.*

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que les obligations convertibles en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner les méthodes appropriées et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

*(f) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés*

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2018 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

## 5. Regroupement d'entreprises

### 5.1 Acquisition de la société Meontrust

Le 28 août 2017, Inside Secure avait acquis 100% des actions de la société Meontrust en numéraire pour un montant de 4 056 milliers d'euros (4 837 milliers de dollars). Le prix d'acquisition pouvait être majoré d'un éventuel complément de prix pour un montant maximal de 1 000 milliers d'euros payé en cas d'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour la période entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2018 et pour l'exercice 2019. Au 31 décembre 2018, aucun complément de prix n'est dû au titre de la première période. Au regard du plan d'affaires actuel, la direction de la Société estime à la date d'arrêté des comptes consolidés, qu'aucun paiement additionnel ne sera dû.

La comptabilité d'acquisition est présentée ci-dessous :

	<b>En milliers de dollars</b>
Trésorerie versée au vendeur	2 807
Complément de prix éventuel lié à la réalisation de performances commerciales	-
Passifs assumés	2 030
<b>Coût d'acquisition (i)</b>	<b>4 837</b>
	<b>Juste valeur de l'actif net</b>
Immobilisations incorporelles (1)	1 825
Immobilisations corporelles	9
Autres actifs	18
Trésorerie et équivalent de trésorerie	23
Autres passifs	(912)
Produits constatés d'avance	(28)
<b>Actif net acquis (ii)</b>	<b>935</b>
<b>Goodwill (i) - (ii)</b>	<b>3 902</b>

- (1) Ce montant a été évalué en utilisant la méthode des flux de trésorerie des redevances actualisés, basés sur une durée d'utilité de 5 ans et un taux de redevances de 8%. L'actif est amorti de façon linéaire sur une durée correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. L'impact de l'amortissement sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 365 milliers de dollars (119 milliers de dollars sur l'exercice clos le 31 décembre 2017), enregistré dans les coûts de R&D.

Le goodwill est principalement inhérent aux synergies d'exploitation et au regroupement des effectifs.

### 5.2 Acquisition de l'activité SMI

Le 6 novembre 2017 la Société a réalisé l'acquisition des actifs de la société californienne SypherMedia International, Inc. (SMI) et la reprise des salariés de la société, pour un prix de 7 000 milliers de dollars, entièrement réglé en numéraire.

La comptabilité d'acquisition est présentée ci-dessous :

	<b>En milliers de dollars</b>
Trésorerie versée au vendeur	7 000
Complément de prix éventuel lié à la réalisation de performances commerciales	3 000
<b>Coût d'acquisition (i)</b>	<b>10 000</b>
	<b>Juste valeur de l'actif net</b>
Immobilisations incorporelles (1)	2 211
Relations commerciales (2)	1 224
Immobilisations corporelles	46
Autres actifs	273
<b>Actif net acquis (ii)</b>	<b>3 754</b>
<b>Goodwill (i) - (ii)</b>	<b>6 246</b>

Le prix d'acquisition pouvait être majoré d'un complément de prix pouvant aller jusqu'à 3 000 milliers de dollars en fonction de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour les années 2018, 2019 et 2020 (un million de dollars par an). A la date d'acquisition et sur la base du plan d'affaires de l'activité reprise, le management de la Société, estimait que l'intégralité du complément de prix serait dû (l'impact de la valeur actualisée de ce montant n'avait pas été considéré comme significative). Cependant, l'objectif de chiffre d'affaires pour l'année 2018 n'a pas été atteint et aucun complément de prix n'est dû pour cet exercice. La Société a repris la provision correspondante sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». Selon le management de la Société il est toujours probable que les 2 000 milliers de dollars restants seront dus et ce décalage ne remet pas en cause la valeur des actifs incorporels acquis.

(1) Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux technologies acquises et la propriété intellectuelle. Ce montant a été évalué en utilisant la méthode des flux de trésorerie des redevances actualisés, basés sur une durée d'utilité de 5 ans et un taux de redevances de 10%. L'actif est amorti linéairement sur sa durée d'utilité et l'amortissement correspondant s'élève à 440 milliers de dollars au 31 décembre 2018 (68 milliers de dollars sur l'exercice clos le 31 décembre 2017), enregistré dans les coûts de R&D.

(2) Les relations commerciales ont été évaluées en utilisant la méthode des surprofits basée sur les futures ventes attendues avec les clients existant sur une durée de 7 ans et en prenant en compte un taux d'attrition de 10% pour l'année 2018, qui augmente chaque année pour atteindre un taux de 95% en 2024. L'amortissement de cet actif incorporel s'élève à 245 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (38 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017).

Le goodwill est principalement inhérent aux synergies d'exploitation et au regroupement des effectifs. Les frais relatifs à ces deux acquisitions s'étaient élevés à 595 milliers de dollars et avaient été comptabilisés sur la ligne « Autres produits / (charges) » au sein du résultat opérationnel.

## 6. Informations sectorielles

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe dans toutes les problématiques de communication mobile et fournit une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les terminaux mobiles et les outils connectés. Cette offre comprend la propriété intellectuelle ainsi que des solutions logicielles capables de répondre aux besoins croissants de solutions de sécurité sur toute plateforme mobile, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données.

En milliers de dollars

<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Activité stratégique (*)</b>	<b>Non alloué (**)</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	40 274	1 806	42 080
Marge brute ajustée	38 946	771	39 717
Résultat opérationnel ajusté	4 891	696	5 587
EBITDA	5 313	1 272	6 585

En milliers de dollars

<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>	<b>Activité stratégique (*)</b>	<b>Non alloué (**)</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	38 816	-	38 816
Marge brute ajustée	37 624	(576)	37 048
Résultat opérationnel ajusté	8 290	(576)	7 714
EBITDA	8 773	-	8 773

(\*) Logiciels de sécurité et licence de technologie

(\*\*) La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents (voir note 7).

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis à la Direction Générale en charge de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées aux investisseurs incluent des mesures ajustées relatives aux activités poursuivies : la marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces mesures ne sont pas des mesures de performance ou de liquidité définies par les normes IFRS.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe, y compris l'amortissement accéléré des intérêts précomptés du financement du Crédit impôt Recherche (CIR).

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ajusté tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Marge brute IFRS</b>	39 649	35 554
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	68	1 494
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-	-
<b>Marge brute ajustée</b>	<b>39 717</b>	<b>37 048</b>
<b>Au 31 décembre (en milliers de dollars)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Résultat opérationnel IFRS</b>	1 230	1 645
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	1 886	2 426
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	710	521
Amortissements accélérés des intérêts précomptés du financement du CIR	-	169
Coûts non récurrents liés aux restructurations	299	2 137
Reprise de provision liée au complément de prix SMI (note 5.2)	(1 000)	-
Coûts non récurrents liés aux acquisitions (note 1)	2 462	816
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>5 587</b>	<b>7 714</b>
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées aux regroupements d'entreprises	998	1 059
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>6 585</b>	<b>8 773</b>

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les exercices 2018 et 2017 est le suivant :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Asie</b>	<b>Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine</b>	<b>Total</b>
2018	18 942	12 143	10 995	<b>42 080</b>
2017	23 006	6 531	9 279	<b>38 816</b>

Au cours de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires réalisé aux Etats Unis s'élève à 21 352 milliers de dollars soit 50,7% du chiffre d'affaires (21 697 milliers de dollars en 2017 soit 55,9% du chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 2 147 milliers de dollars en 2018 soit 5,1% du chiffre d'affaires (contre 945 milliers de dollars en 2017 soit 2,4% du chiffre d'affaires).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 43% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2018 et 56% de son chiffre d'affaires pour l'année 2017.

Les clients représentant individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires se présentent comme suit :

<b>Au 31 décembre 2018</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>% du chiffre d'affaires du Groupe</b>
---	-------------------------------	--

Client A	4 488	11%
----------	-------	-----

<b>Au 31 décembre 2017</b> <b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>% du chiffre d'affaires du Groupe</b>
---	-------------------------------	--

Client B	10 146	26%
----------	--------	-----

## 7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature des exercices 2018 et 2017 se détaille de la façon suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Licences	13 538	9 748
Royalties	21 170	24 184
Maintenance et autres	5 566	4 884
<b>Revenus de l'activité selon le reporting de gestion</b>	<b>40 274</b>	<b>38 816</b>
Non alloué (*)	1 806	-
<b>Total chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>42 080</b>	<b>38 816</b>

(\*) La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents. Ce programme est géré par France Brevets. Une licence a été signée par France Brevets en 2018 (aucune licence n'avait été signée en 2017).

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Groupe n'a pas d'obligation de performance résultant de contrats signés avec les clients et restant à exécuter, à l'exception des revenus correspondant aux accords de développement pour lesquels les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas satisfaits. Le chiffre d'affaires total au titre de ces contrats s'élèvera à 384 milliers de dollars et sera comptabilisé intégralement en 2019 (au 31 décembre 2017 le montant s'élevait à 965 milliers de dollars). Par ailleurs, les prestations facturées mais restant à effectuer au titre des contrats en cours sont présentées en note 22.

Les informations relatives aux soldes à l'ouverture et à la clôture des créances, actifs de contrat et passifs de contrats sont présentées en notes 12 et 22 respectivement.

## 8. Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Goodwill au 1er janvier	29 563	18 773
Acquisition SMI	-	6 246
Acquisition Meontrust	-	3 902
Ecarts de conversion	(33)	641
<b>Goodwill au 31 décembre</b>	<b>29 530</b>	<b>29 563</b>

## Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

### 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies brevetées	Logiciels	Relations commerciales	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>				
Valeur brute	14 172	4 626	1 224	<b>20 022</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 971)	(4 536)	(37)	<b>(11 544)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>7 201</b>	<b>90</b>	<b>1 187</b>	<b>8 478</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>				
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>7 201</b>	<b>90</b>	<b>1 187</b>	<b>8 478</b>
Acquisitions	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(2)	-	<b>(2)</b>
Cessions (valeur nette)	-	(38)	-	<b>(38)</b>
Amortissements	(2 253)	(44)	(245)	<b>(2 542)</b>
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>4 948</b>	<b>6</b>	<b>942</b>	<b>5 896</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>				
Valeur brute	14 172	4 470	1 224	<b>19 866</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 224)	(4 464)	(282)	<b>(13 970)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>4 948</b>	<b>6</b>	<b>942</b>	<b>5 896</b>

Les dotations aux amortissements de 2 542 milliers de dollars pour l'exercice 2018 (3 292 milliers de dollars en 2017) ont été imputées dans les lignes "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing", et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

## 10. Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous:

<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>Prêts et créances</b>	<b>Actifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>Dérivés de couverture</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	-	-	28	28
Clients et comptes rattachés et autres actifs	20 466	-	-	20 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 381	-	-	47 381
<b>Total</b>	<b>67 847</b>	<b>-</b>	<b>28</b>	<b>67 875</b>
	<b>Passifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>Dérivés de couverture</b>	<b>Autres passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>Total</b>
<b>Passifs</b>				
Instruments dérivés	790	14	-	804
Obligations convertibles	-	-	14 208	14 208
Dettes financières	-	-	553	553
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	9 003	9 003
<b>Total</b>	<b>790</b>	<b>14</b>	<b>23 764</b>	<b>24 568</b>

<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Prêts et créances</b>	<b>Actifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>Dérivés de couverture</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs</b>				
Instruments financiers dérivés	-	-	215	215
Clients et comptes rattachés et autres actifs	20 597	-	-	20 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 874	-	-	45 874
<b>Total</b>	<b>66 471</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>66 687</b>
	<b>Passifs à la juste valeur par résultat</b>	<b>Dérivés de couverture</b>	<b>Autres passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>Total</b>
<b>Passifs</b>				
Instruments dérivés	4 759	-	-	4 759
Obligations convertibles	-	-	13 971	13 971
Dettes financières	-	-	957	957
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	8 799	8 799
<b>Total</b>	<b>4 759</b>	<b>-</b>	<b>23 727</b>	<b>28 486</b>

## 11. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2018</b>		<b>31 décembre 2017</b>	
	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie	-	14	215	-
Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie	28	-	-	-
Dérivé passif	-	790	-	4 759
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>804</b>	<b>215</b>	<b>4 759</b>

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

*(a) Contrats à terme de change*

Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des contrats de change à terme en euros en cours s'élevait à 750 milliers d'euros (9 700 milliers d'euros en 2017). Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des contrats de change à terme en livres sterling en cours s'élevait à 900 milliers de livre sterling.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change seront comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

*(b) Options d'achat ou de vente de devises*

Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des options sur devises en cours s'élevait à 20 000 milliers d'euros (nul au 31 décembre 2017). Il s'agit d'une couverture de change relative à l'augmentation de capital et l'émission d'obligations remboursables en actions émis en euros, contribuant au financement de l'acquisition de Verimatrix, réalisée en dollars.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises seront enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

## 12. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et comptes rattachés	10 625	15 751
Moins : provision pour clients douteux	(129)	(220)
<b>Clients et comptes rattachés, nets</b>	<b>10 496</b>	<b>15 531</b>

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients - créances à moins d'un an	5 806	10 575
Clients - factures à établir à moins d'un an	4 819	5 176
<b>Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an</b>	<b>10 625</b>	<b>15 751</b>
Clients - factures à établir à plus d'un an	4 625	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>15 250</b>	<b>15 751</b>

Les factures à établir comprennent pour 2 956 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2018. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 1 360 milliers de dollars et sur la base d'estimation pour le complément. Ces factures seront établies au cours du premier trimestre 2019.

Les créances à plus d'un an correspondent à des ventes de licences qui sont facturées et payées par les clients sur une durée supérieure à un an. Le montant reconnu correspond à l'estimation du montant hautement probable de ce qui sera facturé aux clients au titre de ces ventes de licences.

Au 31 décembre 2018, 2 552 milliers de dollars de créances étaient échues mais non provisionnées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement. La majeure partie de ces créances ont été encaissées début 2019.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Plus de 120 jours
<b>2017</b>	10 575	8 196	336	1 322	301	31	388
<b>2018</b>	5 806	3 254	1 748	235	93	344	131

Les variations de la provision pour dépréciation des créances clients ne sont pas significatives.

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing" au compte de résultat.

Au 31 décembre 2018, 88% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés est libellée en dollars (94% au 31 décembre 2017).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

### 13. Autres créances

Les autres créances se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
Dépôts et garanties	380	576
Crédit d'impôt recherche	663	1 050
Créances clients à plus d'un an	4 625	-
Autres créances	-	50
<b>Autres actifs - Part non courante</b>	<b>5 668</b>	<b>1 676</b>
Crédit d'impôt recherche	608	660
Charges constatées d'avance	833	959
Créances fiscales et de TVA	806	807
Coûts d'émissions d'emprunts, d'obligations et d'augmentation de capital (note 1)	1 974	-
Prêts et dépôts	82	964
<b>Autres actifs - Part courante</b>	<b>4 303</b>	<b>3 390</b>
<b>Total autres actifs</b>	<b>9 971</b>	<b>5 065</b>

Le Groupe a procédé en décembre 2016 et en mai 2017 à la cession-escompte de créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces cessions ont permis le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances au cessionnaire, le risque de redressement fiscal, conservé par le groupe, étant considéré comme marginal. Les créances cédées avaient en conséquence été décomptabilisées. La créance vis-à-vis de l'établissement de crédit cessionnaire correspondant en substance à une retenue de garantie, qui, compte tenu de son dimensionnement et des modalités de restitution au groupe, ne remet pas en cause le transfert au cessionnaire de la quasi-totalité des risques et avantages des créances cédées, s'élève à 530 milliers de dollars. Les créances de CIR au titre des exercices 2017 et 2018 ont été conservées et s'élèvent à 509 milliers de dollars.

Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au CIR ne fait pas l'objet d'une actualisation.

### 14. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<b>En milliers de dollars</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
Liquidités en banques	47 381	45 762
Valeurs mobilières de placement	-	112
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>47 381</b>	<b>45 874</b>

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 95% et 96% respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses

placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

## 15. Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>43 126 999</b>	<b>22 023</b>	<b>228 029</b>	<b>250 052</b>
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	73 394	32	180	212
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>43 200 393</b>	<b>22 055</b>	<b>228 209</b>	<b>250 264</b>
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	918 769	449	(449)	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>44 119 162</b>	<b>22 504</b>	<b>227 760</b>	<b>250 264</b>

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 141 571 actions propres (32 474 actions propres au 31 décembre 2017).

### Exercice 2018

Au cours de cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre d'acquisition définitive d'actions et de l'exercice de stocks options.

### Exercice 2017

Au cours de l'exercice 2017, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre de l'exercice de stocks options pour un montant de 32 milliers de dollars.

## 16. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions, des actions gratuites et, le cas échéant, des bons de souscription d'actions, à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2018, les paiements en actions en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Plan	Date d'allocation	Prix d'exercice en	Vesting / Conditions	Nombre d'instruments	Date d'expiration
BSA 8	02/10/2008	10,93	3 ans - acquisition graduelle	3 200	24/03/2019
SO	26/07/2012	3,34	10 ans - acquisition graduelle	15 266	26/02/2022
SO	20/02/2013	3,14	10 ans - acquisition graduelle	42 136	20/02/2022
SO	20/02/2013	3,14	10 ans - acquisition graduelle	5 267	20/02/2023
SO	27/08/2013	2,66	10 ans - acquisition graduelle	33 396	27/08/2023
SO	27/08/2013	2,66	10 ans - acquisition graduelle	5 268	27/02/2023
SO	22/07/2014	4,94	4 ans - acquisition graduelle	31 600	22/01/2024
SO	28/08/2014	4,58	3 ans - acquisition graduelle	47 400	28/08/2024
SO - Résidents US	16/12/2016	2,54	3 ans - acquisition graduelle	328 410	16/12/2026
SO - Résidents hors US	16/12/2016	2,19	3 ans - acquisition graduelle	230 000	16/12/2026
SO - Résidents US	19/10/2017	3,33	3 ans - acquisition graduelle	500 000	19/10/2027
SO - Résidents hors US	16/02/2018	2,81	3 ans - acquisition graduelle	14 000	16/02/2028
SO - Résidents US	21/12/2018	1,82	3 ans - acquisition graduelle	40 000	21/12/2028
Actions gratuites	23/03/2015	-	5 ans - acquisition graduelle - étrangers	25 129	NA
Actions gratuites	30/05/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	51 317	NA
Actions gratuites	16/12/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	504 000	NA
Actions gratuites	03/12/2018	-	2 ans - acquisition graduelle, avec conditions de présence et croissance externe	220 000	NA

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits). Certains paiements en actions sont exerçables sous réserve que les

actions ordinaires du Groupe atteignent une certaine valeur. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre de bons de souscription d'action en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2018		2017	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)
Au 1er janvier	8,9	10,2	8,9	10,9
Octroyés	-	-	-	-
Caducs	7,7	(7,0)	8,0	(0,8)
Exercés	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>10,0</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>10,2</b>

Aucun bon de souscription d'actions n'a été exercé en 2018, et certains sont devenus caducs en 2018 (pour une valeur de 8 milliers de dollars).

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2018		2017	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)
Au 1er janvier	2,9	1 416	3,0	1 817
Octroyées	2,1	54	3,4	545
Caduques	4,5	(171)	3,5	(873)
Exercées	2,7	(5)	2,6	(73)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2,8</b>	<b>1 293</b>	<b>2,9</b>	<b>1 416</b>

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

	2018	2017
	Nombre d'actions gratuites (en milliers)	
Au 1er janvier	1 653	1 696
Octroyées	220	-
Acquises	(919)	-
Caduques	(154)	(44)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>800</b>	<b>1 653</b>

La charge constatée au cours de l'exercice 2018 s'est élevée à 710 milliers de dollars (520 milliers de dollars pour la période 2017).

## 17. Report à nouveau et autres réserves

Le report à nouveau, le résultat de la période et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
<b>Au 1er janvier</b>	<b>(183 429)</b>	<b>(186 382)</b>
Résultat de l'exercice	3 418	(1 076)
Première application IFRS15	-	3 137
Paiements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	710	520
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	13	(6)
Couverture des flux de trésorerie	(293)	315
Attribution définitive d'actions	-	-
Différences de conversion	(40)	(165)
Rachat d'actions propres	(195)	227
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(179 816)</b>	<b>(183 429)</b>
Dont :		
Report à nouveau	(193 396)	(196 814)
Réserve légale	-	-
Réserve indisponible	2 618	2 618
Résultat global accumulé	(125)	155
Paiements fondés sur des actions	13 621	12 911
Différences de conversion	(2 063)	(2 023)
Rachat d'actions propres	(471)	(277)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(179 816)</b>	<b>(183 429)</b>

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

## 18. Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs	3 284	3 424
Charges à payer	1 111	1 581
Salaires et charges sociales	4 608	3 663
Acomptes reçus des clients	-	111
<b>Total</b>	<b>9 003</b>	<b>8 779</b>

## 19. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2017	Flux de trésorerie	Variations sans incidences sur la trésorerie			31 décembre 2018
			Intérêts	Effet de change	Juste valeur	
Dettes financières long-terme	575	(170)	-	(7)	-	399
Obligations convertibles en actions	13 971	(1 150)	2 049	(661)	-	14 209
Dettes financières court-terme	382	(227)	-	-	-	154
Dérivé passif	4 759	-	-	(173)	(3 796)	790
<b>Dettes financières</b>	<b>19 686</b>	<b>(1 547)</b>	<b>2 049</b>	<b>(841)</b>	<b>(3 796)</b>	<b>15 552</b>

### Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les OCEANE (voir note 2.15) portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure, à raison d'une action pour une OCEANE. En date du 31 décembre 2018 et conformément aux stipulations des modalités des OCEANE, le ratio de conversion et / ou d'échange a été définitivement porté à 1,25 action ordinaire pour une OCEANE pour tenir compte de l'évolution du cours des actions de la Société. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE sont émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier). Cette composante a fait l'objet d'une évaluation initiale à partir des caractéristiques de l'option, qui est revue lors de chaque clôture. Les principales hypothèses ayant une incidence significative sur l'estimation de valeur de l'option sont :
  - o Le cours de l'action Inside Secure à date de valorisation ;
  - o La volatilité historique observée du cours de l'action : la période d'observation retenue dans le cadre de l'évaluation de la composante dérivée est la période postérieure à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016.

Sur ces bases, l'évaluation de la juste valeur de la composante dérivé s'élève à 790 milliers de dollars au 31 décembre 2018 (4 759 milliers de dollars au 31 décembre 2017). La variation de la juste valeur qui résulte essentiellement de la variation du cours de l'action est un produit financier de 3 969 milliers de dollars.

La quote-part des frais d'émission revenant au prorata à la composante dérivé passif a été enregistrée en charges financières pour 259 milliers de dollars au 31 décembre 2017.

- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur initiale de cette composante a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE, soit 13 700 milliers de dollars en date d'émission brut de frais d'émission. Cette composante dette est ultérieurement enregistrée au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE) intégrant :
  - o les coupons d'intérêt ;
  - o la quote-part de frais d'émission lui revenant ;
  - o la valeur de remboursement des OCEANE.

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement. La charge d'intérêts au 31 décembre 2018 est de 2 049 milliers de dollars (989 milliers de dollars au 31 décembre 2017).

## 20. Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

## 21. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Contrats onereux	Litiges commerciaux	Litiges salariés	Indemnités de départ à la retraite	Autres provisions et risques	Total
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>266</b>	<b>1 905</b>	<b>1 738</b>	<b>164</b>	<b>296</b>	<b>4 369</b>
Impact sur le compte de résultat						
- Dotation aux provisions	23	-	176	10	13	222
- Reprises de provisions non utilisées	(147)	-	-	-	(26)	(173)
- Reprises de provisions utilisées	(119)	(255)	(159)	-	-	(533)
Ecart de conversion	-	-	(83)	(8)	(26)	(117)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>23</b>	<b>1 650</b>	<b>1 672</b>	<b>166</b>	<b>257</b>	<b>3 768</b>

### Litiges sociaux et commerciaux

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

### Litiges salariés

La provision de 1 672 milliers de dollars au 31 décembre 2018 est relative à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

## 22. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Maintenance	2 706	2 362
Licences	236	446
Redevances	638	565
Autres	158	173
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 737</b>	<b>3 547</b>

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations de maintenance reconnues linéairement sur la durée des contrats (généralement 12 mois). Le solde des produits constatés d'avance au 31 décembre 2017, a été reconnu en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2018 sans écart significatif.

### 23. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Frais de recherche et développement	16 053	12 686
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	1 573	894
Paiements fondés sur des actions	4	52
Crédit d'impôt et autres subventions liées à la recherche	(970)	(958)
<b>Total</b>	<b>16 660</b>	<b>12 674</b>

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées et des pays où les travaux sont réalisés.

### 24. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Coûts non récurrents liés aux restructurations	(299)	(2 137)
Coûts non récurrents liés aux acquisitions	(1 688)	(532)
Gains / (pertes) de change opérationnels, nets	291	947
Reprise de provision liée au complément de prix SMI (note 5.2)	1 000	-
Autres	33	365
<b>Total</b>	<b>(663)</b>	<b>(1 357)</b>

Les pertes et gains de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

## 25. Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Achats de wafers, service en production y compris variations de stocks	61	(73)
Amortissements et dépréciations	998	1 059
Amortissements et dépréciations des actifs acquis	1 886	2 426
Salaires et traitements	25 563	20 678
Sous-traitance	270	293
Service extérieurs	4 709	4 497
Frais de voyage et d'animation	1 815	1 913
Loyers des bâtiments et des bureaux	1 140	785
Marketing et publicité	701	782
Honoraires, commissions sur ventes et redevances	3 981	4 047
Subventions et crédit d'impôt recherche	(970)	(958)
Coûts non récurrents liés aux restructurations	299	2 137
Coûts non récurrents liés aux acquisitions	1 688	532
Reprise de provision liée au complément de prix SMI	(1 000)	-
(Gains) / pertes de change opérationnels, nets	(291)	(947)
<b>Total</b>	<b>40 850</b>	<b>37 171</b>

## 26. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Salaires et traitements	20 100	15 803
Charges sociales	4 732	4 451
Paiements fondés sur des actions	710	521
Engagements de retraite	21	(97)
<b>Total</b>	<b>25 563</b>	<b>20 678</b>

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Groupe s'élevait à 163 salariés.

## 27. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Charges d'intérêts financiers	(2 076)	(1 250)
Intérêts reçus sur les placements de trésorerie	859	275
Coût de l'endettement financier net	(1 217)	(975)
Gains / (pertes) de change, net	617	1
Frais d'émissions des emprunts obligataires convertibles en actions	-	(259)
Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux obligations remboursables en actions	3 796	(73)
Variation de la juste valeur des obligations et résultat sur cessions d'actions Wisekey	(16)	(573)
Autres produits et charges financiers	4 397	(904)
<b>Résultat financier</b>	<b>3 180</b>	<b>(1 879)</b>

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

## 28. Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays :		
- France	(661)	(297)
- Pays-Bas	(104)	(97)
- Etats-Unis	(163)	(113)
- Finlande	(64)	(56)
	<b>(992)</b>	<b>(564)</b>

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Résultat avant impôt	4 410	(798)
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (34,43%)	(1 518)	230
Impact des différences de taux d'imposition	179	(158)
<b>Effet d'impôt sur</b>		
Utilisation d'actifs d'impôts non constatés / (actifs d'impôts non constatés)	672	(440)
Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt	84	306
Paiements fondés sur des actions non déductibles	(244)	(179)
Retenue à la source	(404)	(250)
Autres différences	240	(73)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(992)</b>	<b>(564)</b>

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 220 milliers de dollars au 31 décembre 2018 (contre 232 milliers de dollars au 31 décembre 2017).

## 29. Résultat par action

(a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	3 418	(1 076)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	44 001 770	43 168 566
<b>Résultat net par action (en dollar)</b>	<b>0,078</b>	<b>(0,025)</b>

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

*(b) Dilué*

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède quatre catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des bons de souscription d'actions, des options sur actions et des obligations convertibles en actions (OCEANE).

Lorsque la conversion des options a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Le résultat dilué se présente de la manière suivante :

	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	3 418	(1 076)
Effet net d'impôt d'actions ordinaires potentiellement dilutives (OCEANE)	(1 920)	N/A
(Perte) / Profit dilué attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dolla	1 498	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	44 001 770	43 227 821
Effets de dilution provenant des :		
- Actions gratuites	619 275	-
- Obligations convertibles en actions	5 391 406	-
- Options sur actions	606 468	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	50 618 920	43 168 566
<b>Résultat dilué par action (en dollar)</b>	<b>0,030</b>	<b>-</b>

### **30. Engagements**

*Engagements au titre des contrats de location simple*

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables sont les suivants :

<b>(En milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
A moins d'un an	1 235	1 625
Entre 1 et 5 ans	1 206	2 140
A plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>2 441</b>	<b>3 765</b>

La Société a signé en août 2012 un contrat de bail portant sur un bâtiment qui abrite son siège social. La durée initiale de ce contrat de location est de six ans à compter de juillet 2013. Les paiements de loyers résiduels sont inclus dans le tableau ci-dessus.

### 31. Transactions avec les parties liées

#### (a) Transactions avec les entreprises liées

Une convention règlementée a été autorisée par le conseil de surveillance le 19 octobre 2017, et amendée le 19 décembre 2017, avec la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre indépendant du conseil d'administration de la Société. Le contrat, d'une durée d'un an, renouvelé pour une nouvelle période d'un an par le conseil d'administration le 18 octobre 2018, porte sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Au titre de l'année 2018, le montant facturé s'est élevé à 36 milliers d'euros (14 milliers d'euros en 2017).

#### (b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction du Groupe et du conseil d'administration. Les rémunérations prises en charge au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Salaires et traitements	1 853	1 599
Jetons de présence (*)	76	59
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	290	432
<b>Total</b>	<b>2 219</b>	<b>2 089</b>

(\*) Conseil de surveillance en 2017

Les charges sur les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres correspondent au coût des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites. Aucune nouvelle attribution n'a été effectuée en 2018.

### 32. Événements postérieurs à la date de clôture

Le Groupe a réalisé le 28 février 2019 l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. (voir note 1).

### 33. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	PwC	Expertea
Honoraires de certification des comptes	154	41
Services autres que la certification des comptes	239	9
	<b>392</b>	<b>51</b>

### 34. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Inside Secure, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/création
		31 décembre 2018	31 décembre 2017			
France	Inside Secure France	100%	100%	2012	Global	Création
Etats-Unis	Inside Secure Corporation	100%	100%	2002	Global	Création
Royaume Uni	Inside Secure UK (ex Vault-IC UK Ltd)	100%	100%	2010	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure Amsterdam B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Inside Secure Oy	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Meontrust Oy	100%	100%	2017	Global	Acquisition
Japon	Inside Secure K.K	100%	100%	2013	Global	Création
Royaume Uni	Metaforic Ltd	-	100%	2014	Global	Fusionné dans UK
Etats-Unis	Verimatrix, Inc.	100%	-	2018	Global	Création

### 3.3.2 États financiers consolidés semestriels

#### Compte de résultat consolidé semestriel

En milliers de dollars	Note	Semestre clos le 30 juin	
		2019	2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	8	<b>52 874</b>	<b>22 492</b>
Coût des ventes		(8 422)	(1 728)
<b>Marge brute</b>		<b>44 452</b>	<b>20 764</b>
Frais de recherche et développement	15	(15 243)	(8 968)
Frais commerciaux et de marketing		(14 903)	(7 015)
Frais généraux et administratifs		(6 334)	(3 902)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	16	(13 452)	(76)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(5 480)</b>	<b>803</b>
Produits / (charges) financiers, nets	17	(1 957)	1 437
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(7 437)</b>	<b>2 240</b>
Charge d'impôts sur le résultat		226	(437)
Résultat net des activités poursuivies		(7 211)	1 803
Résultat net des activités non poursuivies	14	1 650	-
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(5 561)</b>	<b>1 803</b>
<b>Résultat revenant aux :</b>			
Actionnaires de la Société		(5 561)	1 803
Intérêts non contrôlant		-	-
<b>Résultat par action :</b>			
Résultat net par action	18	(0,07)	0,04
Résultat net dilué par action	18	(0,06)	0,02
Résultat net des activités poursuivies par action		(0,11)	n.a.
Résultat net dilué des activités poursuivies par action		(0,09)	n.a.
Résultat net des activités non poursuivies par action		0,02	n.a.
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action		0,02	n.a.

## Etat du résultat global consolidé semestriel

En milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018
Résultat net consolidé	(5 561)	1 803
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	(28)	3
<b>Éléments du résultat global non recyclables au compte de résultat</b>	<b>(28)</b>	<b>3</b>
Couverture des flux de trésorerie	-	(240)
Différences de conversion	540	259
<b>Éléments du résultat global recyclables au compte de résultat</b>	<b>540</b>	<b>19</b>
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>512</b>	<b>22</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>(5 049)</b>	<b>1 825</b>
<b>Résultat global revenant aux</b>		
Actionnaires de la Société	(5 049)	1 825
Intérêts non contrôlant	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>(5 049)</b>	<b>1 825</b>

## Bilan Consolidé semestriel – Actif

En milliers de dollars	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018
Goodwill		125 945	29 530
Droits d'utilisation	3	4 612	-
Immobilisations incorporelles	9	25 253	5 896
Immobilisations corporelles		3 230	1 185
Autres actifs non courants	11	9 662	5 668
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>168 702</b>	<b>42 279</b>
Stocks		-	34
Clients et comptes rattachés	10	41 207	10 496
Autres actifs courants	11	15 600	4 303
Instruments financiers dérivés actifs		-	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 098	47 381
<b>Total des actifs courants</b>		<b>70 905</b>	<b>62 242</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>239 607</b>	<b>104 521</b>

## Bilan Consolidé semestriel – Passif

En milliers de dollars	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018
Capital	12	41 166	22 504
Primes d'émission	12	266 927	227 758
Autres réserves	12	14 737	13 582
Report à nouveau	12	(193 397)	(196 814)
Résultat		(5 561)	3 418
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>123 872</b>	<b>70 449</b>
Intérêts non contrôlant		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>123 872</b>	<b>70 449</b>
Instruments dérivés - Part non courante		593	790
Obligations convertibles - Part non courante	13	14 606	14 208
Dettes locative long terme	3	6 059	-
Dettes financières - Part non courante	13	51 829	399
Provisions pour passifs - Part non courante	6	2 000	2 000
Engagements de retraite	14	206	166
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>75 293</b>	<b>17 563</b>
Instruments dérivés passifs		-	14
Fournisseurs et dettes rattachées		17 984	9 003
Dettes locative court terme	3	2 595	-
Dettes financières - Part courante	13	154	154
Provisions pour autres passifs	14	4 322	3 602
Produits constatés d'avance	10	15 386	3 737
<b>Total des passifs courants</b>		<b>40 441</b>	<b>16 510</b>
<b>Total du passif</b>		<b>115 735</b>	<b>34 073</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>239 607</b>	<b>104 521</b>

## Tableau de variation des capitaux propres semestriel

En milliers de dollars	Part du Groupe				Total	Intérêts non contrôlés	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau et résultat			
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>22 055</b>	<b>228 209</b>	<b>13 385</b>	<b>(196 814)</b>	<b>66 835</b>	-	<b>66 835</b>
Résultat de la période	-	-	-	1 803	1 803	-	1 803
Total autres éléments du résultat global	-	-	22	-	22	-	22
Paiements fondés sur des actions	-	-	268	-	268	-	268
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	449	(4)	(449)	-	(4)	-	(4)
Actions propres	-	-	(175)	-	(175)	-	(175)
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>22 504</b>	<b>228 205</b>	<b>13 051</b>	<b>(195 011)</b>	<b>68 750</b>	-	<b>68 750</b>
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>22 504</b>	<b>227 760</b>	<b>13 581</b>	<b>(193 397)</b>	<b>70 448</b>	-	<b>70 448</b>
Résultat de la période	-	-	-	(5 561)	(5 561)	-	(5 561)
Total autres éléments du résultat global	-	-	512	-	512	-	512
Opérations sur capital	18 638	39 169	-	-	57 807	-	57 807
Paiements fondés sur des actions	-	-	545	-	545	-	545
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	24	(2)	-	-	22	-	22
Actions propres	-	-	99	-	99	-	99
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>41 166</b>	<b>266 927</b>	<b>14 737</b>	<b>(198 958)</b>	<b>123 872</b>	-	<b>123 872</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie semestriel

(en milliers de dollars)	Note	Semestre clos le 30 juin	
		2019	2018
<b>Résultat net</b>		<b>(5 560)</b>	<b>1 803</b>
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		1 931	226
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	2 719	1 415
Dépréciation des actifs	16	6 207	-
Autres éléments sans impact sur la trésorerie, résultat financier et impôt sur le résultat		935	(1 304)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>6 232</b>	<b>2 139</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement :</b>			
Stocks		34	154
Clients et comptes rattachés	10	(11 028)	2 962
Autres créances	11	(243)	264
Crédit d'impôt recherche et subventions		(441)	656
Fournisseurs et dettes rattachées		(3 332)	(1 267)
Autres dettes		(1 130)	(842)
<b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement</b>		<b>(16 140)</b>	<b>1 926</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>(9 908)</b>	<b>4 065</b>
Intérêts reçus / (payés)		(1 639)	(93)
Impôts sur le résultat payés		(416)	(351)
<b>Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité</b>		<b>(11 962)</b>	<b>3 621</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisition de Verimatrix, nette de trésorerie acquise	6	(129 122)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(169)	(95)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	(471)	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(129 762)</b>	<b>(95)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Produits des opérations sur le capital	12	57 808	-
Produits des emprunts	13	51 492	-
Remboursement d'emprunt	13	(57)	-
Remboursement des passifs de loyers	13	(860)	-
<b>Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement</b>		<b>108 383</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>		<b>(33 341)</b>	<b>3 527</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		47 381	45 874
Effet des variations des cours de change		58	(326)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>14 098</b>	<b>49 075</b>

## Notes aux états financiers consolidés semestriels

### 1. Informations générales et évènements significatifs de la période

Verimatrix (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une offre de solutions logicielles et de licence de technologies de sécurité embarquée pour les appareils mobiles et les objets connectés, permettant de sécuriser les identités et les contenus numériques, les applications et les transactions.

#### *Acquisition de Verimatrix*

Le 28 février 2019 la Société a finalisé l'acquisition de Verimatrix. Verimatrix qui emploie plus de 300 personnes dans 20 pays et dont le siège social est à San Diego, Californie, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement.

L'ensemble créé constitue un acteur majeur de la sécurité logicielle et l'analyse de données. Le portefeuille clients constitué est mondial et complémentaire dans les secteurs du divertissement, de l'internet des objets et de la mobilité.

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix. Par ailleurs, ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix, dont le montant définitif sera connu au cours de l'année 2019.

#### *Financement de l'acquisition*

L'opération a été entièrement financée, combinant :

- l'utilisation d'une partie de la trésorerie disponible (pour un montant d'environ \$38 millions) ;
- l'émission d'une dette privée, sous forme d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, pour un montant de \$54 millions ;
- une augmentation de capital le 20 février 2019 avec la conservation du droit préférentiel de souscription pour un montant de 22,5 millions d'euros (prime d'émission incluse);
- l'émission d'un emprunt obligataire le 23 janvier 2019 d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la souscription était réservée à One Equity Partners (OEP).

Le 11 mars 2019, la Société a remboursé de manière anticipée en actions la totalité des obligations remboursables en actions souscrites par OEP.

OEP a demandé le remboursement anticipé en actions de la totalité des obligations remboursables en actions souscrites. En contrepartie, OEP s'est vu attribué 21 651 191 actions nouvelles de la Société à la date du 1<sup>er</sup> avril 2019, représentant 25,55% du capital actuel (sur une base non-diluée).

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

Les états financiers consolidés condensés au 30 juin 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 26 septembre 2019.

## 2. Base de préparation

Les états financiers consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2019, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale financière IAS 34, « Information financière intermédiaire ».

Les états financiers consolidés semestriels doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 qui ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

### *Devise de présentation*

Le Groupe a choisi de présenter ses états financiers consolidés en dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivants :

Euro/ US Dollar	30 juin 2018	31 décembre 2018	30 juin 2019
Taux de clôture	1,1658	1,1450	1,1380
Taux moyens	1,2108	1,1815	1,1298

## 3. Méthodes comptables

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 à l'exception des éléments ci-dessous.

### *Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019*

- IFRS 16, Contrats de location

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2019, de la norme IFRS 16 a amené la Société à mettre à jour ses principes comptables relatifs aux contrats de location. Ces principes sont détaillés ci-après, étant précisé que la majorité des contrats de location conclus par la Société concerne des immeubles de bureaux pour lesquels la Société est « preneur ».

La Société comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative au titre de l'ensemble de ces contrats, à l'exception de ceux relatifs à des biens de faible valeur (inférieurs à 5 000 euros) et de ceux de courte durée (12 mois ou moins). Les paiements au titre de ces contrats non reconnus au bilan sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la Société applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que la Société s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle la Société dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur. La Société constate des impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

Pour mémoire, les agencements sont amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée du contrat de location déterminée selon IFRS 16.

#### - Impact de la première application d'IFRS 16

La majorité des contrats de location conclus par la Société étaient analysés sous IAS 17 comme des contrats de location simple dans lesquels la Société était « le preneur ».

L'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 a conduit à reconnaître au bilan une dette au titre des loyers futurs et un actif au titre du droit d'utilisation pour la plupart de ces contrats. IFRS 16 a également entraîné les changements de présentation suivants :

- Au bilan : la Société présente désormais sur des lignes distinctes le droit d'utilisation, la dette locative long terme et la dette locative court terme ;
- Au compte de résultat : la charge de loyer précédemment présentée au sein du résultat opérationnel est désormais présentée en partie en dotations aux amortissements (au sein du résultat opérationnel) et en partie en charges financières.
- Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers précédemment présenté au sein des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est désormais présenté en flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette locative.

La Société a choisi la méthode rétrospective simplifiée pour la première application de la norme avec constatation d'un droit d'utilisation égal au montant de la dette locative. Selon cette méthode, les périodes comparatives ne sont pas retraitées.

Par conséquent, pour tous les contrats autres que ceux de courte durée ou portant sur des biens de faible valeur, un droit d'utilisation a été constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

La dette au titre des loyers futurs comptabilisée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été actualisée sur la base d'un taux marginal d'emprunt moyen variant entre 1,5% et 5,4% selon les pays.

Par ailleurs, la Société a appliqué les simplifications suivantes offertes par la norme IFRS 16 en date de transition :

- les contrats de location arrivant à leur terme entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 ont été considérés comme des contrats de location de courte durée et n'ont pas été capitalisés ;
- les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation initiale du droit d'utilisation.

Enfin, la Société n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location incorporés significatifs.

## Impact sur le bilan consolidé à la date de transition

(en milliers de dollars)	31 décembre publié 2018 (IAS 17)	Reconnaissance initiale	1er janvier 2019 (IFRS16)	Nouveaux contrats	Remboursements / donations de la période	Effets de variation de périmètre	Effets de test de valeur	Reclassement	30 juin 2019 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	-	1 942	1 942	-	(847)	7 572	(4 055)	-	4 612
Dettes locatives court terme	-	725	725	-	(860)	2 194	-	536	2 595
Dettes locatives long terme	-	1 199	1 199	-	-	5 396	-	(536)	6 059

### 4. Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers.

Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés semestriels sont identiques à ceux identifiés lors de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2018.

### 5. Saisonnalité

L'analyse des données relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et au semestre clos le 30 juin 2019 permet de constater une surpondération structurelle du chiffre d'affaires au deuxième semestre comparé au premier semestre de l'année. Ainsi, les données financières relatives aux périodes intermédiaires présentées ne sont pas nécessairement représentatives de celles qui sont attendues pour l'exercice.

### 6. Regroupement d'entreprises

#### Acquisition de Verimatrix

Le 28 février 2019, Inside Secure a acquis 100% des actions de la société Verimatrix, Inc. contre un versement un numéraire d'un montant de 147,9 millions de dollars.

	En milliers de dollars
Trésorerie versée	147 901
Trésorerie acquise	18 779
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition de Verimatrix</b>	<b>129 122</b>

Le montant versé inclut 9,4 millions de dollars mis sous séquestre qui a pour objet de garantir (i) les ajustements post-closing et (ii) un complément de prix, dont le montant définitif sera connu au cours de l'année 2019 (voir note 14 - *Provisions pour autres passifs*).

	En milliers de dollars
Trésorerie versée au vendeur (i)	147 901
Compte séquestre (ii)	9 400
Ajustement et complément de prix (iii)	2 489
<b>Meilleure estimation du prix d'acquisition (i) - (ii) + (iii)</b>	<b>140 990</b>

Le prix d'acquisition n'est pas encore définitif, conformément au contrat il est estimé et sujet à la revue des actionnaires cédants, qui est en cours à la date d'approbation des comptes. La comptabilité d'acquisition provisoire est présentée ci-dessous :

<b>En milliers de dollars</b>	
<b>Meilleure estimation du prix d'acquisition (i)</b>	<b>140 990</b>
	<b>Juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de transaction</b>
Immobilisations incorporelles (1)	21 643
Immobilisations corporelles	12 774
Autres actifs	21 573
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 779
Impôts différés	1 718
Autres passifs	(12 262)
Dettes financières	(8 041)
Produits constatés d'avance	(11 609)
<b>Actif net acquis (ii)</b>	<b>44 575</b>
<b>Goodwill provisoire (i) - (ii)</b>	<b>96 415</b>

(1) Ce montant a été évalué en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés, basés sur une durée d'utilité de 4 ans pour les relations commerciales et de 5 ans pour la technologie et propriété intellectuelle et un taux de 11%. L'actif est amorti de façon linéaire sur une durée correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. L'impact de l'amortissement sur le semestre clos le 30 juin 2019 s'élève à 839 milliers de dollars pour les relations commerciales et 738 milliers de dollars pour la technologie et propriété intellectuelle acquises, enregistré dans les coûts de R&D et frais commerciaux et de marketing.

Au 30 juin 2019, la contribution de Verimatrix Inc, depuis son acquisition (soit une période de 4 mois) au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 29 548 milliers de dollars. La contribution en termes de résultat net est une perte de 5 931 milliers de dollars, non représentative de la performance opérationnelle de la société acquise car incluant des charges non récurrentes supportées par Verimatrix, Inc. telles que les coûts de restructuration liés à la mise en œuvre du plan de synergie.

Si l'acquisition de Verimatrix avait eu lieu le 1er janvier 2019, la contribution de Verimatrix Inc au chiffre d'affaires du Groupe au 30 juin 2019 aurait été de 36 033 milliers de dollars.

#### Acquisition de SMI

Le 6 novembre 2017 la Société a réalisé l'acquisition des actifs de la société californienne SypherMedia International, Inc. (SMI) et la reprise des salariés de la société, pour un prix de 7 000 milliers de dollars, entièrement réglé en numéraire.

Le prix d'acquisition pouvait être majoré d'un complément de prix pouvant aller jusqu'à 3 000 milliers de dollars en fonction de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour les années 2018, 2019 et 2020 (un million de dollars par an).

Au 30 juin 2019, le management de la Société considère qu'il est toujours probable qu'un complément de prix de 2 000 milliers de dollars soit dû (enregistré en *Provisions pour passifs – Part non courante*).

## 7. Information sectorielle

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe dans toutes les problématiques de sécurité des contenus et des applications mobiles et fournit une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les terminaux mobiles et les outils connectés. Cette offre comprend la propriété intellectuelle ainsi que des solutions logicielles capables de répondre aux besoins croissants de solutions de sécurité sur toute plateforme mobile, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données.

Suite à l'acquisition de Verimatrix, Inc., le Groupe est amené à revoir l'analyse des secteurs sur lesquels il opère. A la date de clôture des comptes semestriels l'analyse des secteurs d'activités est toujours en cours.

En milliers de dollars	Activité selon le reporting de gestion (*)	Non alloué (**)	Total
<b>Semestre clos le 30 juin 2019</b>			
Chiffre d'affaires	50 375	3 548	53 923
Marge brute ajustée	43 280	2 177	45 457
Résultat opérationnel ajusté	9 038	2 053	11 091
EBITDA	11 651	2 339	13 990

En milliers de dollars	Activité selon le reporting de gestion (*)	Non alloué (**)	Total
<b>Semestre clos le 30 juin 2018</b>			
Chiffre d'affaires	20 686	1 806	22 492
Marge brute ajustée	19 951	1 061	21 012
Résultat opérationnel ajusté	1 713	957	2 670
EBITDA	1 918	1 243	3 161

(\*) Logiciels de sécurité et licence de technologie

(\*\*) La part non-allouée correspond au programme de licences des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis à la direction de la Société chargée de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées au conseil d'administration incluent des mesures ajustées : marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces mesures ne sont pas des mesures de performance ou de liquidité définies par les normes IFRS.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ajusté tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS est la suivante :

<b>Au 30 juin (en milliers de dollars)</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2019</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2018</b>
<b>Marge brute IFRS</b>	<b>44 452</b>	<b>20 764</b>
Ajustements de fair value sur le chiffre d'affaires	1 049	-
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	(44)	248
<b>Marge brute ajustée</b>	<b>45 457</b>	<b>21 012</b>
<b>Au 30 juin (en milliers de dollars)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Résultat opérationnel IFRS</b>	<b>(5 480)</b>	<b>803</b>
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	545	267
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	1 408	1 150
Ajustements de fair value sur le chiffre d'affaires	1 049	-
Charges et produits non récurrents liés aux acquisitions (**)	2 908	491
Coûts de restructuration	10 661	(41)
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>11 091</b>	<b>2 670</b>
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées au regroupement d'entreprises	2 899	491
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>13 990</b>	<b>3 161</b>

(\*\*) Incluant une charge de 402 milliers de dollars relative à des primes de rétention à verser à des salariés clés

Au cours de la période close au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires IFRS réalisé aux États-Unis s'élève à 12 445 milliers de dollars (10 299 milliers de dollars au 30 juin 2018). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 2 743 milliers de dollars au cours de la période close au 30 juin 2019 (891 milliers de dollars au cours de la période close au 30 juin 2018).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 33% de son chiffre d'affaires consolidé pour la période close au 30 juin 2019 et 44% de son chiffre d'affaires pour la période close au 30 juin 2018.

*Clients représentant individuellement une part importante du chiffre d'affaires*

**Au 30 juin 2019**  
(en milliers de dollars)

	Montant facturé	% du chiffre d'affaires
Client C	2 534	5%
Client D	2 278	5%

**Au 30 juin 2018**  
(en milliers de dollars)

	Montant facturé	% du chiffre d'affaires
Client A	1 952	9%
Client B	1 514	7%

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 est le suivant :

(en milliers de dollars)	Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique			Total
	Asie	Latine	Amérique du Nord	
Semestre clos le 30 juin 2019	11 492	29 162	12 221	52 874
Semestre clos le 30 juin 2018	5 025	7 168	10 299	22 492

## 8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 se détaille de la façon suivante :

En milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2018
Business unit - Logiciels	38 951	8 310
Business unit - Silicon IP	10 375	12 376
<b>Chiffre d'affaires de l'activité stratégique</b>	<b>49 327</b>	<b>20 686</b>
Non-alloué	3 548	1 806
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>52 874</b>	<b>22 492</b>

Le chiffre d'affaires non-alloué correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence par nature non récurrents. Ce programme est géré par la société France Brevets.

## 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies	Logiciels	Relations commerciales	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>				
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>7 201</b>	<b>90</b>	<b>1 187</b>	<b>8 478</b>
Acquisitions	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(2)	-	(2)
Cessions (valeurs nettes)	-	(38)	-	(38)
Amortissements	(2 253)	(44)	(245)	(2 542)
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>4 948</b>	<b>6</b>	<b>942</b>	<b>5 896</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>				
Valeur brute	14 172	4 470	1 224	<b>19 866</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 224)	(4 464)	(282)	<b>(13 970)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>4 948</b>	<b>6</b>	<b>942</b>	<b>5 896</b>
<b>Semestre clos le 30 juin 2019</b>				
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>4 948</b>	<b>6</b>	<b>942</b>	<b>5 896</b>
Variation de périmètre	11 532	-	10 073	<b>21 605</b>
Cessions (valeur nette)	-	-	-	-
Immobilisations en cours	471	-	-	<b>471</b>
Amortissements	(1 757)	(1)	(961)	<b>(2 719)</b>
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>15 194</b>	<b>5</b>	<b>10 054</b>	<b>25 253</b>
<b>Au 30 juin 2019</b>				
Valeur brute	26 175	4 470	11 297	<b>41 942</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(10 981)	(4 465)	(1 243)	<b>(16 689)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>15 194</b>	<b>5</b>	<b>10 054</b>	<b>25 253</b>

## 10. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Clients	41 336	10 625
Moins : provision pour clients douteux	(129)	(129)
<b>Clients et comptes rattachés, nets</b>	<b>41 207</b>	<b>10 496</b>

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Clients - créances à moins d'un an	26 561	5 806
Clients - factures à établir à moins d'un an	14 775	4 819
<b>Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an</b>	<b>41 336</b>	<b>10 625</b>
Clients - factures à établir à plus d'un an	5 182	4 625
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>46 518</b>	<b>15 250</b>

Les factures à établir comprennent pour 12 046 milliers de dollars de redevances variables à recevoir fonction des ventes réalisées par les clients au cours du premier semestre 2019. Ces redevances à recevoir ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 2 124 milliers de dollars et sur la base d'estimations pour le complément. Ces factures seront établies au cours du second semestre 2019.

Les créances à plus d'un an correspondent à des ventes de licences qui sont facturées et payées par les clients sur une durée supérieure à un an. Le montant reconnu correspond à l'estimation du montant hautement probable de ce qui sera facturé aux clients au titre de ces ventes de licences.

Les produits constatés d'avance comptabilisés au passif du bilan correspondent essentiellement à des facturations de service de maintenance reconnues linéairement sur la durée de contrat.

## 11. Autres actifs

Les autres actifs s'analysent de la façon suivante :

<b>En milliers de dollars</b>	<b>30 juin 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Dépôts et garanties	530	380
Crédit d'impôt recherche	847	663
Créances clients à plus d'un an	5 182	4 625
Autres créances	1 415	-
Impôts différés actifs	1 687	-
<b>Autres actifs - Part non courante</b>	<b>9 661</b>	<b>5 668</b>
Crédit d'impôt recherche	867	608
Charges constatées d'avance	3 551	833
Créances fiscales et de TVA	1 113	806
Coûts d'émissions d'emprunts, d'obligations et d'augmentation de capital	-	1 974
Compte sequestre (voire Note 6)	9 400	-
Prêts et dépôts	666	82
<b>Autres actifs - Part courante</b>	<b>15 597</b>	<b>4 303</b>
<b>Total autres actifs</b>	<b>25 258</b>	<b>9 971</b>

## 12. Capital et prime d'émission

Les variations du nombre d'actions, du capital et des primes d'émission se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>43 200 393</b>	<b>22 055</b>	<b>228 209</b>	<b>250 264</b>
Opérations sur le capital	918 769	449	(3)	446
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>44 119 162</b>	<b>22 504</b>	<b>228 206</b>	<b>250 710</b>
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>44 119 162</b>	<b>22 504</b>	<b>227 760</b>	<b>250 264</b>
Opérations sur le capital	40 612 423	18 662	39 167	57 829
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>84 731 585</b>	<b>41 166</b>	<b>266 927</b>	<b>308 093</b>

### 1<sup>er</sup> semestre 2019

#### Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc., le 20 février 2019, la Société a réalisé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui a résulté en l'émission de 18 908 211 actions nouvelles.

Par ailleurs, 1 704 actions ont été créées à titre d'ajustement des droits de porteurs d'actions gratuites définitivement acquises en février 2019 consécutivement à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription sus-mentionné.

#### Remboursement en actions des obligations détenues par OEP

Le remboursement en actions nouvelles des obligations remboursables en actions détenues par OEP Inside B.V. (affilié au fonds One Equity Partners) est intervenu en avril 2019 à la demande de One Equity Partners, permettant alors la création de 21 651 191 actions nouvelles de la Société.

#### Acquisition définitive des actions gratuites

51 317 nouvelles actions ont été émises le 20 février 2019 suite à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites octroyés à certains salariés en mai 2016.

### 1<sup>er</sup> semestre 2018

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018, une augmentation de capital a été effectuée afin de délivrer des actions gratuites définitivement acquises pour un montant de 446 milliers de dollars. La Société a également réalisé une augmentation de capital résultant de l'exercice de stock-options pour un montant de 3 milliers de dollars au 30 juin 2018.

### 13. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	Augmentation de la période	Intérêts de la période	Montants décaissés	Reclassement	Variations sans incidences sur la trésorerie			30 juin 2019
						Périmètre	Effet de change	Juste valeur	
Dettes financières long-terme	399		3	(3)	(194)	-	(1)	-	204
Obligations convertibles en actions	14 209		1 025	(549)	-	-	(79)	-	14 606
Emprunt Apera	-	51 492	1 761	(1 629)	-	-	-	-	51 624
Dettes locatives long terme (IFRS16)	-	1 199	-	-	(536)	5 396	-	-	6 059
Dettes locatives court terme (IFRS16)	-	725	143	(1 003)	536	2 194	-	-	2 595
Dettes financières court-terme	154		2	(59)	60	-	(2)	-	155
Dérivé passif	790	-	-	-	-	-	(15)	(182)	593
<b>Dettes financières</b>	<b>15 552</b>	<b>53 416</b>	<b>2 934</b>	<b>(3 243)</b>	<b>(134)</b>	<b>7 590</b>	<b>(97)</b>	<b>(182)</b>	<b>75 836</b>

#### Emprunt Apera

Dans le cadre du financement de l'acquisition la Société a émis un emprunt obligataire souscrit par Apera Capital, fonds de dette privée spécialisé, pour un montant de 54 millions de dollars.

Le terme de l'emprunt est de 7 ans, remboursable in fine en totalité. Les intérêts sont indexés sur le LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7 % susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net.

Les *covenants* financiers portent sur le ratio de levier financier net et sur la couverture des intérêts par l'EBITDA. Ils seront testés pour la première fois le 30 septembre 2019.

#### Dettes IFRS 16

Se référer à la note 3 « Méthodes comptables ».

#### Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure, à raison d'une action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE sont émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier). Cette composante a fait l'objet d'une évaluation initiale à partir des caractéristiques de l'option, qui est revue lors de chaque clôture. Les principales hypothèses ayant une incidence significative sur l'estimation de valeur de l'option sont :
  - Le cours de l'action Inside Secure à date de valorisation ;
  - La volatilité historique observée du cours de l'action : la période d'observation retenue dans le cadre de l'évaluation de la composante dérivée est la période postérieure à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016.

Sur ces bases, l'évaluation de la juste valeur de la composante « instrument dérivé passif » s'élève à 593 milliers de dollars au 30 juin 2019 (voir note 17).

- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur initiale de cette composante a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE.

#### 14. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Contrats onereux	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Indemnités de départ à la retraite	Autres provisions et risques	Total
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>23</b>	<b>1 650</b>	<b>1 672</b>	<b>166</b>	<b>257</b>	<b>3 768</b>
Impact sur le compte de résultat						
- Dotation aux provisions	-	-	-	39	2 489	<b>2 528</b>
- Reprises de provisions non	-	(1 650)	(75)	-	-	<b>(1 725)</b>
- Reprises de provisions utilisées	(23)	-	(18)	-	-	<b>(41)</b>
Ecarts de conversion	-	-	(6)	1	3	<b>(2)</b>
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 573</b>	<b>206</b>	<b>2 749</b>	<b>4 528</b>

#### Litiges commerciaux

La Société a repris une provision de 1 650 milliers de dollars constituée à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, cette provision étant devenue sans objet.

#### Litiges sociaux

La provision de 1 573 milliers de dollars au 30 juin 2019 est relative à des procédures prud'homales en cours.

#### Autres provisions et risques

Dans le cadre de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., la Société peut être amenée à verser un complément de prix et un ajustement de prix portant sur le besoin en fonds de roulement. Au 30 juin 2019, le montant du complément et de l'ajustement a été estimé à 2 489 milliers de dollars (voir note 6).

#### 15. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018
Frais de recherche et développement	15 915	9 229
Paiements fondés sur des actions	-	-
Crédit d'impôt recherche	(672)	(261)
Subventions	-	-
<b>Total</b>	<b>15 243</b>	<b>8 968</b>

Les activités de recherche et de développement sont essentiellement réalisées en interne, avec des équipes basées en Californie (États-Unis), en Allemagne, en Finlande, aux Pays-Bas et en Ecosse.

## 16. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018
Frais externes attribuables aux acquisitions	2 507	(103)
Coûts de restructuration	4 453	41
Dépréciation des actifs	6 208	-
Gains / (Pertes) de change opérationnels, nets	284	(81)
Autres	-	67
<b>Total</b>	<b>13 452</b>	<b>(76)</b>

Les pertes et gains de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

La Société a déprécié les actifs relatifs à un immeuble non utilisé aux États-Unis pour un montant de 6 208 milliers de dollars.

## 17. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers, nets se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018
Intérêts - Emprunt Apera (Echéance 2026)	(1 761)	-
Intérêts - Emprunts obligataires convertibles en actions (Échéance 2022)	(1 025)	(1 041)
Autres charges d'intérêts	(148)	(9)
Autres produits d'intérêts	537	403
<b>Coût net de la dette financières</b>	<b>(2 397)</b>	<b>(647)</b>
Gains de change	248	630
Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux obligations remboursables en actions	192	1 454
<b>Autres produits financier</b>	<b>440</b>	<b>2 084</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 957)</b>	<b>1 437</b>

## Revalorisation des obligations convertibles

Le 29 juin 2017, la Société avait émis des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») pour un montant nominal de 15 millions d'euros. Les 4 021 447 obligations émises parviendront à échéance le 29 juin 2022 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 6,00%. Le prix d'émission a été fixé à 3,73 € par OCEANE.

La revalorisation de la composante dérivé passif à sa juste valeur au 30 juin 2019 a généré un profit technique de 197 milliers de dollars, sans impact sur la trésorerie, essentiellement lié au cours de bourse en date de clôture et enregistré en produit financier du compte de résultat.

## 18. Résultat par action

### (a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période :

	Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dolla	(5 049)	1 803
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	67 795 956	43 881 769
<b>Résultat net par action (en dollar)</b>	<b>(0,07)</b>	<b>0,04</b>

### (b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède quatre catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des bons de souscription d'actions, des options sur actions et des obligations convertibles en actions (OCEANE).

Lorsque la souscription des actions résultants des options a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Le résultat dilué au 30 juin 2019 se présente de la manière suivante :

	Semestre clos le 30 juin	
	2019	2018
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	(5 049)	1 803
Effet net d'impôt d'actions ordinaires potentiellement dilutives (OCEANE)	764	(895)
(Perte) / Profit dilué attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	(4 285)	908
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	67 795 956	43 881 769
Effets de dilution provenant des :		
- Actions gratuites	471 945	580 446
- Obligations convertibles en actions	5 391 406	4 313 125
- Options sur actions	43 572	1 224 045
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	73 702 879	49 999 386
<b>Résultat dilué par action (en dollar)</b>	<b>(0,06)</b>	<b>0,02</b>

## 19. Transactions avec les parties liées

### (a) Transactions avec les entreprises liées

Une convention règlementée avec la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre indépendant du conseil d'administration de la Société, a été autorisée par le conseil de surveillance le 19 octobre 2017 et renouvelé en 2018 par le conseil d'administration de la Société. Le contrat, d'une durée d'un an porte sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Sur le premier semestre 2019, le montant facturé s'est élevé à 28 000 euros.

(b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction du Groupe et du conseil d'administration. Les rémunérations prises en charge au titre des principaux dirigeants sont les suivantes:

En milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin	
	2019	3018
Salaires et traitements	1 285	885
Jetons de présence	47	43
Charges comptables liées aux paiements fondés sur les actions	317	146
<b>Total</b>	<b>1 649</b>	<b>1 074</b>

L'augmentation des rémunérations s'explique par l'augmentation du nombre de membres composant le comité de direction suite à l'intégration de Verimatrix, Inc.

## 20. Événements postérieurs à la clôture

Le 4 septembre 2019, la Société a annoncé le projet de cession de sa division opérationnelle Silicon IP & Protocoles sécurisés (« SIP ») à Rambus, Inc. (NASDAQ : RMBS), pour un prix de 65 millions de dollars intégralement en numéraire. Le 11 septembre 2019, la Société a annoncé avoir signé le contrat d'acquisition d'actifs (« asset purchase agreement ») avec Rambus, Inc. La réalisation de la cession est prévue au quatrième trimestre 2019, sous réserve de la réalisation préalable de conditions suspensives usuelles.

La division SIP a contribué à hauteur de 22 millions de dollars au chiffre d'affaires de la Société<sup>7</sup>, soit 17, pour une marge d'EBITDA conforme à celle de la Société dans son ensemble<sup>8</sup>. Cette division emploie une équipe d'environ 72 personnes basées en Europe, aux États-Unis et en Asie.

La division SIP fournit des éléments de propriété intellectuelle semi-conducteurs (composants « IP »), des outils logiciels et des solutions de *provisioning*, permettant aux fabricants de semi-conducteurs, aux sociétés sans usine, aux fabricants de terminaux mobiles et aux intégrateurs de logiciels de sécurité de répondre aux besoins critiques en matière de communication sécurisée, d'accélération des performances et de protection de l'information et de la vie privée des utilisateurs pour l'Internet des objets et les marchés de la sécurité des réseaux.

<sup>7</sup> Chiffre d'affaires pro forma ajusté sur douze mois glissants se terminant le 30 juin 2019

<sup>8</sup> En incluant l'allocation des charges de structure du Groupe

## 21. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 30 juin 2019 comprennent les comptes de Verimatrix SA, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/ création
		30 juin 2019	31 décembre 2018			
France	Inside Secure France	100%	100%	2012	Global	Création
Etats-Unis	Inside Secure Corporation	100%	100%	2002	Global	Création
Royaume Uni	Inside Secure UK (ex.Vault-IC UK Ltd)	100%	100%	2010	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure Amsterdam B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Inside Secure Oy	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Meontrust Oy	100%	100%	2017	Global	Acquisition
Japon	Inside Secure K.K	100%	100%	2013	Global	Création
Etats-Unis	Verimatrix, Inc.	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Allemagne	Verimatrix GmbH	100%	0%	2019	Global	Acquisition
France	Verimatrix France SAS	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Japon	Verimatrix Japan KK	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Corée du Sud	Verimatrix Inc, Korean Branch	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Royaume Uni	Verimatrix Europe Limited	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Australie	Verimatrix International, Inc.	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Canada	Verimatrix Video Security Solutions	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Brésil	Verimatrix Technologia de Codofica cao Ltda	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Inde	Verimatrix Video Security Solutions	100%	0%	2019	Global	Acquisition
Singapour	Verimatrix Singapore PTE Ltd	100%	0%	2019	Global	Acquisition

Le périmètre de consolidation a évolué de façon significative durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019 suite à l'acquisition de la société Verimatrix Inc, le 28 février 2019.

### 3.4 Comptes pro forma

#### 1. Description des opérations

##### Acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Le 28 février 2019, la Société a finalisé l'acquisition de Verimatrix, Inc. (voir la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel).

A la réalisation de l'opération, la Société a versé un montant 147,9 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix, Inc. Ce montant inclut 18,8 millions de dollars de trésorerie acquise et un montant de 9,4 millions de dollars qui a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix sur l'EBITDA 2018. Le montant des ajustements et du complément de prix a été estimé par la Société à 2 489 milliers de dollars ; le montant définitif n'a pas encore fait l'objet d'un accord entre les parties à la date d'établissement des informations financières pro forma.

Le prix d'acquisition est estimé à 140 990 milliers de dollars (voir la note 6 « *Regroupement d'entreprises* » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels figurant à la section 3.3.2 « *Etats financiers consolidés semestriels* » du Document d'Enregistrement Universel).

##### Cession de la division Silicon IP

La Société a cédé le 6 décembre 2019 sa division Silicon IP & Protocoles sécurisés (« Silicon IP ») à la société Rambus, Inc. (NASDAQ : RMBS) pour un prix de 65 millions de dollars y compris un complément de prix (voir la section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel). A cette même date, la Société a perçu un montant de 45 millions de dollars et pourrait percevoir un montant complémentaire allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. A la date d'établissement des informations financières pro forma, la juste valeur de ce complément de prix selon les normes IFRS est estimée à 10 350 milliers de dollars.

#### 2. Base de présentation de l'information financière pro forma non audité

##### 2.1. Objectifs de l'information financière pro forma

L'information financière pro forma consolidée et non audité vise à donner au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'auraient eu les opérations décrites ci-dessus sur les états financiers historiques de la Société si ces opérations avaient été réalisées antérieurement à leur survenance réelle. Une telle information a notamment pour objet d'assister le lecteur dans ses analyses des perspectives de la Société dans sa nouvelle dimension en la présentant telle qu'elle aurait été à périmètre et méthodes comptables constants (i) si les opérations envisagées avaient été réalisées le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le compte de résultat pro forma non audité et (ii) si la cession de Silicon IP avait eu lieu au 30 juin 2019 pour le bilan pro forma non audité.

Les informations financières pro forma reflètent l'application d'ajustements pro forma préliminaires, fondés sur les informations disponibles à date ainsi que certaines hypothèses décrites dans les notes ci-dessous qui, selon la Société, sont raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de manière significative des hypothèses contenues dans ces informations financières pro forma. Les informations financières pro forma ont été préparées par la Société dans un but illustratif et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des résultats de la Société qui auraient été réalisés si l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. et la cession de la division Silicon IP avaient eu lieu aux dates indiquées, ni de la situation financière ou des résultats futurs que le groupe pourrait réaliser à

l'avenir. En conséquence, les résultats consolidés et le bilan consolidé du futur groupe pourront différer de manière significative par rapport aux résultats et au bilan présentés dans les informations financières pro forma.

## **2.2. Base réglementaire**

Les informations financières pro forma sont établies conformément à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) n° 2017/1129. En effet, les opérations impliquent une variation de taille supérieure à 25% en termes de produits et profits de la Société (considérée comme étant l'acquéreur comptable de Verimatrix, Inc. conformément aux dispositions d'IFRS 3 – Regroupement d'entreprises ; ou comme société cédante d'une activité (Silicon IP) conformément aux dispositions d'IFRS 5).

Elles ont été préparées conformément aux dispositions de l'Annexe 20 « Informations pro forma » du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019. Les informations financières pro forma appliquent les recommandations émises par l'ESMA (ESMA/2013/319 du 20 mars 2013), la Recommandation AMF n° 2013-08 relative à l'information financière pro forma, modifiée le 21 juillet 2019, et l'instruction n° 2019-21 de l'AMF relative aux modalités de dépôt et de publication des prospectus.

## **2.3. Hypothèses de construction**

Les informations financières pro forma présentées ci-dessous ont été préparées en milliers de dollars (devise de présentation et fonctionnelle de la Société) et reflètent l'acquisition de Verimatrix, Inc. ainsi que la cession de la division Silicon IP (y-compris impacts sur le financement et le niveau de trésorerie) comme si :

- (i) elles avaient été finalisées le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le compte de résultat pro forma plutôt qu'à la date d'acquisition effective pour l'acquisition de Verimatrix, Inc. et qu'à la date de cession effective de la division Silicon IP, et
- (ii) la cession de la division Silicon IP avait été réalisée au 30 juin 2019 pour le bilan pro forma.

Les informations financières pro forma dans ce document ont été arrondies afin de faciliter la présentation. Par conséquent, dans certains tableaux, la somme des chiffres d'une colonne peut être différente du total indiqué pour cette colonne.

Les informations financières pro forma incluent les informations suivantes :

- Comme si l'acquisition de Verimatrix, Inc. et la cession de la division Silicon IP étaient intervenues le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :
  - un compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre 2018
  - un compte de résultat sur 6 mois au 30 juin 2019
- Comme si la cession de la division Silicon IP était intervenue le 30 juin 2019 (l'acquisition de Verimatrix, Inc. étant elle intervenue au 28 février 2019, celle-ci est déjà présente dans les comptes au 30 juin 2019) :
  - un bilan consolidé au 30 juin 2019
- des notes explicatives relatives au bilan consolidé au 30 juin 2019, au compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre 2018 et au compte de résultat sur 6 mois au 30 juin 2019. Ces notes comprennent aussi des comptes de résultats ajustés sur les deux périodes précitées.

Ces informations financières ont été établies en utilisant la méthode de l'acquisition.

### 3. Information financière pro forma non auditée

Conformément à la recommandation de l'AMF, la Société présente l'information financière pro forma non auditée à partir des informations financières suivantes établies conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne applicables au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019 :

- les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- les états financiers consolidés résumés de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2019 ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société ;
- les états financiers consolidés audités de Verimatrix, Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis conformément aux normes comptables américaines (US GAAP). Ces états financiers ont fait l'objet d'ajustements pour les rendre conformes aux IFRS sur la base de certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par la Société ;
- le compte de résultat non audité de Verimatrix, Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 28 février 2019 issu du reporting interne de Verimatrix, Inc. préparé selon les US GAAP. Ce compte de résultat a fait l'objet d'ajustements pour le rendre conforme aux IFRS sur la base de certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par la Société.

Par ailleurs, en accord avec la recommandation AMF n°2013-08, les éléments suivants n'ont pas fait l'objet d'ajustement dans le cadre de l'établissement de l'information financière pro forma :

- les charges exclusivement dues aux changements à venir (tels que des changements de stratégie et d'organisation) et qui, parce qu'elles ne reflètent pas l'existant de la société qui fait l'objet de la transaction envisagée, doivent être exclues de l'information pro forma ;
- les effets liés aux synergies à venir et économies d'échelle car représentatifs de données prévisionnelles.

#### 3.1. Compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

	A	B	Ajustements pro forma			C	D = A + B + C	
	La Société	Verimatrix Inc retraité en IFRS (*)	Ajustements liés à l'acquisition de Verimatrix Inc	Ajustements liés à la cession de la division Silicon IP	Ajustements liés aux effets sur la trésorerie et l'endettement	Total des ajustements pro forma	Information financière pro forma	
<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>								
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>42 080</b>	<b>82 289</b>	<i>Note</i> 4.2.1	<i>Note</i> 4.3.1	<i>Note</i> 4.3.1	-	<b>98 148</b>	
Coût des ventes	(2 431)	(18 379)	4.2.2	4.3.1	4.3.1	-	(17 292)	
<b>Marge brute</b>	<b>39 649</b>	<b>63 910</b>				-	<b>80 857</b>	
Frais de recherche et développement	(16 660)	(21 955)	4.2.2	4.3.1	4.3.1	-	(31 831)	
Frais commerciaux et de marketing	(13 821)	(20 745)	4.2.2	4.3.1	4.3.1	-	(29 881)	
Frais généraux et administratifs	(7 275)	(14 063)	4.2.3	4.3.1	4.3.1	-	(20 328)	
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(663)	909	4.2.6			-	(716)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 230</b>	<b>8 056</b>				-	<b>(1 899)</b>	
Résultat financier	3 180	67	4.2.3	4.3.1	4.4	(4 589)	(1 511)	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 410</b>	<b>8 123</b>				<b>(4 589)</b>	<b>(3 410)</b>	
Produits / (charges) d'impôts sur le résultat	(992)	(1 964)	4.2.4	4.3.1	4.4	855	(1 348)	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>3 418</b>	<b>6 159</b>				<b>(3 735)</b>	<b>(4 758)</b>	
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	4.3.2		-	32 514	32 514
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>3 418</b>	<b>6 159</b>				<b>(3 735)</b>	<b>27 756</b>	

(\*) Voir note 4.1 ci-après

### 3.2. Compte de résultat pro forma pour le semestre clos le 30 juin 2019

Le compte de résultat pro forma pour le semestre clos le 30 juin 2019 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

	A	B	Ajustements pro forma			C	D = A + B + C
	La Société	Verimatrix Inc pour la période du 1er janvier au 28 février 2019 retraité en IFRS (*)	Ajustements liés à l'acquisition de Verimatrix Inc	Ajustements liés à la cession de la division Silicon IP	Ajustements liés aux effets sur la trésorerie et l'endettement	Total des ajustements pro forma	Information financière pro forma
Semestre clos le 30 juin 2019							
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>52 874</b>	<b>7 095</b>	Note 4.2.1 <b>822</b>	Note 4.3.1 <b>(10 375)</b>	Note -	<b>(9 553)</b>	<b>50 416</b>
Coût des ventes	(8 422)	(3 110)	4.2.2, 4.2.3 573	4.3.1 494	-	1 066	(10 466)
<b>Marge brute</b>	<b>44 452</b>	<b>3 985</b>	<b>1 395</b>	<b>(9 882)</b>	-	<b>(8 487)</b>	<b>39 950</b>
Frais de recherche et développement	(15 243)	(3 695)	4.2.2, 4.2.3 1 020	4.3.1 4 348	-	5 368	(13 570)
Frais commerciaux et de marketing	(14 903)	(2 784)	4.2.2, 4.2.3 774	4.3.1 3 038	-	3 813	(13 874)
Frais généraux et administratifs	(6 334)	(7 216)	4.2.3 2 191	4.3.1 307	-	2 498	(11 052)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(13 452)	(2 842)	-	-	-	-	(16 294)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5 480)</b>	<b>(12 552)</b>	<b>5 381</b>	<b>(2 189)</b>	-	<b>3 192</b>	<b>(14 840)</b>
Résultat financier	(1 957)	(30)	-	-	4.4 54	54	(1 933)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(7 437)</b>	<b>(12 581)</b>	<b>5 381</b>	<b>(2 189)</b>	<b>54</b>	<b>3 246</b>	<b>(16 773)</b>
Produits / (charges) d'impôts sur le résultat	226	1 614	4.2.4 (757)	-	4.4 30	(727)	1 113
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>(7 211)</b>	<b>(10 967)</b>	<b>4 623</b>	<b>(2 189)</b>	<b>84</b>	<b>2 519</b>	<b>(15 660)</b>
Résultat net des activités non poursuivies	1 650	-	-	-	-	-	1 650
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(5 561)</b>	<b>(10 967)</b>	<b>4 623</b>	<b>(2 189)</b>	<b>84</b>	<b>2 519</b>	<b>(14 010)</b>

(\*) Voir note 4.1 ci-après

### 3.3. Bilan pro forma au 30 juin 2019

Le bilan pro forma au 30 juin 2019 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

Au 30 juin 2019	A La Société	B Ajustements liés à la cession de la division Silicon IP	C = A + B Information financière pro forma
		<i>Note</i>	
Goodwill	125 945	4.3.2 (15 376)	110 569
Droits d'utilisation	4 612	-	4 612
Immobilisations incorporelles	25 253	4.3.2 (2 293)	22 960
Immobilisations corporelles	3 230	4.3.2 (27)	3 203
Autres actifs non courants	9 662	4.3.2 6 641	16 303
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>168 702</b>	<b>(11 055)</b>	<b>157 647</b>
Stocks	-	-	-
Clients et comptes rattachés	41 207	-	41 207
Autres actifs courants	15 600	-	15 600
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 098	4.3.2 35 000	49 098
<b>Total des actifs courants</b>	<b>70 905</b>	<b>35 000</b>	<b>105 905</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>239 607</b>	<b>23 945</b>	<b>263 551</b>

Au 30 juin 2019	A La Société	B Ajustements liés à la cession de la division Silicon IP	C = A + B Information financière pro forma
		<i>Note</i>	
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>123 872</b>	4.3.2 <b>32 514</b>	<b>156 387</b>
Intérêts non contrôlant	-	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>123 872</b>	<b>32 514</b>	<b>156 387</b>
Instruments dérivés - Part non courante	593	-	593
Obligations convertibles - Part non courante	14 606	-	14 606
Dettes locative long terme	6 059	-	6 059
Dettes financières - Part non courante	51 829	4.3.2 (10 000)	41 829
Provisions pour passifs - Part non courante	2 000	4.3.2 (2 000)	(0)
Engagements de retraite	206	4.3.2 (8)	198
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>75 293</b>	<b>(12 008)</b>	<b>63 285</b>
Instruments dérivés passifs	-	-	-
Fournisseurs et autres passifs courants	17 984	4.3.2 561	18 545
Dettes locative - Part courante	2 595	-	2 595
Dettes financière - Part courante	154	-	154
Provisions pour autres passifs	4 322	4.3.2 4 310	8 632
Produits constatés d'avance	15 386	4.3.2 (1 432)	13 954
<b>Total des passifs courants</b>	<b>40 441</b>	<b>3 439</b>	<b>43 880</b>
<b>Total du passif</b>	<b>115 734</b>	<b>(8 570)</b>	<b>107 165</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>239 607</b>	<b>23 945</b>	<b>263 551</b>

Les ajustements relatifs aux capitaux propres s'élevant à 32 514 milliers de dollars concernent la plus-value nette d'impôts de la cession de la division Silicon IP (voir note 4.3.2 ci-après).

#### 4. Notes explicatives relatives à l'information financière pro forma

##### 4.1. Information financière de Verimatrix, Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2019, retraitée des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation de la Société

Le compte de résultat de Verimatrix, Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 retraité des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation de la Société se détaille comme suit (en milliers de dollars) :

Exercice clos le 31 décembre 2018	Présentation US GAAP	Reclassifications IFRS	Présentation IFRS - format de la Société
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>78 916</b>	<i>3 373</i>	<b>82 289</b>
Coût des ventes	(17 052)	<i>(1 327)</i>	(18 379)
<b>Marge brute</b>	<b>61 864</b>	<i>2 046</i>	<b>63 910</b>
Frais de recherche et développement	(19 168)	<i>(2 787)</i>	(21 955)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(38 309)	<i>4 410</i>	(20 745)
Coûts de réorganisation	(613)	<i>613</i>	(14 063)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 774</b>	<i>4 282</i>	<b>909</b>
Variation de la juste valeur des bons de souscription	169	<i>(169)</i>	
Autres produits / (charges), net	909	<i>(909)</i>	
Résultat financier	(102)	<i>169</i>	67
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 750</b>	<i>3 373</i>	<b>8 123</b>
Charges d'impôts sur le résultat	1 409	<i>(3 373)</i>	(1 964)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>6 159</b>	<i>-</i>	<b>6 159</b>

Le compte de résultat de Verimatrix, Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2019 retraité des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation de la Société se détaille comme suit (en milliers de dollars) :

Période du 1er janvier au 28 février 2019	Présentation US GAAP	Reclassifications IFRS	Présentation IFRS - format de La Société
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 155</b>	<i>941</i>	<b>7 095</b>
Coût des ventes	(2 963)	<i>(148)</i>	(3 110)
<b>Marge brute</b>	<b>3 192</b>	<i>793</i>	<b>3 985</b>
Frais de recherche et développement	(3 439)	<i>(256)</i>	(3 695)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(13 229)	<i>2 559</i>	(2 784)
Coûts de réorganisation	-	<i>(2 171)</i>	(7 216)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(13 476)</b>	<i>925</i>	<b>(2 842)</b>
Variation de la juste valeur des bons de souscription	-		
Autres produits / (charges), net	(16)	<i>16</i>	
Résultat financier	(30)		(30)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(13 522)</b>	<i>941</i>	<b>(12 581)</b>
Charges d'impôts sur le résultat	2 555	<i>(941)</i>	1 614
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(10 967)</b>	<i>-</i>	<b>(10 967)</b>

L'information financière pro forma non auditée inclut des ajustements sur les états financiers historiques de Verimatrix, Inc. relatifs aux différences entre les normes US GAAP et IFRS.

La Société n'a pas identifié de différences de principes comptables entre les US GAAP et les normes IFRS susceptibles de modifier le résultat net consolidé. Les ajustements sont donc limités à des reclassements visant essentiellement à harmoniser la présentation du compte de résultat avec celle de la Société. Ils ont été effectués sur la base de la compréhension par la Société des classements comptables effectués par Verimatrix, Inc.

Les principaux reclassements réalisés sont les suivants :

Il est rappelé que dans le secteur des logiciels dans lequel opèrent la Société et Verimatrix, Inc., on constate une convergence entre les normes IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats

conclus avec des clients - et ASC 606 - Revenue From Contracts With Customers, appliquées par anticipation par la Société et Verimatrix Inc à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En conséquence, la Société estime que le chiffre d'affaires de Verimatrix Inc n'appelle pas de retraitement en IFRS hormis le reclassement en charges d'impôts sur le résultat des retenues à la source. En effet, selon la compréhension de la Société, ces retenues à la source portent sur du chiffre d'affaires réalisé dans certains pays et donnaient droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt payé sur ce chiffre d'affaires. Les retenues à la source inscrites en réduction du chiffre d'affaires dans les comptes de Verimatrix Inc ont été reclassées en charge d'impôts sur le résultat pour un montant de 3 373 milliers de dollars au 31 décembre 2018 et de 941 milliers de dollars pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2019 dans la présentation selon les normes IFRS.

Dans les comptes de Verimatrix Inc les charges de loyers (ainsi que les charges locatives associées) de toutes les entités sont comptabilisées dans les frais généraux et administratifs. Au titre de l'exercice 2018, ces charges qui s'élèvent à 3 501 milliers de dollars en frais généraux et administratifs ont été reclassées dans les différentes lignes du compte de résultat selon la nature des travaux effectués par les collaborateurs qui utilisent les surfaces et au prorata des surfaces occupées (pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2019 ces charges s'élèvent à 387 milliers de dollars).

Le compte de résultat de Verimatrix Inc pour la période de 2 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 28 février 2019 comporte une rémunération exceptionnelle sous forme de bonus versée à certains employés en lien avec l'acquisition par la Société pour un montant de 2 170 milliers de dollars. S'agissant d'une charge exceptionnelle et liée à une opération de cession elle a été reclassée de la ligne « Frais commerciaux, généraux et administratifs » vers la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets » en application des principes comptables suivis par la Société. Ces rémunérations exceptionnelles ont été retraitées dans l'information financière pro forma ajustée (voir note 5. Comptes de résultat pro forma ajustés).

## **4.2. Ajustements pro forma liés à l'acquisition de Verimatrix, Inc.**

La norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises requiert que les actifs identifiables acquis et les passifs repris soient évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est reconnu en écart d'acquisition (goodwill).

Les ajustements pro forma décrits ci-après ont été établis sur la base du goodwill provisoire tel qu'il a été déterminé dans les comptes de la Société au 30 juin 2019 et sur la base des informations disponibles à ce jour. Ils revêtent donc un caractère provisoire.

### **4.2.1. Retraitements impactant le chiffre d'affaires**

#### Retraitement des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats de maintenance et de support facturés aux clients pour lesquels la période de réalisation est postérieure à la clôture et en général d'une durée de 12 mois.

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 ces produits ont été comptabilisés à leur juste valeur sur la base des coûts directs nécessaires pour remplir les obligations contractuelles, plus une marge de profit raisonnable. Cette marge reflète la nature des obligations restant à compléter au titre des contrats de maintenance et exclut à ce titre des coûts de services rendus avant la date d'acquisition, tels que les efforts commerciaux de marketing ou formation.

Comme indiqué en note 2.3, les informations financières pro forma présentées reflètent l'acquisition de Verimatrix, Inc. et le financement de l'opération comme si celle-ci avait été finalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 plutôt qu'à la date d'acquisition effective.

Le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2018 comprend donc les incidences de la comptabilisation à la juste valeur des produits constatés d'avance.

Compte tenu d'une période de réalisation des contrats de maintenance d'une durée généralement inférieure à 12 mois, la totalité des incidences a été prise en compte sur le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2018. Le revenu de l'exercice 2018 a ainsi été retraité de la différence identifiée dans le cadre de l'allocation provisoire du prix d'acquisition retenue dans les comptes au 30 juin 2019, soit une réduction du chiffre d'affaires de l'exercice 2018 de 1 350 milliers de dollars.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, étant donné que la totalité des incidences a été enregistrée dans le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2018, le retraitement constaté dans les comptes consolidés au 30 juin 2019 a été annulé pour un montant de 822 milliers de dollars dans le compte de résultat pro forma au 30 juin 2019.

### Ajustements 2018

Dans le cadre de la détermination du complément de prix, la Société a identifié des ajustements sur le compte de résultat au 31 décembre 2018 de Verimatrix, Inc. Ces ajustements impactent le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 pour un montant de 915 milliers de dollars.

#### **4.2.2. Amortissement des actifs identifiables acquis**

Pour les besoins des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2019, la Société a procédé à une identification des actifs détenus par Verimatrix, Inc. et conformément à la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises, a valorisé la technologie d'une part et la relation client d'autre part.

L'évaluation de la technologie acquise a été réalisée sur la base d'un plan d'affaires à horizon 2023. Ce plan d'affaire est la résultante des estimations et des jugements apportés par la direction de la Société. La méthode de valorisation utilisée est celle des flux de trésorerie futurs attendus des technologies existantes sur la base d'une dégressivité des ventes au cours de la durée d'utilité telle que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 5 premières années et d'un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la technologie acquise est estimée à 11 070 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 5 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 2 214 milliers de dollars comptabilisés à parts égales (1 107 milliers de dollars) en coût des ventes et en frais de recherche et développement. Simultanément, l'amortissement des actifs incorporels existants pour un montant de 4 161 milliers de dollars en coût des ventes a été annulé. Ainsi, un montant net de 3 054 milliers de dollars a été comptabilisé en diminution du coût des ventes au titre des retraitements sur les technologies acquises.

La relation commerciale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été évaluée en utilisant la méthode des surprofits basée sur les futures ventes attendues avec les clients récurrents existants, en prenant en compte un taux d'attrition qui augmente chaque année tel que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 4 premières années et un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la relation commerciale s'élève à 10 073 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 4 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 2 518 milliers de dollars et est comptabilisé sur les lignes suivantes du compte de résultat :

- coûts des ventes : 630 milliers de dollars,
- frais commerciaux et marketing : 1 889 milliers de dollars.

Les impacts sur le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se détaillent ainsi (en milliers de dollars) :

	Coût des ventes	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux et administratifs	Total
Amortissements des technologies acquises	(1 107)	(1 107)	-	(2 214)
Annulation de l'amortissement des actifs incorporels existants	4 161	-	-	4 161
Impact net sur l'amortissement des technologies	3 054	(1 107)	-	1 947
Amortissement des relations commerciales	(630)	-	(1 889)	(2 519)
<b>Total</b>	<b>2 424</b>	<b>(1 107)</b>	<b>(1 889)</b>	<b>(572)</b>

Les impacts sur le compte de résultat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2019 se détaillent ainsi (en milliers de dollars) :

	Coût des ventes	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux et de marketing	Total
Amortissements des technologies acquises	(185)	(185)	-	(369)
Annulation de l'amortissement des incorporels existants	677	-	-	677
Impact net sur l'amortissement des technologies	492	(185)	-	308
Amortissement des relations commerciales	(105)	-	(315)	(420)
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>(185)</b>	<b>(315)</b>	<b>(112)</b>

#### 4.2.3. Charges relatives aux instruments de capitaux propres

La Société a acquis la totalité des actions de Verimatrix, Inc. sur une base entièrement diluée. Par conséquent les instruments de capitaux propres de Verimatrix, Inc. tels que les stocks options et les bons de souscription d'actions sont considérés comme ayant été annulés à la date de réalisation de l'opération. Pour les besoins des comptes pro forma les charges liées à ces instruments ont été annulées. Par ailleurs, dans la mesure où la Société ne s'est pas engagée à offrir des avantages comparables aux salariés concernés par les stock-options, ces charges ne sont pas reconstituées.

Au titre de l'exercice 2018, les ajustements suivants ont été comptabilisés dans les comptes pro forma :

- Annulation d'un produit de 169 milliers de dollars correspondant à la variation de la juste valeur des bons de souscription d'actions,
- Annulation d'un montant de 396 milliers de dollars correspondant à la charge des stocks options.

Au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2019, l'ajustement suivant a été comptabilisé dans les comptes pro forma :

- Annulation d'un montant de 4 670 milliers de dollars correspondant à la charge des stocks options dont :
  - o 185 milliers de dollars en coûts des ventes ;
  - o 1 205 milliers de dollars en frais de recherche et développement ;
  - o 1 089 milliers de dollars en frais commerciaux et de marketing ;
  - o 2 191 milliers de dollars en frais généraux et administratifs.

#### 4.2.4. Impôts sur les sociétés

Conformément aux recommandations AMF n° 2013-08, les taux d'impôts appliqués aux différents ajustements effectués sont les mêmes que ceux utilisés dans les comptes historiques des deux sociétés (la Société et Verimatrix, Inc).

Les effets d'impôt sur les ajustements liés à l'acquisition sont :

- un produit de 753 milliers de dollars sur l'exercice 2018
- une charge de 757 milliers de dollars sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019

Ces éléments tiennent compte de l'utilisation de pertes fiscales en France.

#### **4.2.5. Opérations intragroupes et relations avec les filiales**

Conformément à la recommandation AMF n°2013-08, s'il existe des relations entre les sociétés parties à la transaction antérieurement à sa réalisation effective, il est recommandé de retracer dans l'information financière pro forma ces opérations qui mécaniquement sont devenues des « opérations réciproques ».

Verimatrix, Inc. est un client de l'activité SypherMedia dont les actifs et le personnel ont été repris par la Société en novembre 2017. Toutefois, les volumes des échanges réalisés en 2018 et entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2019 étant considérés comme non significatif, aucun ajustement n'a été opéré sur les comptes pro forma. Par ailleurs, ces transactions font partie du périmètre de la cession de la division Silicon IP.

A l'exception des transactions avec SypherMedia, il n'y a aucune opération réciproque entre les deux groupes.

#### **4.2.6. Ajustements 2018**

Dans le cadre de la détermination du complément de prix, la Société a identifié des ajustements sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de Verimatrix, Inc. Ces ajustements impactent les postes suivants et ont été enregistrés dans le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2018 :

- Réduction du chiffre d'affaires pour un montant de 915 milliers de dollars ;
- Réduction des autres produits opérationnels, nets pour un montant de 962 milliers de dollars.

Ces ajustements seront pris en compte le calcul du complément de prix qui est basé sur l'EBITDA 2018.

### **4.3. Ajustements pro forma liés à la cession de la division Silicon IP**

Les ajustements pro forma décrits ci-après ont été établis sur la base du contrat de cession définitif de la division Silicon IP signé le 6 décembre 2019.

Cette division étant une ligne d'activité principale et distincte, elle est considérée comme une activité abandonnée au sens d'IFRS 5. Ainsi, la plus-value de cession est présentée dans le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2018 sur une ligne distincte du compte de résultat.

#### **4.3.1. Elimination du résultat de l'activité cédée**

Dans le contexte de la cession de la division Silicon IP, les produits et charges directement rattachés à cette activité ont été annulés dans les comptes de résultat pro forma au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019.

#### **4.3.2. Résultat de cession**

La plus-value de cession nette d'impôt a été présentée sur la ligne Résultat net des activités non poursuivies dans le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2018.

Le résultat net de cession de la division Silicon IP est composé des éléments suivants :

<b>En milliers de dollars</b>	
Prix de cession – Part fixe	45 000
Prix de cession – Part variable (juste valeur)	10 350
Coûts de cession	(828)
Actifs nets cédés	(17 698)
Effets d'impôt	(4 310)
<b>Résultat net de cession</b>	<b>32 514</b>

La part fixe du prix de cession a été encaissée lors du closing.

La juste valeur du complément de prix a été déterminée en fonction de la moyenne pondérée de la probabilité de différents scénarios. Ce complément de prix sera encaissé après la clôture de l'exercice à clore le 31 décembre 2020, et après accord entre les parties. Il est inscrit sur la ligne « Autres actifs non courants » du bilan pro forma au 30 juin 2019.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants :

<b>En milliers de dollars</b>	
Goodwill	15 376
Immobilisation incorporelles	2 293
Immobilisations corporelles	27
Autres actifs non courants	3 709
Provisions pour passifs - non courant	(2 000)
Engagement de retraite	(8)
Dettes sociales	(267)
Produits constatés d'avance	(1 432)
<b>Actif Net</b>	<b>17 698</b>

Ils ont été retraités dans le bilan pro forma au 30 juin 2019.

## **Goodwill**

La quote part de l'écart d'acquisition affectée à la division Silicon IP cédée a été déterminée par rapport à la taille et la rentabilité de cette activité sur les opérations du groupe antérieurement à l'acquisition de Verimatrix, Inc.

## **Immobilisations corporelles et incorporelles**

La Société a identifié toutes les immobilisations corporelles concernés par le périmètre de cession. Il s'agit essentiellement de matériels informatiques et de réseau.

Les immobilisations incorporelles de la division Silicon IP sont essentiellement composées de :

- Relations commerciales pour un montant net de 821 milliers de dollars au 30 juin 2019,
- Technologie breveté et propriété intellectuelle de 1 473 milliers de dollars au 30 juin 2019.

## **Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants sont composés des factures à établir au titre des ventes de licences pluriannuelles pour un montant de 3 709 milliers de dollars.

## **Provisions pour passifs – Part non courante**

Ce montant correspond à une provision pour complément de prix d'acquisition pour 2 000 milliers de dollars qui a été constituée en 2017 à l'occasion de l'acquisition des actifs de la société californienne SypherMedia International, Inc. (SMI). Dans le cadre du contrat de cession de la division Silicon IP, l'obligation correspondante a été transférée à l'acquéreur.

## **Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance relatifs à la division cédée ont été identifiés pour un montant de 1 432 milliers de dollars.

Les frais de cession s'élèvent à 828 milliers de dollars et sont inscrits sur la ligne « Fournisseurs et autres passifs courants » du bilan pro forma au 30 juin 2019.

Les effets d'impôt sur la plus-value de cession ont été déterminés en tenant compte de la situation fiscale de la Société en France et notamment de l'existence de pertes fiscales. Ces effets d'impôt s'élèvent à 4 310 milliers de dollars.

## **Les impacts de la cession sur la Trésorerie, l'endettement net et les actifs financiers de la Société sont les suivants :**

La Société a reçu le 6 décembre 2019 un montant en numéraire de 45 millions de dollars pour la cession de la division Silicon IP. Ce montant a été affecté comme suit :

- 35 millions de dollars en Trésorerie et équivalents de trésorerie,
- 10 millions de dollars en réduction des dettes financières au titre d'un remboursement anticipé partiel (effectué le 17 décembre 2019) de l'emprunt obligataire souscrit par Apera Capital en février 2019.

La Société pourrait percevoir un complément de prix dans le cadre de la cession de sa division Silicon IP pour un montant allant jusqu'à 20 millions de dollars, sous réserve de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires de la division cédée pour l'année 2020. La juste valeur de cet actif financier (enregistré en Autres actifs non courants dans le bilan pro forma au 30 juin 2019) est estimée à 10 350 millions de dollars. Ce complément de prix n'a pas d'effet sur la trésorerie et l'endettement net sur les périodes présentées.

## **4.4. Ajustements pro forma liés aux effets sur la trésorerie et l'endettement**

### **Acquisition de Verimatrix, Inc.**

La Société a financé l'acquisition de Verimatrix, Inc. par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement et de renforcement des capitaux propres dans les proportions suivantes :

- utilisation d'une partie de la trésorerie disponible de la Société pour environ 38 000 milliers de dollars (hors les frais et honoraires liés à l'acquisition et son financement),
- émission d'une dette privée, sous forme d'un emprunt obligataire souscrit par le fonds Apera Capital, pour un montant total de 54 000 milliers de dollars, remboursé le 17 décembre 2019 à hauteur de 10 000 milliers de dollars suite à la cession de la division Silicon IP,
- augmentation de capital le 20 février 2019 avec conservation du droit préférentiel de souscription pour un montant de 22,5 millions d'euros (environ 25,6 millions de dollars) (prime d'émission incluse),
- émission d'un emprunt obligataire le 23 janvier 2019 d'un montant de 30 millions d'euros (environ 34,1 millions de dollars) par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la souscription était réservée à One Equity Partners (OEP). En avril 2019, à la demande

d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société.

### **Cession de la division Silicon IP**

Dans le cadre de la cession de la division Silicon IP, la Société a perçu un montant en numéraire de 45 000 milliers de dollars. Ce montant a été utilisé comme suit :

- 35 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie,
- 10 millions de dollars en réduction des dettes financières au titre d'un remboursement anticipé partiel (effectué le 17 décembre 2019) de l'emprunt obligataire souscrit par Apera capital en février 2019.

### Endettement financier

Les effets de la variation de l'endettement financier net estimé suite au financement de l'acquisition de Verimatrix, Inc. et à la cession de la division Silicon IP a été retraité dans le compte de résultat pro forma pour 4 589 milliers de dollars (charge) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et 54 milliers de dollars (produit) pour la période de 6 mois close le 30 juin 2019 et ont été inscrits au sein du poste « Résultat financier ».

Le coût de l'endettement financier a été calculé sur la base :

- du contrat signé avec le fonds de dette Apera Capital en tenant compte du remboursement partiel de 10 000 milliers de dollars suite à la cession de la division Silicon IP,
- du recyclage en résultat financier au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la quote-part de frais d'émission d'emprunt Apera Capital pour un montant de 449 milliers de dollars, proportionnellement au montant remboursé de 10 000 milliers de dollars,
- et de la prise en compte de la réduction de produits financiers au titre de l'utilisation nette de la trésorerie disponible de la Société pour 3 000 milliers de dollars (38 000 milliers de dollars de décaissements pour l'acquisition de Verimatrix, Inc. moins 35 000 milliers de dollars d'encaissement pour la cession de la division Silicon IP).

Les intérêts de la dette Apera Capital sont variables en fonction du Libor plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement.

Les effets d'impôt sur le résultat financier sont de 855 milliers de dollars pour l'exercice 2018 et de 30 milliers de dollars pour la période de 6 mois close au 30 juin 2019.

### Instruments de capitaux propres

Une émission réservée d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour environ 22,5 millions d'euros ont été réalisés. Conformément aux normes IFRS, les frais liés à ces opérations sont imputés sur les capitaux propres de la Société pour leur montant net d'impôt de 2 788 milliers de dollars, et sont donc sans effet sur le compte de résultat pro forma.

En avril 2019, à la demande d'OEP, la totalité des obligations remboursables en actions souscrites a été remboursée en actions de la Société.

L'impact des éventuels intérêts est donc non significatif.

## 5. Comptes de résultat pro forma ajustés

Le compte de résultat pro forma ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le semestre clos le 30 juin 2019 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

<b>Comptes pro forma ajustés</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2019</b>
Chiffre d'affaires ajusté	99 498	50 416
Marge brute ajustée	84 011	40 818
Résultat opérationnel ajusté	9 967	4 123
EBITDA	12 555	7 031

Pour les besoins de sa communication financière la Société utilise des mesures ajustées, représentant des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables, ils sont définis ci-dessous.

Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes. La Société suit ces indicateurs car elle estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

Le chiffre d'affaires ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La réconciliation de ces indicateurs avec l'information pro forma IFRS est la suivante (en milliers de dollars) :

<b>Comptes pro forma ajustés</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2019</b>
<b>Chiffre d'affaires pro forma</b>	<b>98 148</b>	<b>50 416</b>
Ajustement non récurrent du chiffre d'affaires lié aux acquisitions	1 350	-
<b>Chiffre d'affaires pro forma ajusté</b>	<b>99 498</b>	<b>50 416</b>
<b>Marge brute pro forma</b>	<b>80 857</b>	<b>39 950</b>
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	1 805	868
Ajustement non récurrent du chiffre d'affaires lié aux acquisitions	1 350	-
<b>Marge brute pro forma ajustée</b>	<b>84 011</b>	<b>40 818</b>
<b>Résultat opérationnel IFRS pro forma</b>	<b>(1 899)</b>	<b>(14 840)</b>
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	974	490
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	5 929	4 248
Coûts non récurrents liés aux restructurations	1 145	8 544
Ajustement non récurrent du chiffre d'affaires lié aux acquisitions	1 350	-
Coûts non récurrents liés aux acquisitions et cessions	2 467	5 681
<b>Résultat opérationnel ajusté pro forma</b>	<b>9 967</b>	<b>4 123</b>
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées aux regroupements d'entreprises	2 588	2 908
<b>EBITDA proforma</b>	<b>12 555</b>	<b>7 031</b>

Les coûts non récurrents liés aux acquisitions et aux cessions se décomposent comme suit (en milliers de dollars) :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Semestre clos le 30 juin 2019</b>
Honoraires	1 561	1 913
Rémunérations (*)	664	2 956
Assurances et déplacements	242	812
<b>Total</b>	<b>2 467</b>	<b>5 681</b>

(\*) Les rémunérations incluent les bonus liés à la cession versés par les cédants ainsi que les bonus de rétention versés par les acquéreurs

## 3.5 Rapports des Commissaires aux comptes

### 3.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018

#### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

#### **Experte Audit**

60 boulevard Jean Labro  
13106 Marseille

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

A l'assemblée générale

#### **Inside Secure**

Rue de la Carrière de Bachasson  
13590 Meyreuil

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Inside Secure relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de

gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants : Rapport sur les informations financières pro forma, rapport sur les estimations de bénéfices, rapports prévus par la réglementation dans le cadre des émissions d'instruments de dette et de capitaux propres, et travaux de due diligences financière pour les besoins des banques dans la cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ***Reconnaissance du revenu***

#### Risque identifié :

Inside Secure commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de revenu sont décrits dans la note 2.21 des états financiers consolidés.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le revenu soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat consolidé : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la reconnaissance du revenu comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les états financiers et de la sensibilité de cette information dans la communication financière d'Inside Secure.

#### Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de reconnaissance du revenu mis en place par Inside Secure afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de revenu en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés ;

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Inside Secure pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice.

### ***Evaluation des écarts d'acquisition***

#### Risque identifié :

Dans le cadre de son développement, Inside Secure a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Chaque année, la direction veille à ce que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition (29 530 milliers de dollars), ne soit pas supérieure à leur valeur recouvrable et qu'elle ne présente pas de risque de perte de valeur. Les détails des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et l'analyse de sensibilité effectuée sont présentés dans la note 4 (c).

La valeur recouvrable est basée sur des projections de trésorerie. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Inside Secure de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé d'audit dans la mesure où valeur recouvrable repose fortement sur le jugement de la direction.

#### Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique de la mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses principales identifiées par comparaison avec les performances passées d'Inside Secure ;
- Analysé la sensibilité de la valeur recouvrable aux hypothèses principales ;

- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité (procédure effectuée par notre service d'évaluation).

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Inside Secure par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 12<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption (dont 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Experteia Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

### 3.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

#### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

#### **Experteia Audit**

60 boulevard Jean Labro  
13 016 Marseille

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019)**

Aux Actionnaires

#### **Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA)**

Rue de la Carrière de Bachasson  
13590 Meyreuil

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA), relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Méthodes comptables » de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui expose les incidences de la première application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location ».

#### **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen

limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 26 septembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Experte Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

### 3.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro forma

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019**

Monsieur Amedeo D'Angelo  
Président Directeur Général  
**Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA)**  
Impasse des carrés de l'Arc  
Rond-point du Canet  
13590 Meyreuil - France

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n° 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA) relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 incluses dans la partie 3.4 « comptes pro forma » du document d'enregistrement universel (les « Informations Financières Pro Forma »). Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer :

- L'effet que la cession de la division Silicon IP aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 30 juin 2019 de la société Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA), si l'opération de cession de la division Silicon IP avait pris effet au 30 juin 2019
- L'effet que l'acquisition de Verimatrix Inc .et la cession de la division Silicon IP auraient pu avoir sur le compte de résultat consolidé de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la société Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA), si les opérations d'acquisition de Verimatrix, Inc. et de cession de la division Silicon IP avaient pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le fait que les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement et sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA ) pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement, et sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt du document d'enregistrement universel auprès de l'AMF,
- et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la société Verimatrix SA (anciennement Inside Secure SA) en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 26 décembre 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Experte Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

### 3.5.4 Commissaires aux comptes

#### PricewaterhouseCoopers Audit SA

- représenté par Didier Cavanié, associé
- PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
- 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
- Date de début du premier mandat : 19 juin 2007
- Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### Experte Audit

- 60 Boulevard Jean Labro, 13016 Marseille 16
- Date de début du premier mandat : 14 juin 2017
- Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 3.6 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles sont en date du 30 juin 2019 (se reporter au rapport financier semestriels publié par la Société le 29 septembre 2019 et disponible sur le site Internet de la Société).

### 3.7 Informations financières intermédiaires

Les dernières informations financières disponibles sont en date du 30 juin 2019 (se reporter au rapport financier semestriels publié par la Société le 29 septembre 2019 et disponible sur le site Internet de la Société).

## 4. Performance extra-financière

### 4.1 Informations sociales

#### 4.1.1 Emploi

A la date du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe comptait 284 salariés, après transfert de 64 employés à la société Rambus (voir section 1.1.3 « *Faits marquants récents* » du Document d'Enregistrement Universel).

Au 31 décembre 2018, les effectifs du Groupe s'élevaient à 163 salariés (dont 10 CDD), à comparer à 165 salariés au 31 décembre 2017 et 158 salariés au 31 décembre 2016.

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe a évolué comme suit :

Par fonction	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Direction et fonctions support	29	26	27
Recherche & développement	87	95	98
Ventes & marketing	42	44	38
Total	158	165	163

Par pays (*)	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2018
<i>France</i>	37	25	21
<i>Ecosse</i>	31	32	29
<i>Pays-Bas</i>	37	37	42
<i>Finlande</i>	28	34	33
<i>Corée du Sud</i>	2	2	2
<i>Taiwan</i>	6	5	5
<i>Japon</i>	4	5	4
<i>Etats-Unis</i>	13	25	27

(\*) dans ce tableau, les salariés sont répartis entre les différents pays en fonction de leur entité de rattachement. Il est à noter qu'une employée rattachée à la filiale finlandaise de la Société exerce essentiellement son activité depuis la Norvège et qu'un employé exerçant son activité en Suède est rattaché à la Hollande.

#### Répartition hommes-femmes

		31 décembre 2018
Femmes	France	11
	Hors France	21
Hommes	France	10
	Hors France	121
Total		163

Pour un effectif de 163 employés au 31 décembre 2018, le pourcentage de femmes est égal à 19,63%. Cette répartition des genres s'explique principalement par la nature des métiers représentés au sein du Groupe, historiquement exécutés par une population masculine.

### Répartition par tranche d'âge

	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans
France	2	7	6	6
Hors France	9	33	68	32
Total	11	40	74	38

L'âge moyen des employés du Groupe est de 44,85 ans.

Afin de renforcer ses équipes sur certains projets, le Groupe fait par ailleurs appel ponctuellement à des sociétés de service qui mettent à sa disposition du personnel en régie. Les effectifs correspondants représentaient, 5 personnes au 31 décembre 2016 et 5 personnes au 31 décembre 2017 et 4 personnes au 31 décembre 2018.

### Embauches, licenciements, transferts

La Société intègre majoritairement des profils dits « experts », donc expérimentés, pour répondre aux défis technologiques inhérents aux marchés sur lesquels elle est positionnée. La Société s'inscrit toutefois dans une recherche de profils mixtes avec une place plus large laissée aux profils plus « juniors » sur des postes plus polyvalents ou généralistes. L'apprentissage et les stages de longue durée de fin de cursus d'écoles d'ingénieurs sont également une voie de recrutement privilégiée par la Société.

Le Groupe a embauché 26 personnes en 2018, dont 5 sur le périmètre France. Sur la totalité des salariés qui ont rejoint le Groupe en 2018, 69% des recrutements ont été réalisés sous la forme de CDI. 8 salariés ont été embauchés en CDD.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2018, 28 personnes ont quitté le Groupe, principalement du fait de démission (17 employés) et dans une moindre mesure d'un licenciement individuel (8 salariés). 3 ruptures conventionnelles ont également été conclues en France.

### Rémunérations

La masse salariale (charges incluses) pour le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevée à 25 563 milliers de dollars.

### **Intéressement**

En France, un accord d'intéressement a été signé avec les représentants des salariés de la société Inside Secure, société mère du Groupe. Cet accord a pour objectif d'associer chaque salarié aux résultats du Groupe tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

Les accords en vigueur au cours de l'exercice 2018 étaient basés sur la réalisation d'un taux de marge opérationnelle cible pour l'année 2018 et sur l'atteinte de cinq objectifs liés à la sortie de nouveaux produits logiciels. Un intéressement a été versé aux salariés de la Société en 2018.

## Régime de santé, prévoyance et autres avantages sociaux

Les collaborateurs d'Inside Secure en France bénéficient également de différents avantages sociaux :

- en matière de protection sociale, la Société garantit à ses collaborateurs un régime complémentaire de santé au régime général de sécurité sociale. En 2012, le système de protection sociale complémentaire a été redéfini. Dans ce cadre, la direction du Groupe a pris en charge une part plus importante des cotisations salariales ;
- en matière de prévoyance, le régime de protection ouvert aux salariés a pour l'objectif de les protéger contre certains aléas de la vie : l'arrêt de travail, l'invalidité et le décès. Ce régime garantit aux salariés le versement à leur bénéfice de primes importantes en cas d'invalidité ou d'incapacité. En cas de décès, ce régime ouvre droit au versement d'un capital au conjoint et d'une rente éducation pour chaque enfant à charge ;
- pour favoriser l'accès au logement des collaborateurs, la Société a adhéré à l'organisme en charge de la gestion du 1 % patronal. Cette adhésion permet à l'ensemble des salariés un accès privilégié à un parc immobilier. Ils bénéficient, également, de divers autres avantages permettant de les accompagner dans leurs démarches pour la location ou l'acquisition de leur logement.

### *4.1.2 Organisation du travail*

Au sein d'Inside Secure, l'ensemble des salariés cadres et non cadres travaillent 39 heures par semaine. Ils cumulent 0,62 jours de bonification d'heures supplémentaires par mois, soit un total de 6,82 jours par an.

Au 31 décembre 2018, 10,43% des employés du Groupe travaillaient à temps partiel.

### Gestion des compétences

Dès 2011, le Groupe a souhaité se doter d'une nouvelle classification interne afin de pouvoir gérer de façon plus homogène les emplois et les compétences sur l'ensemble de sa population et de fédérer des groupes d'origine différente autour d'une même approche des contributions professionnelles et de leur développement.

La classification déployée en décembre 2013, a permis de positionner chaque emploi et chaque niveau de contribution dans l'organisation. Elle rend visible les chemins de carrière par filières et inter-filières, horizontaux et verticaux, entre l'expertise et le management. L'approche couvre tous les salariés du Groupe, hors mandataires sociaux. Elle est commune à tous les emplois dans tous les pays. Elle s'applique aux cadres et aux non-cadres. La classification compte 11 groupes. Les emplois sont répartis en quatre grandes filières métier (Technique, Commerciale, Support, Management).

Enfin, cette classification a permis d'harmoniser et de mettre en cohérence la politique salariale globale (salaires fixes et parts variables individuelles) au sein du Groupe, en associant à chaque groupe de la classification des bandes de salaires, qui reposent sur les salaires réels, la gestion de l'équité et la compétitivité marché. Évolutive, accompagnant le développement de l'entreprise, elle donne les lignes directrices pour la politique de rémunération et les avantages sociaux du Groupe.

## Absentéisme

L'absentéisme dans l'entreprise est relativement faible et en dessous des moyennes nationales constatées dans le secteur d'activité du Groupe (source : 10ème baromètre Alma Consulting Group sur l'absentéisme en France publié en septembre 2018 – Taux d'absentéisme de 4,72% en France en 2017).

En 2018, le taux d'absentéisme global en Europe (y compris maladie et accidents du travail et de trajet) s'est élevé à 2,45%. En France, il est de 3,84%. Il correspond au nombre total de jours d'absence pour maladie, accident du travail ou de trajet ou maladie professionnelle divisé par le nombre de jours ouvrés théoriques dans l'année.

### *4.1.3 Relations sociales*

Le Groupe accorde une place importante au dialogue social, notamment dans le cadre des négociations avec les instances représentatives du personnel.

Inside Secure dispose d'une délégation unique du personnel avec 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléant. Les dernières élections ont eu lieu en septembre 2015 et des élections partielles ont eu lieu en janvier 2017 et février 2018 afin de pourvoir aux sièges vacants. L'ensemble des membres élus du comité d'entreprise appartiennent au syndicat FO.

### Bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice 2018, un nouvel accord collectif a été signé avec les instances représentatives du personnel d'Inside Secure : *Accord d'intéressement du 18 juin 2018 (cet accord a pour objet de déterminer les modalités de calcul de l'intéressement pour l'année 2018)*.

### Œuvres sociales

La Société cotise aux œuvres sociales des instances représentatives du personnel en France dans le cadre des dispositions légales prévues à cet effet. Des budgets au profit des œuvres sociales des structures étrangères sont également en place. Ces œuvres sociales couvrent, pour tout ou partie, la participation des salariés à des activités sportives, culturelles, événementielles et musicales, principalement.

#### 4.1.4 Santé et sécurité

La Société travaille au quotidien avec les membres du CHSCT pour respecter et garantir de bonnes conditions de travail à ses collaborateurs. La Société se conforme aux dispositions légales dans ce domaine. Il n'existe pas d'accord collectif en matière de santé et sécurité.

(données pour l'Europe)	Europe		Dont France	
	2017	2018	2017	2018
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	0	0	0	0
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	0	0	0	0
Nombre d'accidents de trajet	0	0	0	0
Nombre de cas de maladies professionnelles	0	0	0	0
Taux de fréquence	0	0	0	0
Taux de gravité	0	0	0	0

Le calcul du nombre d'heures théoriques travaillées ayant servi à établir les taux de fréquence et de gravité est fondé sur un format théorique de 39 heures par semaine pour tous les types de contrats.

#### 4.1.5 Formation

##### La formation professionnelle au sein du Groupe

Le plan de formation annuel vise à assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et à proposer des formations qui participent au développement des compétences métier.

Les formations organisées par le Groupe sont le plus souvent techniques et touchent aux compétences métier. Ces actions sont essentielles pour acquérir les compétences à la pointe des évolutions techniques et technologiques nécessaires pour répondre aux spécificités des marchés sur lesquels la Société se positionne. Elles répondent également à l'accompagnement de l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail. C'est pourquoi ces actions doivent être réalisées dans les meilleurs délais avec les meilleurs experts / formateurs du domaine.

D'autres formations visent à développer des compétences transversales. Parmi celles-ci, on peut citer : (i) apprendre à travailler de façon transverse dans un environnement international multi-sites où le challenge ainsi que la satisfaction des clients sont au premier plan, ou (ii) poursuivre le développement des compétences en langues notamment en anglais, nécessaires à l'environnement international de la Société.

L'objectif du Groupe demeure que l'ensemble de ses salariés puissent bénéficier d'au moins une action de formation par an.

##### Les partenariats de formation

Le Groupe a régulièrement recours à des actions externes de formation organisées avec des écoles et organismes conventionnés sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres. Ils deviennent alors de véritables partenaires avec lesquels le Groupe travaille pour apporter les réponses aux besoins d'acquisition de

connaissances et de développement de compétences. Le recours aux formations in situ avec un programme spécifique et ciblé sur les attentes opérationnelles est privilégié.

#### Le partage des connaissances

La formation au sein du Groupe passe également par le partage d'expérience formalisé par l'organisation de formations internes. Ces formations internes occupent une place importante et la Société reconnaît ce transfert de savoir en formant ses formateurs internes sur les aspects pédagogiques. La professionnalisation des formateurs internes compte parmi les priorités.

#### L'évaluation de la formation

La formation constituant un investissement important pour le Groupe, la mesure de son efficacité est indispensable. L'évaluation reste le plus souvent encore celle du participant sur l'action de formation suivie. Cette évaluation est certes essentielle, mais non suffisante. C'est pourquoi le Groupe souhaite mettre en place progressivement une évaluation de l'acquisition des connaissances des stagiaires par les formateurs.

#### Nombre d'heures de formation

Au cours de l'exercice 2018, la Société a mis en œuvre en Europe 409 heures de formation externes.

Suite au plan de sauvegarde de l'emploi mise en œuvre en France en 2016, la Société a également validé des formations pour les salariés licenciés qui représente un volume de 3 464 heures de formation externe sur la période 2016 à 2018.

#### *4.1.6 Egalité de traitement*

##### Egalité entre femmes et hommes

Le Groupe a pour objectif de rester vigilant sur l'égalité de traitement des salaires entre les hommes et les femmes à compétences et expériences équivalentes. Pour cela, il s'assure de l'égalité de rémunération à l'embauche et contrôle les enveloppes salariales pour s'assurer que les augmentations de salaires bénéficient dans les mêmes proportions aux hommes et aux femmes.

En 2015, le Groupe est même allé au-delà en initiant des négociations avec ses représentants syndicaux qui ont abouti à la signature le 8 décembre 2015 d'un accord collectif portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet accord vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise au travers de quatre thèmes : conditions de travail, embauche, rémunération effective, articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité parentale.

Salaires de base annuel moyen en France au 31 décembre 2018 (hors primes d'ancienneté) :

Femmes		Hommes	
Cadres	ETAM	Cadres	ETAM
73 664	37 609	102 811	30 951

\*hors rémunération du président du conseil d'administration (mandataire social non salarié)

L'écart de salaire pour les cadres résulte principalement de la difficulté pour l'entreprise de recruter du personnel féminin pour les postes de management dans son secteur d'activité.

### Politique de lutte contre les discriminations

La Société lutte contre toute forme de discrimination liée à des considérations d'ordre personnel.

Pour ce faire elle a mis notamment en œuvre en France les mesures suivantes :

- Mention sur les annonces de recrutement de l'accessibilité du poste aux salariés handicapés,
- Suivi mensuel de l'égalité d'accès à la formation aux femmes et aux hommes,
- Incitation des managers à veiller lors de l'élaboration du plan de formation de leur équipe à un accès pour tous à la formation.

### L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe ouvre l'ensemble de ses postes à tout salarié sans aucune discrimination. En France, le quota de travailleurs handicapés est atteint et la Société ne paye ainsi plus de taxe Agefiph depuis 2 ans.

#### *4.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail*

Comme le précise le code d'éthique qui a été diffusé par courrier électronique à l'ensemble des salariés du Groupe et qui est remis à chaque nouveau salarié embauché, le Groupe respecte scrupuleusement les législations nationales et internationales, et s'engage notamment à respecter les normes de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la prohibition du travail des enfants ou au travail forcé. Le Groupe veille notamment à ce que ses partenaires commerciaux souscrivent aux mêmes engagements.

De même, la Société respecte le droit des salariés de s'engager, à titre personnel, dans des activités politiques, de soutenir les causes de leur choix ou d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix.

## **4.2 Informations sociétales**

### Protection de la biodiversité

Les différents sites du Groupe n'ont pas une activité pouvant porter atteinte directement à l'équilibre biologique des milieux naturels ou à des espèces animales et végétales protégées.

### Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En France, l'activité du Groupe l'amène à faire appel à un certain nombre de sous-traitants pour lui fournir divers produits et services (telles que prestations intellectuelles diverses (notamment aide au développement de produits), agents d'accueil, de sécurité et de nettoyage, et, jusqu'à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, conception d'outils et équipements pour son laboratoire. Ces sous-traitants se trouvent essentiellement dans un environnement proche du siège social du Groupe à Meyreuil. Le Groupe contribue ainsi au développement d'emplois indirects locaux qui supportent son activité.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Groupe entretient des liens réguliers avec divers établissements d'enseignement supérieur auprès desquels il recrute stagiaires et employés. Il est également en relation avec certains laboratoires de recherche régionaux dont les travaux sont en lien avec son activité. Dans le contexte de son activité recentrée depuis 2016 sur le développement de logiciels, le Groupe n'a pas d'impact territorial, économique et social décisif sur les populations riveraines ou locales.

Sous-traitance et fournisseurs

Dans un souci de performance et pour faire face à la concurrence, le Groupe doit faire preuve d'une grande réactivité et flexibilité. Aussi, pour dépasser les limites de son organisation et renforcer ces deux critères, le Groupe peut faire appel à de l'assistance technique externe. Le Groupe comptait ainsi au 31 décembre 2018 quatre prestataires externes émanant de sociétés de service retenues au travers d'appels d'offres. Cette assistance technique est exercée en France par des sociétés localisées pour la plupart dans la région du siège social de la Société. Durant le temps de leur mission, les ingénieurs correspondants sont intégrés aux équipes de développement et travaillent sous la supervision des responsables de ces équipes.

Loyauté des pratiques

Le Groupe entend conduire son activité dans le respect des règles d'intégrité. Il a mis en place en novembre 2012 un code d'éthique et de conduite des affaires qui définit les principes et les valeurs qui constituent les normes fondamentales de comportement attendues de la part de ses employés principalement dans les domaines suivants :

- Lutte contre toutes formes de discrimination ;
- Prohibition des comportements anti-concurrentiels ;
- Interdiction du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants ;
- Liberté d'association des employés et de la négociation collective ;
- Confidentialité des informations ;
- Protection de la propriété intellectuelle du Groupe et d'autrui ;
- Prévention des conflits d'intérêt ;
- Prévention de la fraude et de la corruption ;
- Prévention du blanchiment d'argent ;
- Prohibition des actes de corruption et de trafic d'influence ;
- Relations avec les actionnaires et les marchés financiers.

Le code d'éthique et de conduite des affaires a été diffusé en langues française et anglaise à l'ensemble des employés du Groupe. Il est par ailleurs donné à chaque nouveau salarié rejoignant le Groupe.

Le Groupe a également distribué en avril 2012, à l'occasion de son introduction en bourse, à l'ensemble de ses employés un code de déontologie boursière. Il est également remis à tout nouvel employé. Le code de déontologie boursière a pour objet de sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont en relation sur leurs obligations en matière de transactions boursières et de prévenir toute utilisation ou communication induite d'informations privilégiées.

Ces deux codes ont fait l'objet d'une actualisation en mars 2017.

## Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe estime que la santé et de la sécurité des consommateurs ne sont pas susceptibles d'être impactées par son activité de développement logiciel. Néanmoins, si cela s'avérait nécessaire, le Groupe veillerait au respect des différentes réglementations environnementales par ses fournisseurs et sous-traitants dans le monde entier, comme il le faisait tant qu'il opérait, en mode *fabless*, une activité de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs.

## Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

En accord avec la démarche collective initiée par l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et the Global e-Sustainability Initiative (GeSI), la Société veille au fait que l'approvisionnement en minerais (or, tungstène, tantale et étain) de ses sous-traitants se fait bien hors des zones de conflits de la République Démocratique du Congo ou pays associés, où les revenus issus de ces minerais servent notamment à financer ces conflits locaux.

Pour ce faire, le Groupe demande aux différents sous-traitants concernés de lui fournir un document écrit attestant que les minerais qu'ils utilisent pour la fabrication de leurs produits ne proviennent pas de ces zones de conflits.

## **4.3 Informations environnementales**

### *4.3.1. Politique générale en matière d'environnement*

Consciente des enjeux environnementaux et de sa responsabilité sociale, Inside Secure veille à ce que son activité s'inscrive dans une démarche de développement durable que ce soit directement ou au travers de ses partenaires commerciaux. Inside Secure s'efforce ainsi de concilier ses objectifs de progression économique et sociale avec le respect de l'environnement en limitant notamment ses impacts négatifs sur l'environnement et en gérant de manière rationnelle les ressources naturelles.

Le Groupe n'ayant aucune activité manufacturière dans ses locaux (activité de développement logiciel et, jusqu'à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, modèle *fabless*), il n'est pas exposé à des risques significatifs directs pour l'environnement. Le département qualité du Groupe est responsable du système de management des aspects environnementaux. Une sensibilisation en matière de protection de l'environnement a été organisée en 2012 pour les salariés basés en France. Elle n'a pas été renouvelée depuis, l'activité de la société ne le justifiant pas particulièrement.

Il n'existe pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

Le Groupe n'a pas versé d'indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

Jusqu'à la cession de son activité semi-conducteurs à la société WISEkey en septembre 2016, le Groupe était soumis aux directives RoHS et DEEE ainsi qu'au règlement européen REACH. Depuis la cession de cette activité, le Groupe n'est plus soumis qu'à la directive DEEE.

#### *4.3.2. Pollution et gestion des déchets*

En raison de son activité essentiellement tertiaire, le Groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui pourraient affecter gravement l'environnement.

La directive (« DEEE ») sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE) prévoit que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Afin d'éviter tout risque de pollution liée, l'ensemble de ces déchets est évacué et pris en charge par une société tierce spécialisée.

Une procédure a été mise en place au sein du Groupe pour l'évacuation et la prise en charge des déchets suivants : plaquettes de silicium, équipements électriques et électroniques, piles et batteries, toner et cartouches d'encre et papier. La prise en charge peut prendre la forme de recyclage matière, de valorisation énergétique, ou d'autres modes de gestion.

Compte-tenu de son activité, le Groupe ne génère pas de nuisance sonore significative.

Également, la nouvelle thématique des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ne constitue pas un sujet matériel pour le Groupe de par sa taille et son activité.

#### *4.3.3. Changement climatique*

Hormis des actions ponctuelles dans chacun des sites opérationnels (tel que l'encouragement des collaborateurs à utiliser dans la mesure du possible les moyens de conférence téléphoniques mis à leur disposition afin de limiter les déplacements), le Groupe n'a pas encore conduit d'analyse spécifique pour identifier les mesures à mettre en place pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, et les autres postes significatifs éventuels d'émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à son activité.

#### *4.3.4. Protection de la biodiversité*

Les différents sites du Groupe n'ont pas une activité pouvant porter atteinte directement à l'équilibre biologique des milieux naturels ou à des espèces animales et végétales protégées.

## 5. Gouvernement d'entreprise

### 5.1. Composition des organes d'administration et de direction

#### 5.1.1 Composition du conseil d'administration

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

<u>Nom et adresse professionnelle</u>	<u>Fonction au sein de la Société</u>	<u>Principales fonctions exercées en dehors de la Société</u>	<u>Dates de début et de fin de mandat</u>
Amedeo D'Angelo	Président du conseil d'administration Directeur général	Inside Secure Corp. (Etats-Unis) - président du conseil d'administration	<u>Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018  <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020  <u>Nomination en qualité de président directeur général</u> : conseil d'administration du 16 mai 2018
Jean Schmitt	Membre indépendant du conseil d'administration Membre du comité d'audit Membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance	Président de la Compagnie Financière de Haute Joux  Président de Jolt Capital	<u>Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018  <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Muriel Barnéoud	Vice-présidente et membre indépendant du conseil d'administration  Présidente du comité des nominations, des	Directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste	<u>Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018  <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée

	rémunérations et de gouvernance		générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Catherine Blanchet	Membre indépendant du conseil d'administration  Présidente du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance	Président de Catherine Blanchet Conseil	<u>Date de 1<sup>ère</sup> nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018  <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
OEP VII IS, LLC Représenté par Joerg Zirener	Membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit	Senior Managing Director chez One Equity Partners	<u>Date de première nomination en qualité d'administrateur</u> : 21 janvier 2019  <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Philipp Von Meurers	Censeur	Directeur chez One Equity Partners	<u>Date de première nomination en qualité de censeur</u> : 21 janvier 2019  <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du conseil d'administration résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

### **Amedeo D'Angelo**

Président du conseil d'administration et directeur général

Naissance : 1954

Nationalité : italienne

Amedeo D'Angelo est Président du conseil d'administration et directeur général de Verimatrix. Avant de rejoindre la Société en 2015, Amedeo D'Angelo a passé une grande partie de sa carrière dans des entreprises de haute technologie. Il a consacré les douze premières années de sa vie professionnelle au métier des semi-conducteurs, chez AMD (Advanced Micro Devices), avant de rejoindre Samsung en tant que responsable des opérations européennes. Il a ensuite exercé diverses fonctions de direction au sein de plusieurs grandes sociétés européennes, notamment en tant que président de Gemplus Card International du groupe Gemplus, aujourd'hui Gemalto. Il a également été le fondateur et directeur général d'Incard, une société italienne spécialisée dans le développement de cartes à puces, d'applications logicielles et de produits de sécurité destinés aux marchés de la banque, des télécoms et de l'identité, ainsi que président d'Y Generation, une société qui a développé une plateforme de paiement mobile. M. D'Angelo a également été directeur des opérations d'Oberthur Card Systems, spécialiste du développement de solutions de sécurité et de logiciels pour systèmes personnels, puis directeur général d'Ingenico, un leader mondial des systèmes de transactions et de paiements sécurisés, où il a mis en œuvre les changements structurels stratégiques nécessaires pour permettre à la société de renouer avec la rentabilité. Il est par ailleurs président non exécutif de Linxens, un leader mondial de la conception et de la fabrication de connecteurs de cartes à puce et d'antennes pour documents sécurisés.

### **Jean Schmitt**

Administrateur indépendant, membre du comité d'audit et du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Naissance : 1965

Nationalité : française

Jean Schmitt est managing partner de Jolt Capital. Avant de fonder Jolt Capital, il a été de 2001 à 2011 partner puis managing partner de Sofinnova Partners. Auparavant, Jean Schmitt avait fondé plusieurs sociétés dont SLP InfoWare, société de big data et d'intelligence artificielle appliquée au CRM. A la suite de sa cession à Gemplus en 2000, il a occupé la double fonction de président-directeur général de SLP InfoWare et de vice-président Telecoms Solutions & Applications de Gemplus. Il siège actuellement au conseil d'administration de Fogale Nanotech (FR), Blackwood Seven (DK), Interel (SG), Softonic (SP) ; il a quitté les conseils de Authentec après sa cession à Apple Inc. (NASDAQ : AUTH), Myriad (SIX : MYRN) et Heptagon après sa cession pour près d'1,3B€ à AMS (SIX:AMS). Il est diplômé de Telecom ParisTech Paris et titulaire d'un DEA en intelligence artificielle. Il est chargé de cours à Telecom ParisTech, à Mines Paristech et à HEC.

### **Muriel Barnéoud**

Administrateur indépendant, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Naissance : 1967

Nationalité : française

Muriel Barnéoud est directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste. De 2010 à 2016, elle a été président directeur général de Docapost (filiale du groupe La Poste, 450 M€ de chiffre d'affaires, 4.500 collaborateurs), spécialiste de la transition numérique et mobile des entreprises et des institutions et experte en gestion du document, digitalisation et sécurisation des échanges électroniques. Après une première expérience chez Arthur Andersen, Muriel Barnéoud a rejoint le groupe La Poste en 1994. Elle y

a notamment occupé le poste de directeur général adjoint du courrier, en tant que directeur industriel. A ce titre, elle a assuré la présidence non exécutive de deux holdings de logistique (Viapost et STP). Dans le cadre de Docompost, elle a par ailleurs siégé au comité de surveillance d'Xange Private Equity, société de capital investissement du groupe La Poste, et au conseil d'administration de Sofipost, holding du groupe La Poste. Elle est également administrateur indépendant d'Akka tech. Elle préside l'ESIEE (école d'ingénieurs) et siège au conseil d'administration d'HEC et de l'ESCP (grandes écoles de commerce), de l'association professionnelle ACSEL (hub de la transformation digitale) et de l'association AFRC (Association Française de la Relation Client) et au conseil de gestion de la fondation CNAM Abbé Grégoire. Muriel Barnéoud est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunication (ENSPTT) et est titulaire d'un DESS de gestion financière et fiscalité.

### **Catherine Blanchet**

Administrateur indépendant, présidente du comité d'audit et membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Naissance : 1970

Nationalité : française

Catherine Blanchet est administrateur et président du comité d'audit de Cohéris (Euronext : COH), éditeur de solutions CRM et Analytics. En 2015, elle crée sa propre structure pour accompagner les sociétés en croissance dans l'accélération de leur développement et l'optimisation de leur valorisation. Mme Blanchet a débuté sa carrière en 1994 au Crédit Lyonnais à New York, avant de rejoindre l'inspection générale de la banque. De 1998 à 2008, Mme Blanchet a travaillé pour la société Completel, opérateur télécom B2B, notamment en tant que directeur financier adjoint en charge du planning stratégique, du financement et des relations investisseurs, pour accompagner le développement du groupe et le promouvoir auprès des marchés financiers. De 2009 à 2015, Catherine Blanchet a travaillé chez Ingenico (Euronext : ING) en qualité de directeur des relations investisseurs pour construire la visibilité et l'attractivité du groupe auprès des marchés financiers, puis, en tant que vice-président en charge des relations investisseurs et de la communication externe pour gérer la transformation de l'image du groupe. Mme Blanchet est diplômée de Paris IX Dauphine (1993) et de l'Institut Mines-Telecom Business School (1994), spécialisation télécom pour la finance de l'Institut Mines-Telecom Bretagne.

### **Joerg Zirener**

Administrateur indépendant, représentant permanent de OEP VII IS, LLC, administrateur, membre du comité d'audit,

Naissance : 1972

Nationalité : allemande

Joerg Zirener est Senior Managing Director d'OEP, basé à Francfort. Joerg Zirener a rejoint OEP en 2006 et a depuis réalisé de nombreux investissements dans les secteurs de l'emballage, des services informatiques, de la technologie, de la chimie et de la santé. Joerg. Zirener est actuellement membre du conseil d'administration des sociétés DWK Lifescience, Smartrac, Lutech, Neology et Bibliotheca. Auparavant, il a été membre du conseil d'administration de Constantia Flexibles, Engineering et Duropack. Avant de rejoindre OEP, il était chef de projet senior au sein de la division Restructuring/Corporate Finance de Roland Berger Strategy Consultants, où il était responsable des projets de restructuration d'entreprise dans différents secteurs en Europe. Joerg. Zirener a également lancé sa propre entreprise, axée sur la Coupe du monde de football de 2006 en Allemagne. Joerg. Zirener a étudié la gestion d'entreprise à l'European Business School d'Oestrich Winkel, à l'Université Argentine de la Empresa à Buenos Aires et à l'École supérieure de commerce de La Rochelle. Il a rédigé sa thèse de

doctorat sur les restructurations d'entreprise en difficulté et a obtenu un doctorat de l'Europa Universität Viadrina.

### Autres mandats des membres du conseil d'administration

Noms	Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe
Amedeo D'Angelo	Linxens (France) – président du comité de surveillance Lutech (Italie) – administrateur Veriphone (Etats-Unis) – administrateur	Intelcav (Brésil) – administrateur Intelicard (Italie) – administrateur Tactilis (Singapour) – président du conseil d'administration Bloompix (Italie) – administrateur Diadema (Italie) – administrateur
Jean Schmitt	Fogale Nanotech (France) – administrateur Softonic (France) – administrateur Greentropism (France) – administrateur Blackwood Seven (Danemark) – administrateur Interel (Singapour) – administrateur Jolt Capital (France) - président Compagnie Financière de Haute Joux (France) - président NILT (Danemark) - administrateur	
Muriel Barnéoud	Sofrepost (France) – administrateur Fondation CNAM Abbé Grégoire (France) – administrateur La Banque Postale Assurances IARD – administrateur Akka Technologie	La Poste Global Mail (France), administrateur Proveance (ex SFDOC.4) (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président La Vosgienne Industrielle de Mailings (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président Orsid (France) – président Mediapost Holding (France) – administrateur Viapost (France) – administrateur Syntec Numérique (France) – administrateur Docapost IoT (France) – président SFDOC. B (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d'administration

Noms	Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe
		SFDOC.C (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration Maileva (France) – représentant légal de Docapost, président Docapost BPO (France) – président Docapost BPO IS (France) – président du conseil d’administration CER – Docapost (France) – président Docapost Conseil (France) – président du conseil de surveillance Seres (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration Xange Capital (France) – représentant permanent de Docapost au conseil de surveillance Sefas Innovation (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration Bretagne Routage (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration Docapost CSP (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration Docapost DPS (France) – président du conseil d’administration
Catherine Blanchet	Catherine Blanchet Conseil - président Coheris (*) (France) – administrateur	Néant
OEP VII IS, LLC <sup>(1)</sup> Représenté par Joerg Zirener	One Equity Partners (Etats-Unis, Allemagne) - Senior Managing Director DWK Life Sciences Group (Allemagne) – administrateur Smartrac (Pays-Bas) – administrateur Lutech (Italie) Neology (Etats-Unis) – administrateur Bibliotheca (Suisse) – administrateur	Constantina Flexibles (Autriche) – administrateur Duropack (Autriche) – administrateur Engineering (Italie) (*) – administrateur

Les sociétés marquées d’un astérisque (\*) sont des sociétés cotées.

<sup>(1)</sup> OEP VII IS, LLC est affilié à One Equity Partners et ne détient aucun autre mandat social que celui dans la Société.

### *5.1.2 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration*

A la connaissance de la Société, il n'existe, entre les personnes énumérées ci-dessus, aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

### *5.1.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale*

A la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit, actuel ou potentiel, entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs de la direction générale et des membres du conseil d'administration de la Société et l'intérêt de la Société. Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 31 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres de la direction générale ou du conseil d'administration de la Société a été nommé.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, aucune restriction acceptée par les personnes visées ci-dessus concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

## **5.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction**

### *5.2.1 Composition et missions du conseil d'administration*

#### 5.2.1.1 Composition du conseil d'administration

En vertu des dispositions légales, le Conseil est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les membres du Conseil peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein une majorité au moins de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

A la suite du changement de mode d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d'administration, en lieu et place de la structure dualiste qui prévalait jusqu'à cette date.

### 5.2.1.2 Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 11 à 13 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté. Le conseil notamment :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- choisit le mode d'organisation de sa gouvernance (dissociation ou unicité des fonctions de président et de directeur général),
- nomme et révoque le président du conseil, le vice-président, le directeur général et les directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération,
- autorise les décisions et engagements énumérés dans le règlement intérieur du conseil,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du code de commerce, et
- établit les projets de résolutions soumises au vote des assemblées générales ainsi que les rapports y afférents.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Chaque membre du Conseil s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, chaque membre du Conseil doit veiller à respecter la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

## 5.2.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

### 5.2.2.1 Règlement intérieur

Le conseil d'administration dispose d'un règlement intérieur fixant notamment ses règles de fonctionnement ainsi que celles de ses comités.

### 5.2.2.2 Information des membres du conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, la Société communique aux administrateurs dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant de la Société (directeur général ou directeur général délégué).

Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président et le directeur général.

Le conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

### 5.2.2.3 Évaluation de travaux du conseil

Une fois par an, le conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur. Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

### 5.2.2.4 Réunion du conseil d'administration au cours de l'exercice

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre. Au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice, le conseil arrête la date de ses réunions trimestrielles à tenir au cours de l'exercice suivant. Les membres du conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel huit (8) jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les membres du conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet : (i) la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération des membres du directoire, et (ii) la vérification et le contrôle des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés, et l'examen du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du Groupe.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice 2018 et depuis sa création le 16 mai 2018, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à 5 reprises. Le président du conseil a présidé ces réunions, le taux de participation moyen sur l'exercice de l'ensemble des membres étant de 100%.

### 5.2.2.5 Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt

Le conseil d'administration a procédé à un examen de l'indépendance de ses membres, notamment lors de sa séance du 14 février 2019 à l'occasion de la nomination de OEP VII IS, LLC au conseil d'administration, et a estimé que trois parmi ses cinq membres actuels sont indépendants. Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet et Monsieur Jean Schmitt remplissent en effet les critères d'indépendance définis dans le Code AFEP- MEDEF, dans la mesure où aucun d'entre eux :

- n'est pas, ni a été au cours des cinq dernières années,
- salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
- mandataire d'une autre société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat ;

- n'est pas (directement ou indirectement) client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité; étant à cet égard rappelé que le conseil d'administration, après examen du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a estimé que la mission confiée à la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet et la rémunération y afférente, ne faisaient pas obstacle à l'indépendance de Madame Catherine Blanchet, compte tenu notamment du caractère non significatif de la relation entretenue avec la Société pour la société Catherine Blanchet Conseil ;
- n'a de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'a été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- n'est membre du conseil d'administration de la Société depuis plus de douze ans ;
- n'est actionnaire de référence de la Société.

#### 5.2.2.6 Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil (loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle) est par ailleurs respecté par la Société, ledit conseil étant composé depuis le 16 décembre 2016 de deux femmes et trois hommes.

#### 5.2.3 Comités spécialisés

La Société a institué deux comités spécialisés au sein du conseil d'administration : un comité d'audit et un comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

##### 5.2.3.1 Comité d'audit

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

La mission du comité d'audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil d'administration de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière : y compris examen, préalablement à leur présentation au conseil d'administration, des comptes sociaux et consolidés, annuels ou semestriels et les présentations financières trimestrielles et de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces comptes et/ou présentations. Le comité d'audit se penchera sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts et examinera toute situation de conflits d'intérêts pouvant affecter un membre du conseil d'administration et proposera des mesures pour y remédier ; d'une façon générale, le comité d'audit veille à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques d'assurer le suivi de l'information financière et comptable : à ce titre, le comité d'audit doit être informé par le conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués et/ou les commissaires aux comptes :
  - (i) de tout évènement exposant le groupe à un risque significatif,
  - (ii) des principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe,
  - (iii) de toute défaillance ou faiblesse significatives en matière de contrôle interne et de toute fraude importante ;
- de tout évènement exposant le groupe à un risque significatif,
- des principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe,

- de toute défaillance ou faiblesse significatives en matière de contrôle interne et de toute fraude importante ;
- de revoir le rapport annuel sur la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques pour la partie sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- s'assurer de l'existence de dispositif anti-fraude et anti-corrupcion ;
- s'assurer du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Au moins deux tiers des membres du comité d'audit sont des membres indépendants selon les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Dans le choix des membres du comité d'audit, le conseil d'administration veille à leur indépendance, à ce qu'un membre indépendant au moins du comité d'audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et à ce que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable. Aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société et des sociétés de son groupe ne peut être membre du comité d'audit.

Les membres du comité d'audit sont :

- Madame Catherine Blanchet (expert financier, président du comité d'audit, membre indépendant du conseil d'administration),
- Monsieur Jean Schmitt (expert financier, membre indépendant du conseil d'administration), et
- Monsieur Joerg Zirener (expert financier)<sup>9</sup>.

Ces trois personnes ont été choisies pour leurs compétences en matière comptable et financière, étant précisé que deux d'entre elles (Madame Catherine Blanchet et Monsieur Jean Schmitt) remplissent de surcroît les critères d'indépendance retenus par la Société et rappelés dans le règlement intérieur du conseil.

Avec deux/tiers de ses membres indépendants, le comité d'audit se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lesquelles le comité d'audit doit être composé d'un minimum de deux tiers de membres indépendants.

Le comité d'audit peut entendre tout membre de la direction générale de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil d'administration et le directeur général de la Société. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent

---

<sup>9</sup> Monsieur Joerg Zirener a remplacé Monsieur Alain Blancquart le 14 février 2019.

à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice écoulé et depuis sa création le 16 mai 2018, le comité d'audit s'est réuni 3 fois avec un taux de présence de 100%.

#### 5.2.3.2 Comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au conseil d'administration les personnes qui devraient être nommées à la direction générale, membres du conseil d'administration ou de l'un de ses comités selon le cas ;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le groupe Inside Secure, de proposer la rémunération des membres de la direction générale et, le cas échéant, des membres du conseil d'administration et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance exerce, notamment, les missions suivantes :

- en matière de nominations, il est chargé :
  - o de présenter au conseil d'administration des recommandations motivées sur la composition du conseil d'administration et de ses comités, guidées par l'intérêt des actionnaires et de la Société. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance doit s'efforcer de refléter une diversité d'expériences et de points de vue, tout en assurant un niveau élevé de compétence, de crédibilité interne et externe et de stabilité des organes sociaux de la Société ;
  - o d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et d'assister le conseil d'administration dans le choix et l'évaluation des membres du conseil d'administration;
  - o de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du conseil d'administration peut être recommandée, en prenant en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur, (iv) l'opportunité de renouvellement des mandats et (v) l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendant de chaque candidat. ; et
  - o de préparer la liste des membres du conseil d'administration dont la désignation comme membre d'un comité du conseil peut être recommandée
  - o de préparer annuellement la liste des dirigeants clés (i.e. directeur général, directeurs généraux délégués, directeur financier...);
- en matière de rémunérations, il est chargé :
  - o d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
  - o d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;

- d'examiner les principaux objectifs de tout plan d'actions gratuites dont la mise en place serait envisagée au bénéfice des salariés de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
  - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires (versement de primes exceptionnelles) y compris en cas de cessation d'activité (indemnité liée à la prise ou à la cessation des fonctions, indemnités compensatrices d'une clause de non concurrence, etc.) des mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ainsi que les pratiques du marché, et
  - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme,
- de s'assurer de la cohérence entre la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et celle des autres cadres dirigeants non mandataires sociaux ;
- de veiller au respect par la Société de ses obligations de transparence en matière de rémunération. Dans le cadre de l'élaboration de ses propositions et travaux, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance prend en compte les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise.
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, en tenant notamment compte de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein de comités mis en place par le conseil d'administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ; et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération.
- en matière de gouvernance, il est chargé :
  - de proposer, de revoir et de s'assurer périodiquement de la mise en œuvre par le Groupe des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise,
  - d'organiser la revue annuelle du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités,
  - de superviser l'intégration et la formation des membres du conseil nouvellement nommés,
  - d'examiner les questions d'indépendance (notamment de proposer annuellement au conseil d'administration la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membre indépendant » au regard des critères définis par le Code de gouvernement des entreprises cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société) et les situations de conflits d'intérêts potentielles des membres du conseil d'administration et des dirigeants principaux du Groupe, et
  - de revoir et de s'assurer de la mise à jour des codes de conduite et de déontologie boursière de la Société.

De manière générale, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance apportera tout conseil et formulera toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Les membres du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance sont :

- Madame Muriel Barnéoud (vice-présidente du conseil d'administration, présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, membre indépendant du conseil d'administration),
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil d'administration), et
- Madame Catherine Blanchet (membre indépendant du conseil d'administration).

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Les membres indépendants représentent la majorité de ses membres.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Au cours de l'exercice écoulé et depuis sa création le 16 mai 2018, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100%.

#### *5.2.4 Fonctionnement de la direction générale*

##### **Direction générale de la Société**

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 mai 2018 a décidé que Monsieur Amedeo D'Angelo cumulerait ses fonctions de président du conseil d'administration avec celles de directeur général.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions car il lui paraît adapté à la situation de la Société et notamment à sa taille. Toutefois, pour répondre aux enjeux de gouvernance relatifs aux responsabilités de contrôle et d'exécution et de prévention des risques de conflit d'intérêts, le conseil a nommé un vice-président qui a pour mission principale d'apporter au conseil d'administration une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance (dont les comités du conseil) et une mission permanente de communication avec les actionnaires sur les sujets de gouvernement d'entreprise. Conformément aux recommandations des agences de conseil en politique de vote en la matière, il dispose en outre du pouvoir statutaire d'exiger du président, le cas échéant, la convocation d'un conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

##### **Pouvoirs du directeur général**

Les pouvoirs du directeur général sont décrits à l'article 14 des statuts de la Société. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

### 5.3. Référence à un Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF dont la dernière version révisée a été publiée le 21 juin 2018 et validé en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise par l'AMF (le « Code AFEP-MEDEF »), ce code étant disponible notamment sur le site du MEDEF (www.medef.com).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

A ce titre, la Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations de ce code.

#### Mise en œuvre de la règle “appliquer ou expliquer”

La Société respecte les recommandations du Code AFEP-MEDEF à l'exception de celles décrites ci-dessous :

Recommandation du Code AFEP-MEDEF	Explications
<p><u>L'évaluation du conseil d'administration est effectuée selon les modalités suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une fois par an, le conseil débat de son fonctionnement ;</li><li>- une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins (voir section 9.3 du Code AFEP-MEDEF).</li></ul>	<p>Le conseil d'administration apprécie chaque année son fonctionnement, mais, à ce jour, aucune démarche formelle d'évaluation n'a pas été mise en place. Le changement de mode d'administration de la Société et l'évolution de la composition du conseil d'administration étant désormais achevés depuis le 16 mai 2018, la Société entend à l'avenir procéder à des évaluations formalisées.</p>
<p><u>Rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (voir section 24.3.3 du Code AFEP-MEDEF).</u></p> <p>Le conseil doit veiller à procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent et de préférence chaque année.</p> <p>S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, il convient :</p> <p>de veiller à ce que les options d'actions et les actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés représentent un pourcentage proportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions qui leur sont attribuées. Les conseils doivent fixer</p>	<p>Il n'existe pas à ce jour de politique générale de distribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance. Les différentes attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions qui ont eu lieu au cours des exercices passés n'ont de surcroît pas été effectuées à périodes calendaires fixes comme le recommande le Code AFEP-MEDEF. Ces attributions ont eu comme objectif de motiver des salariés et dirigeants rejoignant le Groupe, principalement à la suite d'acquisition de sociétés par le Groupe, et, plus récemment, à motiver et fidéliser les cadres et dirigeants dans le cadre de la transformation stratégique et opérationnelle du Groupe. Le conseil d'administration n'a pas défini de pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires car</p>

<p>le pourcentage de rémunération que ne doivent pas dépasser ces attributions ;  d'éviter qu'ils bénéficient d'une trop forte concentration de l'attribution. Il appartiendra aux conseils, en fonction de la situation de chaque société (taille de la société, secteur d'activité, champ d'attribution plus ou moins large, nombre de dirigeants...), de définir le pourcentage maximum d'options et d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires. La résolution d'autorisation du plan d'attribution proposée au vote de l'assemblée générale doit mentionner ce pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux ;  d'être cohérent avec les pratiques antérieures de l'entreprise pour la valorisation des options et des actions de performance attribuées.</p> <p>Ces plans, dont l'attribution doit être proportionnée à la partie fixe et variable annuelle, doivent prévoir des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. Ces conditions peuvent être des conditions de performance internes à l'entreprise ou relatives, c'est-à-dire liées à la performance d'autres entreprises, d'un secteur de référence... S'il est retenu, le cours de bourse peut être apprécié de manière relative (comparaison avec des pairs ou des indices). Lorsque cela est possible et pertinent, ces conditions de performance internes et relatives sont combinées.</p>	<p>la Société souhaite pouvoir librement motiver des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de cette transformation stratégique et opérationnelle du Groupe.</p> <p>Au cas spécifique des mandataires sociaux exécutifs, s'agissant des actions attribuées gratuitement à M. Amedeo D'Angelo le 3 décembre 2018, l'acquisition définitive de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence de M. Amedeo D'Angelo dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et l'acquisition définitive du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société, pourra relever M. Amedeo D'Angelo de tout ou partie desdites conditions.</p> <p>Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a considéré que ces seuls critères constituent des conditions de performance exigeantes et permettent le mieux d'assurer un juste équilibre entre des performances internes et externes à l'entreprise. Les efforts déployés par Amedeo D'Angelo en interne notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société devront se refléter sur la valorisation de l'entreprise en bourse.</p> <p>En outre, M. Amedeo D'Angelo est le seul bénéficiaire de l'attribution d'actions gratuites décidées le 3 décembre 2018.</p>
---	--

## 5.4. Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux et cadres dirigeants

### 5.4.1 Informations relatives aux mandataires sociaux : rémunérations et avantages de toute nature

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF dont la dernière version révisée a été publiée le 21 juin 2018.

#### Tableaux n° 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2017	Exercice 2018
Amedeo D'Angelo – président directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	560 004 €	581 004 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Néant	410 960 €
Total	560 004 €	991 964 €

Le conseil d'administration a fixé à 10% la quantité des actions, issues de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. En outre, à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, aucun instrument de couverture des options de souscription d'actions et actions attribuées gratuitement n'a été mis en place par les membres le président directeur général.

#### Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dûs <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dûs <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
Amedeo D'Angelo – président directeur général				
Rémunération fixe	350 004€	350 004 €	350 004 €	350 004 €
Rémunération variable annuelle	210 000€	225 000€	231 000€	210 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	560 004 €	575 004€	581 004 €	560 004 €

**Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants versés au titre de l'exercice 2017</b>	<b>Montants versés au titre de l'exercice 2018</b>
<b>Patrick Jones (1)</b>		
Jetons de présence	22 000 €	14 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Jean Schmitt</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Muriel Barnéoud</b>		
Jetons de présence	21 000 €	24 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Catherine Blanchet</b>		
Jetons de présence	20 000 €	22 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Alain Blancquart (2)</b>		
Jetons de présence	14 389 €	23 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>77 389 €</b>	<b>83 000€</b>

(1) Patrick Jones a quitté le conseil d'administration le 16 mai 2018, atteint par la limite d'âge

(2) Alain Blancquart a démissionné du conseil d'administration le 14 février 2019

**Tableau n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Néant

**Tableau n° 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute autre société de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe**

Voir le tableau n° 9 « Historique des attributions gratuites d'actions » ci-dessous.

**Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social**

864 000 actions gratuites ont été attribuées définitivement à M. Amedeo D'Angelo le 2 février 2018 et sont devenues disponibles à cette date.

**Tableau n° 8 : Historique des attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions attribuées aux mandataires sociaux**

Néant.

**Tableau n° 9 : Historique des attributions gratuites d’actions**

Information sur les actions de performance <sup>(1)(2)</sup>		
Date d’assemblée	2 février 2016	16 mai 2018
Date du directoire (ou du conseil d’administration)	2 février 2016	3 décembre 2018
Nombre total d’actions attribuées, dont le nombre attribué à :	864 000	220 000
Amedeo D’Angelo	864 000	220 000
Date d’acquisition des actions	2 février 2018	3 décembre 2020
Date de fin de période de conservation	pas de période de conservation	pas de période de conservation
Conditions de performance	-	(3)
Nombre d’actions acquises à la date de dépôt du Document d’Enregistrement Universel	864 000	-
Nombre cumulé d’actions annulées ou caduques	-	-
Actions de performance restantes en fin d’exercice	-	220 000

(1) Seules les attributions toujours valables sont décrites.

(2) A la suite du changement de mode d’administration de la Société décidée par l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d’administration. Ce tableau résume les attributions d’actions de performance au bénéfice de dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs en fonction à la date de dépôt du Document d’Enregistrement Universel.

(3) Ces conditions de présence et de performance sont décrites en section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence 2017, telle que modifiée par la section 13.1.4 de l’actualisation dudit document de référence en date du 21 décembre 2018.

**Tableau n° 10 : Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social**

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie à la date du dépôt du Document d’Enregistrement Universel de plan de rémunération variable pluriannuelle.

**Tableau n° 11**

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Amedeo D'Angelo, président directeur général		X		X		X		X
Date début mandat :	16 mai 2018							
Date fin mandat :	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020							

**Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux**

A l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés.

## **Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux**

Le tableau ci-dessous présente, à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux <sup>(2)</sup>		
	Actions gratuites en période d'acquisition <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits
Amedeo D'Angelo	220 000	227 306 (3)
Alain Blancquart		-
Jean Schmitt		-
Muriel Barnéoud		-
Catherine Blanchet		-
Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits	220 000	227 306 (3)

(1) Une description détaillée des conditions de présence et de performance conditionnant l'acquisition définitive desdites actions gratuites figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence 2017, telle que modifiée par la section 13.1.4 de l'actualisation dudit document de référence en date du 21 décembre 2019.

(2) Seules les attributions toujours valables sont décrites, étant précisé que les actions gratuites définitivement acquises ne sont pas mentionnées.

(3) Compte-tenu de l'ajustement résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée le 23 janvier 2019.

## **Principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général au titre de l'exercice 2019**

En application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du code de commerce, le conseil d'administration a soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général à raison de son mandat pour l'exercice 2019 et constituant la politique de rémunération le concernant. L'assemblée réunie le 24 juin 2019 a approuvé lesdits principes de rémunération.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a pris en compte les principes suivants, conformément aux recommandations du §24-1 du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées :

- exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. L'ensemble des éléments de la rémunération doit être retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ;
- équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt social de l'entreprise ;

- comparabilité : cette rémunération doit être appréciée dans le contexte d'un métier et du marché de référence. Si le marché est une référence, il ne peut être la seule car la rémunération d'un dirigeant mandataire social est fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle peut aussi dépendre de la nature des missions qui lui sont confiées ou des situations particulières (par exemple redressement d'une entreprise en difficulté) ;
- cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise ;
- intelligibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes. Les critères de performance utilisés doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicites et autant que possible pérennes ;
- mesure : la détermination des éléments de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et prendre en compte à la fois l'intérêt social de la société, les pratiques du marché, les performances des dirigeants et les autres parties prenantes de l'entreprise.

Ces principes et critères, arrêtés par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, sont présentés ci-après :

Monsieur Amedeo D'Angelo, président directeur général

<b>Eléments de rémunération</b>	<b>Principes</b>	<b>Critères de détermination</b>
Rémunération fixe	Rémunération au titre du mandat de directeur général déterminée par le conseil d'administration	Le montant annuel brut de la rémunération fixe a été fixé à 350 004 euros au titre de l'exercice 2019, inchangée par rapport à l'exercice 2018.
Rémunération variable annuelle	Le directeur général perçoit une rémunération variable annuelle reposant sur l'atteinte d'objectifs budgétaires définis par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Pour 2019, le montant cible est de 350 004 euros en cas d'atteinte à 100% des objectifs ; il est plafonné à 150%.	Le niveau de réalisation attendu pour la rémunération variable est établi chaque année en fonction d'objectifs budgétaires du Groupe, qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour 2019, la rémunération variable est basée sur un objectif de rentabilité opérationnelle du Groupe (EBITDA) ; cet objectif inclut notamment la réalisation des premières synergies attendues de l'acquisition de Verimatrix.
Jetons de présence	Rémunération au titre du mandat de président du conseil d'administration	Le montant annuel des jetons de présence a été fixé à 40 000 euros au titre de l'exercice 2019, versés pour moitié à l'issue de l'assemblée générale annuelle, pour 1/4 à la fin du 3 <sup>e</sup> trimestre et pour 1/4 à la fin du 4 <sup>e</sup> trimestre.

Rémunération exceptionnelle	Le directeur général pourrait se voir attribuer une rémunération exceptionnelle.	Cette rémunération exceptionnelle viserait à rémunérer une performance particulière sur un ou plusieurs projets ayant un impact majeur sur le développement de la Société tels qu'acquisitions, fusions, changement de contrôle.
Avantages en nature	Mise à disposition, si besoin, d'un appartement meublé loué par la Société situé proche du siège social.	Cette faculté n'est pas utilisée à ce jour par le bénéficiaire.
Régime de retraite complémentaire	Monsieur Amedeo D'Angelo ne bénéficie pas de régime de retraite complémentaire.	

Le président peut se voir attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou des actions gratuites sous condition de présence et/ou de performance.

Enfin, il est précisé que Monsieur Amedeo D'Angelo ne bénéficie pas d'un mécanisme de rémunération pluri-annuelle de long terme (au sens du code AFEP-MEDEF), autre que, au cas par cas, l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites sous condition de présence et/ou de performance.

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre des principes et critères décrits ci-dessus ont été soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, le versement des rémunérations variables étant conditionné à l'approbation par ladite assemblée générale.

#### Membres du conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant est décidé par le Conseil (dans la limite de l'enveloppe votée en assemblée générale) et des principes arrêtés par le Conseil, en fonction de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein du ou des comités mis en place par le conseil.

Les administrateurs pourraient également percevoir une rémunération au titre de missions particulières qui pourraient leur être confiées par le conseil et qui feraient l'objet de conventions réglementées qui seraient soumises au vote de l'assemblée des actionnaires.

#### 5.4.2 Transactions avec les parties liées

##### (a) Conventions intra-groupe

Les refacturations entre la Société et ses filiales (ou, le cas échéant, entre ses filiales entre elles) font l'objet de conventions régissant la nature et les conditions de refacturation des dépenses et des charges. La Société et sa filiale principale, la société Verimatrix, Inc., sont les principale sociétés opérationnelles du Groupe, leurs filiales sont essentiellement des sociétés de support qui leur refacturent leurs services (ou, le cas échéant, les refacturent à des sociétés sœurs) à des prix respectant les principes de pleine concurrence.

##### (b) Opérations avec les apparentés

Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 31 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018 à la note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés condensés au 30 juin 2019, figurant à la section 3.3 « *Etats financiers consolidés* » du Document d'Enregistrement Universel.

Au cours de l'exercice écoulé, lors de sa séance du 3 décembre 2018, le conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite de 220 000 actions à Monsieur Amedeo D'Angelo.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lors de sa séance du 18 octobre 2018, a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année de la convention conclue en 2017 avec la société Catherine Blanchet Conseil, autorisée préalablement par le conseil de surveillance en 2017, dans les termes décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui sera mis à la disposition des actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Cette convention permet à la Société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en son sein. La convention n'a pas été renouvelée en 2019.

En outre, lors de sa séance du 22 mars 2018, le conseil de surveillance a décidé de lever à titre exceptionnel la condition de marché (les autres conditions demeurantes inchangées) relative à des actions gratuites détenues par Monsieur Richard Vacher Detourniere, alors membre du directoire de la Société, avant sa transformation en société à conseil d'administration, (différents attributaires encore présents dans la Société ont bénéficié de cette levée à titre exceptionnelle).

Enfin, aucune convention n'a été conclue depuis le 31 décembre 2018 et jusqu'à la date du Document d'Enregistrement Universel, entre un dirigeant de la Société ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de celle-ci.

#### 5.4.3 Contrats de services entre les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, de contrat de services liant des membres de la direction générale ou du conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

## 6. Actionnariat et Assemblée générale

### 6.1. Capital social

#### Montant du capital social

À la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, le capital social de la Société s'élève à 33 971 708,40 euros, divisé en 84 929 271 actions ordinaires, de 0,40 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées. Le nombre d'actions de la société en circulation à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est précisé en section 6.4.2. ci-après.

#### Titres non représentatifs du capital

Néant.

### 6.2. Capital potentiel

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont détaillés dans ci-après. L'exercice de la totalité de ces valeurs mobilières et instruments et l'acquisition de la totalité des actions gratuites résulterait en l'émission de 7 337 476 actions ordinaires de la Société supplémentaires :

Nature de la valeur mobilière	Référence dans le Document d'Enregistrement Universel	Nombre d'actions potentielles à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel <sup>(1)</sup>
Bons de souscription d'actions	Section 6.2.1	0
Attributions gratuites d'actions	Section 6.2.2	508 306
Options d'achat ou de souscription d'actions	Section 6.2.3	1 256 612
OCEANE	Section 6.2.4	5 572 558
Total		7 337 476

*(1) Si seules des actions nouvelles étaient attribuées et non une combinaison d'actions nouvelles et existantes*

Un actionnaire détenant 1% du capital de la Société verrait sa participation passer à 0,92 % en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions et actions gratuites.

#### 6.2.1 Bons de souscription d'actions

A la date du présent rapport, la Société ne dispose plus de bons de souscription d'actions (les « BSA ») en cours de validité.

## 6.2.2. Attributions gratuites d'actions

A la date du présent rapport, le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018) a attribué un total de 4 802 977 actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 30 juin 2008, 30 juin 2010, 20 janvier 2012, 29 juin 2012, 26 juin 2014, 2 février 2016, 16 décembre 2016, 16 mai 2018 et 21 janvier 2019. Compte tenu de leurs termes 2 876 113 actions ont d'ores et déjà été définitivement acquises, 1 418 558 actions sont devenues caduques et 508 306 actions sont en cours d'acquisition.

Les principales caractéristiques de ces plans d'actions gratuites figurent dans le tableau qui suit.

	HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES																		
	PLAN 1	PLAN 2	PLAN 3	PLAN 4	PLAN 5	PLAN 6	PLAN 7	PLAN 8	PLAN 9	PLAN 10	PLAN 11	PLAN 12	PLAN 13	PLAN 14	PLAN 15	PLAN 16	PLAN 17	PLAN 18	TOTAUX
Date d'assemblée ayant autorisé l'attribution	16/06/2005	16/06/2005	20/10/2005	20/10/2005	20/10/2005	30/06/2008	30/06/2010	20/01/2012	29/06/2012	29/06/2012	29/06/2012	26/06/2014	26/06/2014	2/02/2016	2/02/2016	16/12/2016	16/05/2018	17/04/2019	
Date d'attribution par le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018)	28/07/2005	28/07/2005	17/02/2006	17/02/2006	2/06/2006	3/11/2008	16/12/2010	6/04/2012	26/07/2012	17/10/2012	20/12/2012	23/03/2015	23/03/2015	2/02/2016	30/05/2016	16/12/2016	03/12/2018	1/03/2019	
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	92 184 21 016	112 600 25 664	83 092	56 264 12 832	76 096	20 000	1 116 000 110 000	151 370 64 100	2 200 4 000 63 510	160 533	10 133	299 270	64 426	864 000	221 704	614 677	227 306	330 000 (9)	4 802 977
Les mandataires sociaux (1) Amedeo D'Angelo														864 000			220 000		
Date d'acquisition des actions	6/03/2012 28/07/2007	N/A 28/07/2007	17/02/2008 17/02/2009 17/02/2010	N/A 17/02/2008	2/06/2008 2/06/2009 2/06/2010	3/11/2010	16/12/2012 16/12/2014	N/A N/A	N/A N/A 26/07/2014	17/10/2014 17/10/2015 17/10/2016	20/12/2014 20/12/2015 20/12/2016	23/03/2018 (3)	23/03/2020 (4)	2/02/2018 (5)	2/02/2019 (6)	16/12/2019 (7)	04/12/2020 (8)	01/03/2021	
Durée de période de conservation (2)	2 ans 2 ans	N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans	2 ans 2 ans	N/A N/A	N/A N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1 an
Nombre d'actions acquises à la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel	69 138 21 016	0 25 664	44 840 16 192 15972	0 12 832	38 048 19 024 19 024	20 000	1 116 000 110 000	0 0	0 0 63 510	80 000 40 000 10 533	5 000 2 500	49 502	0	864 000	53 021	180 297	0	0	2 876 113
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	23 046 0	112 600 0	6 088	56 264 0	0	0	0	151 370 64 100	2 200 4 000 0	30 000	2 633	249 768	64 426	0	168 683	434 380	0	49 000	1 418 558
Actions gratuites restantes en fin d'exercice	0 0	0	0	0 0	0	0	0	0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0	0	0	0	0	227 306	281 000	508 306

(1) Liste nominative des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs.

(2) La période de conservation débute à compter de la date d'acquisition des actions gratuites.

(3) Le plan d'actions gratuites du 23 mars 2015 faisait l'objet d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivants la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Faisant usage d'une faculté prévue dans le plan, le directoire a décidé, dans l'intérêt de la société, le 22 mars 2018, après autorisation préalable du conseil de surveillance réuni en séance le 21 mars 2018, de relever certains attributaires de la condition de marché susvisée.

- (4) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure à l'issue d'une période de cinq ans sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les cinq années suivant la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (5) L'attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure le 1er octobre 2018 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe à cette date et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 1er octobre 2018 sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros), étant précisé que l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros. ). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (6) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure le 16 décembre 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 sera respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (7) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.
- (8) (i) l'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et (ii) l'acquisition du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie desdites conditions.
- (9) Chaque attributaire deviendra actionnaire de Verimatrix le 1 mars 2022 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de conditions de performance (réalisation de synergie de coûts pour l'année 2020 suite à l'acquisition de Verimatrix Inc pour un minimum de 10 millions de Dollars). Le conseil d'administration constatera la réalisation de la condition de performance avant le terme de la période d'acquisition et pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions
- (10) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 20 février 2019.

Les principales caractéristiques des actions gratuites attribuées au directeur général de la Société figurent dans le tableau qui suit <sup>(2)</sup> :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Mandat</u>	<u>Date du plan</u>	<u>Nombre d'actions attribuées</u>	<u>Nombre d'actions acquises</u>	<u>Nombre d'actions en cours d'acquisition</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Durée de période de conservation</u>	<u>Nombre d'actions à conserver pendant l'exercice du mandat</u>
Amedeo D'Angelo	Président directeur général	2 février 2016	864 000	864 000	0	2 février 2018	N/A	10%
		3 décembre 2018	227 306		227 306	4 décembre 2020 <sup>(1)</sup>	N/A	10%
			1 091 306	864 000	227 306			

(1) L'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années ; le solde, soit 120 000 actions gratuites, ayant été acquis à la suite de la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, Inc., étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société, pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie de la condition de présence.

(2) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016 et de l'augmentation de capital du 23 janvier 2019.

### 6.2.3. Options d'achat ou de souscription d'actions

A la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société dispose des plans en cours de validité ci-dessous. Chacun donnant droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 2 juin 2006, 19 juin 2007, 30 juin 2008, 29 juin 2012, 19 juin 2013, 26 juin 2014, 16 décembre 2016, 16 mai 2018 et 21 janvier 2019.

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel et après l'augmentation de capital du 20 février 2019, 2 006 791 options de souscription d'actions ont été attribuées, 86 161 options de souscription d'actions ont d'ores et déjà été levées par leurs titulaires, 664 018 options de souscription d'actions sont devenues caduques et 1 256 612 options de souscription d'actions sont en cours de validité.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions figurent dans le tableau qui suit :

<u>Désignation du plan</u>	<u>Date d'attribution</u>	<u>Nombre d'options attribuées<sup>(3)</sup></u>	<u>Nombre d'options caduques</u>	<u>Nombre d'options levées</u>	<u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites<sup>(3)</sup></u>	<u>Prix unitaire de souscription des actions<sup>(3)</sup></u>	<u>Calendrier d'exercice des options</u>	<u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité<sup>(1)</sup></u>	<u>Date limite d'exercice des options</u>
Options juillet 2012	26 juillet 2012	2 356	0	0	2 356	2,8209 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 juillet 2022
Options juillet 2012	26 juillet 2012	13 422	0	0	13 422	2,8209 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 janvier 2022
Options février 2013	20 février 2013	197 272	122 135	31 601	43 536	2,6556 €	exerçables en totalité <sup>(2)</sup>	N/A	20 février 2023
Options février 2013	20 février 2013	42 044	26 068	10 534	5 442	2,6556 €	exerçables en totalité <sup>(2)</sup>	N/A	20 août 2022
Options juin 2013	27 août 2013	109 589	57 151	17 932	34 506	2,2512 €	exerçables en totalité <sup>(2)</sup>	N/A	27 août 2023
Options juin 2013	27 août 2013	36 778	24 381	6 954	5 443	2,2512 €	exerçables en totalité <sup>(2)</sup>	N/A	27 février 2023
Options juin 2014	28 août 2014	84 509	46 418	0	38 091	3,8685 €	exerçables en totalité <sup>(2)</sup>	N/A	28 août 2024
Options décembre 2016 NR	16 décembre 2016	411 721	132 865	19 140	259 716	1,8486 €	exerçables en totalité <sup>(2)</sup>	N/A	16 décembre 2026
Options décembre 2016 NR	19 octobre 2017	258 303	0	0	258 303	2,8939 €	171 772 exerçables <sup>(2)</sup> 86 531 le 19 octobre 2020 <sup>(2)</sup>	N/A	19 octobre 2027

<u>Désignation du plan</u>	<u>Date d'attribution</u>	<u>Nombre d'options attribuées<sup>(3)</sup></u>	<u>Nombre d'options caduques</u>	<u>Nombre d'options levées</u>	<u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites<sup>(3)</sup></u>	<u>Prix unitaire de souscription des actions<sup>(3)</sup></u>	<u>Calendrier d'exercice des options</u>	<u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité<sup>(1)</sup></u>	<u>Date limite d'exercice des options</u>
Options avril 2018 NL	16 avril 2018	14 467	0	0	14 467	2,3713 €	4 774 exerçables <sup>(2)</sup> 4 847 le 16 avril 2020 <sup>(2)</sup> 4 846 le 16 avril 2021 <sup>(2)</sup>	N/A	16 avril 2028
Options décembre 2018 US	21 décembre 2018	41 330			41 330	1,5389 €	13 639 exerçables <sup>(2)</sup> 13 846 le 20 août 2020 <sup>(2)</sup> 13 845 le 20 août 2021 <sup>(2)</sup>	NA	20 août 2028
Options avril 2019 US	17 avril 2019	780 000	255 000		525 000	1,90 €	50% le 1 mars 2021 <sup>(4)</sup> 25% le 1 mars 2022 <sup>(4)</sup> 25% le 1 mars 2023 <sup>(4)</sup>	NA	1 mars 2029
Options avril 2019 US	14 octobre 2019	15 000			15 000		50% le 1 mars 2021 <sup>(4)</sup> 25% le 1 mars 2022 <sup>(4)</sup> 25% le 1 mars 2023 <sup>(4)</sup>	NA	14 août 2029
		2 006 791	664 018	86 161	1 256 612				

(1) Pour les résidents fiscaux français

(2) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

(3) Quantités revues à la suite de l'augmentation de capital du 20 février 2019

(4) La levée des options est subordonnée à une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de conditions de performance (réalisation de synergie de coûts pour l'année 2020 suite à l'acquisition de Verimatrix Inc pour un minimum de 10 millions de Dollars). Le conseil d'administration constatera la réalisation de la condition de performance avant le terme de la période d'acquisition et pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions

Aucun membre du conseil d'administration de la Société n'a bénéficié d'une attribution option d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

#### 6.2.4. OCEANE

La Société a procédé à l'émission, dans le cadre d'un placement privé, les 29 juin et 5 septembre 2017 de 4 313 125 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (« OCEANE ») pour un montant total de 16 087 956,25 euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action la Société. L'émission du 29 juin 2017 a été réalisée au prix de 3,73 euros par obligation et l'émission complémentaire du 5 septembre 2017 au prix de 3,90 euros par obligation. Les OCEANE ont été émises aux mêmes conditions, à l'exception du prix d'émission, et les OCEANE émises le 5 septembre 2017 sont fongibles et assimilables en une seule ligne avec les OCEANE d'origine. Les OCEANE sont négociables sur Euronext Access (le marché libre d'Euronext à Paris) sous le code ISIN FR0013265527.

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi-annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année, à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, à raison de 1,292 action pour OCEANE (conformément à l'ajustement de parité effectué en date du 29 décembre 2018 conformément aux stipulations prévues par la condition 15.6 (b) 13 des modalités (Terms & Conditions) des OCEANE, d'une part, et à l'ajustement résultant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en date du 23 janvier 2019, d'autre part).

La conversion de la totalité des OCEANE pourrait entraîner la création d'un nombre maximum de 5 572 558 actions nouvelles si la Société décidait de n'attribuer que des actions nouvelles.

Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions. Les OCEANE viendront à échéance 29 juin 2022.

### 6.3 Capital autorisé

Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé.

<b>Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 16 mai 2018</b>		
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ( <i>23<sup>ème</sup> résolution</i> )	26 mois  Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 21 janvier 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public et avec délai de priorité obligatoire (24<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (25<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (26<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>
<p>Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale (27<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p>26 mois</p> <p>Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>

Délégation de compétence à consentir en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres (28 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois  Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (29 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois  Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (30 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois  Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois  Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

<b>Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 21 janvier 2019</b>		
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission d'obligations remboursables (les « ORA ») en actions d'un montant nominal de 30 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de OEP VII IS Cayman Co Ltd. (3 <sup>ème</sup> résolution)	31 décembre 2019	Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation le 23 janvier 2019 et a décidé l'émission de 300 ORA d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, au profit de OEP VII IS Cayman Co Ltd.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019	Le conseil d'administration a fait usage de cette délégation le 23 janvier 2019 et a décidé l'émission de 18.902.211 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro l'une, émises au prix de 1,19 euros l'une, prime d'émission incluse.  Puis, le conseil d'administration du 14 février 2019 a décidé de réduire le nombre d'actions nouvelles souscrites à titre réductible soit 3.298.055 actions souscrites à l'occasion de l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 23 janvier 2019, à 2.904.522 actions.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription en vertu de la 4 <sup>ème</sup> résolution ci-dessus (5 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 24 juin 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
<b>Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 24 juin 2019</b>		
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (11 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 24 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et délai de priorité obligatoire (<i>12<sup>ème</sup> résolution</i>)</p>	<p>26 mois 24 août 2021</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (<i>13<sup>ème</sup> résolution</i>)</p>	<p>26 mois 24 août 2021</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>
<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (<i>14<sup>ème</sup> résolution</i>)</p>	<p>26 mois 24 août 2021</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>
<p>Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale (<i>15<sup>ème</sup> résolution</i>)</p>	<p>26 mois 24 août 2021</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.</p>

Délégation de compétence à consentir en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire (16 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois 24 décembre 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 24 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (18 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 24 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (20 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois 24 août 2021	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

### Evolution du capital social

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 29 décembre 1994, avec un capital initial de 1 620 500 francs.

Le capital social a été ensuite augmenté, à plusieurs reprises, pour atteindre, le 21 décembre 2015, 13 908 539,20 euros, au résultat de l'acquisition définitive d'actions gratuites ayant donné lieu à l'émission de 2 500 actions.

Le tableau ci-après présente sous forme synthétique l'évolution du capital depuis cette date.

<u>Date de l'opération</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Nombre d'actions émises ou annulées</u>	<u>Montant nominal (en euros)</u>	<u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u>	<u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u>	<u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u>	<u>Valeur nominale (en euros)</u>
8 juillet 2005	Réduction du capital à zéro	- 628 666	- 9 581 828,14	Néant	0	0	
8 juillet 2005	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(1)</sup>	628 666	1 005 865,60	0	1 005 865,60	628 666	1,60
14 novembre 2005	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(2)</sup>	380 472	608 755,20	5 391 288,24	1 614 620,80	1 009 138	1,60
3 mars 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(2)</sup>	13 733	21 972,80	194 596,61	1 636 593,60	1 022 871	1,60
31 mars 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(3)</sup>	190 234	304 374,40	2 695 615,78	1 940 968,00	1 213 105	1,60
2 juin 2006	Augmentation de capital par apport en nature <sup>(4)</sup>	35 798	57 276,80	507 257,66	1 998 244,80	1 248 903	1,60
19 juillet 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(3)</sup>	6 865	10 984,00	97 277,05	2 009 228,80	1 255 768	1,60
28 août 2006	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(5)</sup>	465 390	744 624,00	12 388 681,80	2 753 852,80	1 721 158	1,60
28 juillet 2007	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	11 670	18 672,00	0	2 772 524,80	1 732 828	1,60
4 septembre 2007	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(6)</sup>	232 695	372 312,00	6 194 340,90	3 144 836,80	1 965 523	1,60
28 décembre 2007	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>	411 638	658 620,80	15 893 343,18	3 803 457,60	2 377 161	1,60
28 décembre 2007	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>	164 220	262 752,00	6 340 534,20	4 066 209,60	2 541 381	1,60
5 février 2008	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>	45 878	73 404,80	1 771 349,58	4 139 614,40	2 587 259	1,60
17 février 2008	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	14 418	23 068,80	0	4 162 683,20	2 601 677	1,60
2 juin 2008	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	9 512	15 219,20	0	4 177 902,40	2 611 189	1,60
20 août 2008	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>	66 595	106 552,00	2 571 232,95	4 284 454,40	2 677 784	1,60
17 décembre 2008	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(7)</sup>	99 478	159 164,80	3 840 845,58	4 443 619,20	2 777 262	1,60
17 février 2009	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	4 048	6 476,80	0	4 450 096,00	2 781 310	1,60
2 juin 2009	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	4 756	7 609,60	0	4 457 705,60	2 786 066	1,60
29 juillet 2009	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de BSA) <sup>(4)</sup>	12 392	19 827,20	0	4 477 532,80	2 798 458	1,60
17 février 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	3 993	6 388,80	0	4 483 921,60	2 802 451	1,60
2 juin 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	4 756	7 609,60	0	4 491 531,20	2 807 207	1,60
29 septembre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(8)</sup>	2 426 017	3 881 627,20	42 212 695,80	8 373 158,40	5 233 224	1,60

<u>Date de l'opération</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Nombre d'actions émises ou annulées</u>	<u>Montant nominal (en euros)</u>	<u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u>	<u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u>	<u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u>	<u>Valeur nominale (en euros)</u>
1er octobre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions) <sup>(4)</sup>	210	336,00	2 975,70	8 373 494,40	5 233 434	1,60
3 novembre 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites <sup>(4)</sup>	5 000	8 000,00	0	8 381 494,40	5 238 434	1,60
8 novembre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(8)</sup>	73 077	116 923,20	1 271 539,80	8 498 417,60	5 311 511	1,60
30 novembre 2010	Augmentation de capital par apport en numéraire <sup>(8)</sup>	107 894	172 630,40	1 877 355,60	8 671 048,00	5 419 405	1,60
11 mai 2011	Division de la valeur nominale des actions de la Société	0	0	0	8 671 048,00	21 677 620	0,40
13 juin 2011	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions)	46 704	18 681,60	165 448,90	8 689 729,60	21 724 324	0,40
22 février 2012	Conversion des actions de préférence de catégorie D en actions ordinaires	1 449 144	579 657,60	-	9 269 387,20	23 173 468	0,40
22 février 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (offre au public)	8 313 250	3 325 300,00	65 674 675,00	12 594 687,20	31 486 718	0,40
24 février 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de l'option de sur-allocation)	1 246 986	498 794,40	9 851 189,40	13 093 481,60	32 733 704	0,40
6 avril 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	40 481	16 192,40	360 535,81	13 109 674,00	32 774 185	0,40
6 avril 2012	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	69 138	27 655,20	-	13 137 329,20	32 843 323	0,40
20 décembre 2012	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	1 116 000	446 400,00	-	13 583 729,20	33 959 323	0,40
20 décembre 2012	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	34 239	13 695,60	125 026,6575	13 597 424,80	33 993 562	0,40
8 juillet 2014	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	24 276	9 710,40	85 997,73	13 607 135,20	34 017 838	0,40
25 août 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	63 510	25 404,00	-	13 632 539,20	34 081 348	0,40
25 août 2014	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice de bons de souscription d'actions)	20 000	8 000,00	35 800,00	13 640 539,20	34 101 348	0,40
20 octobre 2014	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	32 500	13 000,00	68 875,00	13 653 539,20	34 133 848	0,40
20 octobre 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	80 000	32 000,00	-	13 685 539,20	34 213 848	0,40
17 décembre 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	110 000	44 000,00	-	13 729 539,20	34 323 848	0,40

<u>Date de l'opération</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Nombre d'actions émises ou annulées</u>	<u>Montant nominal (en euros)</u>	<u>Prime d'émission ou d'apport (en euros)</u>	<u>Montant nominal cumulé du capital social (en euros)</u>	<u>Nombre cumulé total d'actions en circulation</u>	<u>Valeur nominale (en euros)</u>
20 décembre 2014	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	5 000	2 000,00	-	13 731 539,20	34 328 848	0,40
11 mai 2015	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	400 000	160 000,00	652 000,00	13 891 539,20	34 728 848	0,40
28 octobre 2015	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	40 000	16 000,00	-	13 907 539,20	34 768 848	0 ;40
21 décembre 2015	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	2 500	1 000,00	-	13 908 539,20	34 771 348	0 ;40
26 avril 2016	Augmentation de capital par apport en numéraire	8 345 118	3 338 047,20	1 835 925,96	17 246 586,40	43 116 466	0,40
17 octobre 2016	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	10 533	4 213,00	-	17 250 799,60	43 126 999	0,40
11 avril 2017	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	54 254	21 701,60	-	17 272 501,20	43 181 253	0,40
31 janvier 2018	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	19 140	7 656,00	-	17 280 157,20	43 200 393	0,40
13 février 2018	Augmentation de capital par apport en numéraire (exercice d'options de souscription d'actions)	5 267	2 106,80	-	17 282 264,00	43 205 660	0,40
13 février 2018	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	864 000	345 600,00	-	17 627 864,00	44 069 660	0,40
23 mars 2018	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	49 502	19 800,80	-	17 647 664,80	44 119 162	0,40
23 janvier 2019	Augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	18 908 211	7 563 284,40	14 937 486,69	25 210 949,20	63 027 373	0,40
17 avril 2019	Augmentation de capital résultant de la conversion des 300 obligations remboursables en actions émises le 23 janvier 2019	21 651 191	8 660 476,40	21 339 523,60	33 871 425,60	84 678 564	0,40
18 juin 2019	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	53 021	21 208,40	-	33 892 634		0,40
31 octobre 2019	Augmentation de capital résultant de l'exercice de stock-options	15 685	6 274	22 721,29	33 898 908	84 747 270	0,40
1 <sup>er</sup> décembre 2019	Augmentation du nombre d'actions attribuées le 18 juin 2019 en conséquence de l'ajustement sur l'augmentation de capital du 23 janvier 2019	1 704	681,60		33 899 589,60	84 748 974	0,40
16 décembre 2019	Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive d'actions gratuites	180 297	72 118,80		33 971 708,40	84 929 271	0,40

(1) Actions de préférence de catégorie P converties en actions ordinaires le 20 octobre 2005

(2) Actions de préférence de catégorie A auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie A

- (3) *Actions de préférence de catégorie A*
- (4) *Actions ordinaires*
- (5) *Actions de préférence de catégorie B auxquelles étaient attachés des bons donnant le droit de souscrire à des actions de préférence de catégorie B*
- (6) *Actions de préférence de catégorie B*
- (7) *Actions de préférence de catégorie C*
- (8) *Actions de préférence de catégorie D*

**Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

Il n'en existe pas à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel, à la connaissance de la Société.

**Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Les différentes augmentations de capital réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ont donné lieu aux mesures d'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions et actions gratuites) dans les conditions légales et réglementaires.

Un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société verrait sa participation passer à 0,92 % en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions et actions gratuites.

## 6.4 Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions

### 6.4.1 Répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente, à la connaissance de la Société, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

	Situation au 31 décembre 2018		Situation à la date du Document d'Enregistrement Universel	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
<b>Membres du conseil d'administration</b>	<b>1 179 234</b>	<b>2,67%</b>	<b>1 929 060</b>	<b>2,27%</b>
<i>Amedeo D'Angelo</i>	1 173 000	2,66%	1 890 819	2,23%
<i>Jean Schmitt</i>	2 034	0,00%	2 904	0,00%
<i>Muriel Barnéoud</i>		0,00%	5 713	0,01%
<i>Catherine Blanchet</i>	4 200	0,01%	29 624	0,03%
<i>OEP VII IS, LLC</i>	-	-	-	-
<b>OEP Inside B.V.</b>	-	-	<b>21 651 191</b>	<b>25,49%</b>
<b>Palladio Holdings (*)</b>		-	<b>4 245 412</b>	<b>5,00%</b>
<b>Jolt Capital</b>	<b>2 447 297</b>	<b>5,55%</b>	<b>3 145 070</b>	<b>3,70%</b>
<b>Bpifrance Participations</b>	<b>2 423 991</b>	<b>5,49%</b>	<b>3 600 461</b>	<b>4,24%</b>
<b>Autres actionnaires</b>	<b>38 068 640</b>	<b>86,29%</b>	<b>50 358 077</b>	<b>59,29%</b>
<b>Total</b>	<b>44 119 162</b>	<b>100,00%</b>	<b>84 929 271</b>	<b>100,00%</b>

(\*) nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 non connu de la Société

Les principaux actionnaires de la Société ne détiennent pas de droit de vote différent de tous les actionnaires de la Société.

A la date du Document d'Enregistrement Universel, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

A l'exception de la présence d'une majorité de membres indépendants au sein de son conseil d'administration et de la procédure des conventions réglementées, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

#### 6.4.2 Historique du capital social au cours des trois derniers exercices

	Situation au 31 décembre 2016		Situation au 31 décembre 2017		Situation au 31 décembre 2018	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
<b>Membres du conseil d'administration</b>	315 234	0,73%	315 234	0,73%	1 179 234	2,67%
<i>Amedeo D'Angelo</i>	309 000	0,72%	309 000	0,72%	1 173 000	2,66%
<i>Jean Schmitt</i>	2 034	0,00%	2 034	0,00%	2 034	0,00%
<i>Muriel Barnéoud</i>		0,00%		0,00%		0,00%
<i>Catherine Blanchet</i>	4 200	0,01%	4 200	0,01%	4 200	0,01%
<i>OEP VII IS, LLC</i>		-	-	-	-	-
<b>Jolt Capital</b>	3 757 413	8,71%	2 447 297	5,66%	2 447 297	5,55%
<b>Bpifrance Participations</b>	2 423 991	5,62%	2 423 991	5,61%	2 423 991	5,49%
<b>GIMV</b>	5 275 167	12,23%	3 503 970	8,11%		
<b>Autres actionnaires</b>	31 355 194	72,70%	34 509 901	79,88%	38 068 640	86,29%
<b>Total</b>	43 126 999	100,00%	43 200 393	100,00%	44 119 162	100,00%

(\*) nombre d'actions détenues au 31 décembre 2018 non connu de la Société

#### 6.4.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 24 juin 2019 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, du Règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation a remplacé l'autorisation ayant le même objet consentie le 16 mai 2018, les conditions définies par cette dernière étant identiques à celles consenties le 24 juin 2019.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;
- objectifs des rachats d'actions :
  - o assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
  - o honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
  - o remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - o acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect notamment de la réglementation boursière ; ou

- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 10 euros avec un plafond global de 33 000 000 euros.

A la date du Document d'Enregistrement Universel, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès de Oddo Corporate Broking – voir ci-dessous.

#### Contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Broking

A cet égard, la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis (contrat poursuivi par Oddo depuis 2019) un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros.

#### *Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2018*

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2018 :

- 685 493 actions ont été achetées au cours moyen de 2,46685 euros, et
- 576 396 actions ont été vendues au cours moyen de 2,52970 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

#### *Nombre et valeur des actions propres détenues au 30 novembre 2019*

Compte tenu des achats et ventes effectués depuis le début de l'année 2019, le solde du contrat de liquidité était de 85 642 actions au 30 novembre 2019. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 171 284 euros, sur la base du cours de clôture au 29 novembre 2019, soit 2 euros.

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

#### Attributions d'actions aux salariés

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions en vue de les attribuer à ses salariés dans le cadre d'un programme d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

#### *6.4.4 Etat de la participation des salariés au capital social*

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé dans le passé à plusieurs attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié.

Au 31 décembre 2018, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail et celles détenues en application de l'article L. 225-197 du code de commerce, c'est-à-dire les actions gratuites attribuées après la publication de la loi dite Macron) était de 0. Il est précisé que les actions gratuites

attribuées après la publication de la loi Macron sont en cours d'acquisition à la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

## **6.5 Politique de distribution des dividendes**

La Société n'a versé à ce jour aucun dividende à ses actionnaires et ne compte pas le faire dans un avenir proche. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société.

## **6.6 Informations statutaires sur les actions et les assemblées générales**

### *6.6.1 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale*

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Des assemblées générales, soit ordinaires ou extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire en donnant procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, à toute autre personne physique ou morale de son choix ou à la Société sans indication de mandat ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations.

Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

### *6.6.2 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

A la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. L'article 7 de la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ayant instauré un droit de vote double de plein droit, sauf clause contraire des statuts, pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 a été convoquée à l'effet de se prononcer notamment sur une modification des statuts pour ne pas instituer un tel droit de vote double. Cette résolution ayant été adoptée par l'assemblée générale, tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est désormais expressément écarté par les statuts de la Société.

Par ailleurs, la Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Enfin, les détenteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Inside Secure nouvelles ou existantes (OCEANE) émises en juin et septembre 2017 disposent d'un droit de rachat en cas de changement de contrôle de la Société selon les dispositions prévues aux termes et conditions desdites obligations convertibles.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Voir section « *Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions* » ci-dessus.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux dirigeants ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Le président directeur général ne bénéficie pas d'indemnité en cas de démissions ou de cessation de ses fonctions.

L'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Richard Vacher Detournière, directeur financier de la Société, n'est pas de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les parts variables des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont subordonnées à la réalisation d'objectifs précis et préétablis. La part variable de la rémunération du directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, a été déterminée par le conseil d'administration de la Société sur proposition du comité des rémunérations selon les critères suivants :

Dirigeants mandataires sociaux	Objectifs
Amedeo D'Angelo	Un objectif de profitabilité opérationnelle (EBITDA) du Groupe sur l'exercice 2018 à hauteur de 50% et de chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 50%.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs fixés au directeur général pour sa rémunération variable a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. L'objectif de profitabilité opérationnelle fixé pour l'exercice 2018 ayant été dépassé, la rémunération variable annuelle globale, plafonnée, ressort à 110% du montant cible.

Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale du 19 juin 2013 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance (puis du conseil d'administration à compter du 16 mai 2018), à 265 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi qu'au titre de chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration en date du 17 avril 2019, a actualisé la politique de versement des jetons de présence au titre de l'année 2019. Les jetons de présence s'élèvent à 5 000 euros par trimestre et par personne (sous réserve d'assiduité), les jetons de présence étant en outre réservés aux seuls membres indépendants non rémunérés par ailleurs par une société de gestion de portefeuille. Le président du conseil d'administration percevra 40 000 euros de jetons de présence pour l'année au titre de cette fonction. Le vice-président du conseil d'administration percevra 1 000 euros par trimestre au titre de cette fonction. Les présidents des deux comités percevront 2 000 euros par trimestre chacun au titre de ces fonctions. Le montant global estimé des jetons de présence au titre de 2019 reste dans l'enveloppe votée historiquement par les actionnaires.

Les jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices 2017 et 2018 sont répartis de la façon décrite dans le tableau n° 3 figurant à la section 5.4 « *Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux et cadres dirigeants* » du Document d'Enregistrement Universel.

## 7. Informations complémentaires

### 7.1. Identité de la société

#### Raison sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale « Verimatrix ». Le changement de dénomination sociale de « INSIDE SECURE » en « Verimatrix » a été décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 juin 2019.

#### Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395.

Le *Legal Entity Identifier* (LEI) de la Société est le 969500MQKPVEWTQIRT36.

#### Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 30 novembre 1994 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 29 décembre 1994, soit jusqu'au 28 décembre 2093, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à conseil d'administration lance régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé Impasse des carrés de l'Arc – Rond-point du Canet – 13590–13590 Meyreuil – France.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Courriel : [info@verimatrix.com](mailto:info@verimatrix.com)

Site Internet : [www.verimatrix.com](http://www.verimatrix.com)

Téléphone : +33(0)4 42 90 59 05

Les informations figurant sur le site internet de la Société ne font pas partie du Document d'Enregistrement Universel, sauf si ces informations y sont incorporées par référence.

#### Objet Social (article 3 des statuts de la Société)

La Société a pour objet :

- la conception, la fabrication et la commercialisation de produits électroniques et informatiques, notamment dans le domaine des circuits intégrés, et
- généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la Société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La dernière version à jour des statuts peut être consultée sur son site internet.

## **7.2. Personnes responsables du Document d'Enregistrement Universel et de l'information financière**

### *7.2.1 Identité des personnes responsables*

#### 7.2.1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Amedeo D'Angelo  
Président-directeur général

#### 7.2.1.2 Responsable de l'information financière

Monsieur Richard Vacher Detournière  
Directeur général – Directeur financier  
Adresse : Impasse des carrés de l'Arc – Rond-point du Canet – 13790 Meyreuil - France  
Courriel : [finance@verimatrix.com](mailto:finance@verimatrix.com)

### *7.2.2 Déclaration du responsable du Document d'Enregistrement Universel*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le 26 décembre 2019

Le président-directeur général  
Amedeo D'Angelo

## **7.3. Documents accessibles au public**

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société. L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société ([www.verimatrix-finance.com](http://www.verimatrix-finance.com)).

### **Calendrier prévisionnel indicatif des publications financières pour l'année 2019 :**

- Résultats annuels 2019 : 4 mars 2020

## 8. Annexes

### 8.1. Table de concordance du document d'enregistrement universel (URD)

La table de correspondance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD et de croiser celles-ci avec les sections du présent Document d'Enregistrement Universel.

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019		Page(s) du Document d'Enregistrement Universel	
		Section	Page
<b>1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>		
1.1	Identité des personnes responsables	7.2.1	215
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.2.2	215
1.3	Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	n.a	
1.4	Attestation relative aux informations provenant de tierces parties	n.a	
1.5	Déclaration sans approbation préalable	Encart	4
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	3.5.3.4	156
2.2	Changement éventuel	n.a	
<b>3.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	2.	27
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>		
4.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	7.1.	214
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de la Société	7.1.	214
4.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	7.1.	214
4.4	Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays dans lequel elle est constituée, adresse et numéro de téléphone du siège social, site internet	7.1.	214
<b>5.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
5.1	Principales activités	1.1.	8
5.1.1	<i>Nature des opérations</i>	<i>1.1.1</i>	8
5.1.2	<i>Nouveaux produits et services importants</i>	<i>1.2.</i>	<i>11</i>

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019		Page(s) du Document d'Enregistrement Universel	
		Section	Page
5.2	Principaux marchés	1.3.	16
5.3	Évènements importants	1.1.2 et 1.1.3	8
5.4	Stratégie et objectifs	1.4.	18
5.5	Dépendance du Groupe à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.9.	25
5.6	Indicateurs du positionnement concurrentiel	1.2. et 1.6.	11, 20
5.7	Investissements	1.7.4	22
5.7.1	<i>Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices</i>	<i>1.7.4 (a)</i>	22
5.7.2	<i>Principaux investissements en cours ou que compter réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement</i>	<i>1.7.4 (b) et (c)</i>	22
5.7.3	<i>Co-entreprises et engagements pour lesquels la Société détient une portion significative du capital</i>	<i>n.a.</i>	
5.7.4	<i>Questions environnementales</i>	4.3.	65
<b>6.</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>		
6.1	Description sommaire du Groupe	1.1.1 et 1.8.	8, 23
6.2	Liste des filiales importantes	1.8.	23
<b>7.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
7.1	Situation financière	3.1.	45
7.1.1	<i>Evolution des résultats et de la situation financière de la Société</i>	3.1.	45
7.1.2	<i>Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement</i>	<i>1.4. et 1.7.1</i>	<i>18, 20</i>
7.2	Résultats d'exploitation	3.1.1	45
7.2.1	<i>Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements influant sensiblement le résultat du Groupe</i>	<i>3.1.1</i>	45
7.2.2	<i>Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets du Groupe</i>	<i>3.1.1</i>	45
<b>8.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019		Page(s) du Document d'Enregistrement Universel	
		Section	Page
8.1	Informations sur les capitaux de la Société	3.1.2	54
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	3.1.2	54
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de la Société	3.1.2	54
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de la Société	3.1.2.6	58
8.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au 5.7.2 ci-dessus	n.a.	
<b>9</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	1.9.	25
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>		
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	3.2.	59
10.2	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe	3.2.	59
<b>11</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>		
11.1	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	3.2.	59
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	n.a	
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	n.a	
<b>12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
12.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance	5.11. et 5.2.4	167, 180
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	5.1.3	173
<b>13</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>		
13.1	Montants des rémunérations versées et avantages en nature	5.4.	183
13.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versements de pensions, retraites ou autres	5.4.	183

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019		Page(s) du Document d'Enregistrement Universel	
		Section	Page
	avantages au profit des mandataires sociaux		
<b>14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
14.1	Date d'expiration des mandats des membres des organes d'administration et de direction pour le dernier exercice	5.1.	167
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	5.4.3	190
14.3	Informations sur les comités spécialisés de la Société	5.2.3	176
14.4	Gouvernement d'entreprise	5.3.	181
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	n.a.	
<b>15</b>	<b>SALARIÉS</b>		
15.1	Nombre de salariés	4.1.1	157
15.2	Participations et stock-options des personnes visées au 12.1 ci-dessus	5.4.1	183
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de la Société	6.4.4	209
<b>16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société	6.4.1	207
16.2	Existence de droits de vote différents	n.a.	
16.3	Contrôle direct ou indirect de la Société	6.4.1	207
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n.a.	
<b>17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES</b>	5.4.2	190
<b>18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ</b>		
18.1	Informations financières historiques	3.3.	60
18.1.1	<i>Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit</i>	3.3.	60
18.1.2	<i>Changement de date de référence comptable</i>	n.a.	

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019		Page(s) du Document d'Enregistrement Universel	
		Section	Page
18.1.3	<i>Normes comptables</i>	3.3.	60
18.1.4	<i>Changement de référentiel comptable</i>	<i>n.a.</i>	
18.1.5	<i>Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, tableaux des flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives</i>	3.3.	60
18.1.6	<i>Etats financiers consolidés</i>	3.3.	60
18.1.7	<i>Date des dernières informations financières</i>	3.6.	156
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	3.7.	156
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	3.5.1	146
18.3.1	<i>Audit indépendant des informations financières annuelles historiques</i>	<i>3.5.1</i>	<i>146</i>
18.3.2	<i>Autres informations auditées</i>	<i>n.a.</i>	
18.3.3	<i>Source des informations non auditées et raisons de l'absence d'audit</i>	<i>n.a.</i>	
18.4	Informations financières pro forma	3.4.	131
18.5	Politique en matière de dividendes	6.5.	210
18.5.1	<i>Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable</i>	<i>6.5.</i>	<i>210</i>
18.5.2	<i>Montant des dividendes par action pour les trois derniers exercices</i>	<i>6.5.</i>	<i>210</i>
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.3.	44
18.7	Changement significatif de la situation financière de la Société	1.1.3	9
<b>19</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>		
19.1	Capital social	6.1.	191
19.1.1	<i>Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées</i>	<i>6.1. et 6.3.</i>	<i>191, 197</i>
19.1.2	<i>Informations relatives aux actions non représentatives du capital</i>	<i>n.a.</i>	
19.1.3	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société</i>	<i>6.4.3</i>	<i>208</i>
19.1.4	<i>Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de</i>	<i>6.2.</i>	<i>191</i>

Rubriques des annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019		Page(s) du Document d'Enregistrement Universel	
		Section	Page
	<i>souscription</i>		
19.1.5	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	n.a.	
19.1.6	<i>Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	n.a.	
19.1.7	<i>Historique du capital social</i>	6.3.	197
19.2	Acte constitutif et statuts	7.1.	214
19.2.1	<i>Registre et objet social</i>	7.1.	214
19.2.2	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</i>	n.a.	
19.2.3	<i>Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</i>	n.a.	
<b>20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	n.a.	
<b>21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	7.3	215

n.a. : non applicable

## 8.2. Glossaire

<b>Android :</b>	<i>Android</i> est le système d'exploitation ( <i>operating system</i> ) <i>open source</i> de Google pour téléphones intelligents ( <i>smartphones</i> ) et autres terminaux mobiles. Il est utilisé par exemple dans des téléviseurs, des radio-réveils, des montres connectées, des autoradios et même des voitures.
<b>API</b> ( <i>Application Programming Interface</i> ) :	ensemble de fonctions, procédures ou classes mises à disposition des programmes informatiques par une bibliothèque logicielle, un système d'exploitation ou un service permettant l'interopérabilité entre les composants logiciels.
<b>Carte à puce :</b>	carte souple comportant un circuit intégré destiné à traiter et stocker des données. Elle contient au moins un circuit intégré capable de traiter de l'information. La carte à puce est généralement destinée à des fins d'authentification ou de paiement.
<b>Cloud computing</b> (informatique dématérialisée ou « informatique dans le nuage ») :	concept qui consiste à déporter sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement menés sur des serveurs locaux ou sur le poste client de l'utilisateur (ordinateur ou téléphone portable, par exemple). Les utilisateurs ne gèrent plus leurs serveurs informatiques, mais peuvent ainsi accéder, de manière évolutive, à de nombreux services en ligne sans avoir à gérer l'infrastructure sous-jacente.
<b>Cryptologie :</b>	moyen de chiffrement par lequel un message est rendu inintelligible en l'absence d'une clef de déchiffrement appropriée. Les clefs sont fondées sur des algorithmes mathématiques.
<b>DVB</b> <b>Dollar, dollar américain, USD et \$ :</b>	Digital Video Broadcasting, ensemble de normes de télévision numérique édictées par le consortium européen DVB, et utilisées dans un grand nombre de pays. monnaie en vigueur aux Etats-Unis.
<b>DRM</b> ( <i>Digital Right Management</i> ) :	technologie sécurisée qui permet au détenteur des droits d'auteur d'un objet soumis à la propriété intellectuelle (comme un fichier audio, vidéo ou texte) de spécifier ce qu'un utilisateur est en droit d'en faire. En général, elle est utilisée pour proposer des téléchargements sans craindre que l'utilisateur ne distribue librement le fichier sur le web.
<b>EMV</b> ( <i>Europay Mastercard Visa</i> ) :	standard international de sécurité et d'exigences fonctionnelles de performance imposées pour les cartes de paiement en vigueur depuis 1995.
<b>ESS :</b>	Embedded Security Solutions
<b>Fabless :</b>	<i>business model</i> « sans usine » consistant, pour une société de semi-conducteurs, à sous-traiter sa production à une ou plusieurs fonderies pour concentrer son activité sur le développement et la commercialisation des semi-conducteurs.
<b>HCE</b> ( <i>Host Card Emulation</i> ) :	Représentation virtuelle d'une carte à puce par le biais d'un logiciel installé sur le processeur principal de l'équipement électronique.

<b>Internet of Things :</b>	L'Internet des Objets Connectés, ou IoT représente les échanges d'informations et de données provenant de dispositifs présents dans le monde réel vers le réseau Internet.
<b>Interopérabilité :</b>	Capacité que possède un produit ou un système fondé sur un standard à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.
<b>IPTV :</b>	« Internet Protocol Television » est un protocole de communication utilisé pour la transmission et la réception de services télévisés via une connexion Internet.
<b>ISO (International Organization for Standardization) :</b>	Organisme de normalisation international composé de représentants d'organisations nationales de normalisation de 158 pays qui a pour mission de produire des normes internationales, appelées normes ISO, dans les domaines industriels et commerciaux.
<b>NFC (Near Field Communication) :</b>	Technologie de communication sans-fil à courte portée et à haute fréquence, permettant d'échanger des informations entre des dispositifs. Communication en champ proche, en français.
<b>Obfuscation :</b>	Ensemble des techniques de transformation du code source avant compilation et/ou du code exécutable d'une application de manière à le rendre illisible pour l'être humain et difficile à pirater.
<b>Opérateurs :</b>	Acteurs de la téléphonie mobile opérant le service de télécommunications et proposant au consommateur final de s'abonner à ce service.
<b>OTT (Over The Top)</b>	Mode de distribution de contenus à travers internet et sans action intermédiaire, au-delà de l'acheminement des données, des FAI.
<b>Paiement mobile :</b>	Mode de paiement permettant d'effectuer des transactions depuis un terminal mobile (téléphone mobile, par exemple) et débitées sur la carte bancaire, la facture opérateur ou un porte-monnaie électronique. Il y a trois catégories de paiement mobile : les paiements à distance, les paiements de proximité devant une borne (avec la technologie NFC) ou les transferts d'argent de mobile à mobile ( <i>peer to peer</i> ou <i>pair-a-pair</i> ).
<b>PKI (Public Key Infrastructure) :</b>	Ensemble de composants physiques, de procédures humaines et de logiciels en vue de gérer le cycle de vie des certificats numériques ou certificats électroniques.
<b>Protocole :</b>	Ensemble de règles permettant d'établir une communication entre deux entités ou deux systèmes.
<b>Protocole de communication :</b>	Ensemble des règles de communication entre deux couches logicielles sur une même machine ou entre deux machines.

<b>Rootage :</b>	fait d'autoriser les utilisateurs de smartphones, tablettes, et autres appareils fonctionnant sous le système d'exploitation mobile Android d'effectuer une élévation des privilèges (connus sous le nom de "droits super-utilisateur") sur le système Android. Le rootage est souvent utilisé dans le but de supprimer les limitations de l'opérateur et de certains constructeurs, ce qui permet alors de modifier ou supprimer des applications systèmes ou de réglages, lancer des applications qui requièrent des droits d'administrateur ou d'effectuer d'autres actions qui sont normalement impossibles pour les utilisateurs non-administrateurs.
<b>Security as a Service ou "SECaaS" (la Sécurité en tant que service)</b>	modèle économique par lequel un prestataire de service intègre son offre de sécurité dans l'infrastructure de l'entreprise cliente. Payée par abonnement ou « à l'usage », cette solution est plus économique que la plupart des solutions assurées en interne par des particuliers ou des entreprises, une fois pris en compte le coût de possession total.
<b>Terminaux mobiles :</b>	téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs portables.
<b>Token (jeton d'authentification) :</b>	utilisé en complément ou à la place d'un mot de passe pour prouver que le client est bien celui qu'il prétend être. Le jeton agit comme une clé électronique pour ouvrir l'accès à des données.
<b>Toolkit (boîte à outils):</b>	ensemble d'outils, bibliothèques et sous-programmes facilitant la création de programmes informatiques et d'interfaces utilisateur.
<b>VOD :</b>	Video-on-Demand ou vidéo à la demande ; technique de diffusion de contenus vidéo numériques bidirectionnelle (interactive) offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme Internet, ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie à partir de la troisième génération. On parle aussi de service de vidéo à la demande par abonnement (VàDA) (ou SVoD, de l'anglais subscription video on demand).
<b>Whitebox :</b>	Solution cryptographique permettant de « dissoudre » les clés dans le code et ainsi dissimuler les algorithmes, y compris lors de l'exécution du programme. Cette méthode préserve la sécurité des clés, même lorsqu'un pirate dispose d'un accès complet à l'appareil sur lequel les fonctions cryptographiques sont en cours d'exécution.

**Verimatrix**

Impasse des Carrés de l'Arc  
Rond-point du Canet  
13590 MEYREUIL • France

Tél. : +33(0)4 42 90 59 05

© Verimatrix 2019. All Rights Reserved Verimatrix®.

Verimatrix logo and combinations thereof, and others are registered trademarks or tradenames of Verimatrix or its subsidiaries.

Other terms and product names may be

Trademarks of others.

[www.verimatrix.com](http://www.verimatrix.com)

